



PRIORISATION DES CIBLES DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (ODD) AU BENIN



PRIORISATION DES CIBLES DES
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE
(ODD) AU BENIN

Préface

La Déclaration du Millénaire en septembre 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies a été un tournant décisif dans l'organisation de la planification des politiques publiques des pays en développement. Huit (08) Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ont été définis pour être réalisés au cours des quinze (15) dernières années opérant ainsi un changement de paradigme dans l'approche de l'action publique et du développement. Au niveau international, ceci s'est traduit en une série d'engagements en termes de cibles et d'indicateurs clairement définis et visant à réduire la pauvreté et accélérer le développement humain. Les différents objectifs ont couvert les domaines de la pauvreté, de la faim, de l'éducation, du genre et de l'autonomisation des femmes et filles, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'emploi, de l'environnement et du partenariat pour le financement.

Globalement les progrès réalisés dans le cadre des politiques de mise en œuvre des OMD sont assez contrastés laissant d'importants défis en termes de pauvreté et d'inégalités. Sur les dix-sept cibles suivies et évaluées au Bénin, seulement deux cibles ont été atteintes : la cible visant la réduction de l'incidence du VIH/SIDA et celle concernant le service de la dette. Toutefois, la mise en œuvre des OMD a permis de capitaliser des leçons pour le succès des politiques de développement. Elles concernent (i) l'appropriation précoce des objectifs globaux de développement, (ii) la conception d'instruments de mise en œuvre des objectifs de développement, (iii) le financement des politiques sensibles aux objectifs sur les ressources internes suivant des programmations et exécutions budgétaires efficaces, (iv) le suivi de la mise en œuvre des interventions au-delà des résultats, (v) l'indépendance du système statistique, et (vi) la redevabilité accrue avec un leadership renforcé.

En réponse aux défis insolubles par les OMD et en capitalisant les leçons apprises de leur mise en œuvre, la communauté internationale sous l'égide des Nations Unies a adopté, en septembre 2015, un nouvel agenda de développement durable pour accélérer à l'horizon 2030 la transition vers le développement économique, social et environnemental de tous les pays membres. Il s'agit d'un programme universel et ambitieux composé de dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD) avec pour but ultime, l'éradication de la pauvreté dans le respect de l'environnement.

La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur ce programme énonce en son article 55 que : « *Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales...* ».

Conformément à cette disposition, le Bénin a procédé à la priorisation des cibles ODD tout en tenant compte de son niveau de développement, de ses moyens et de ses objectifs.

Cette priorisation est faite suivant un processus participatif et inclusif impliquant toutes les parties prenantes, notamment les acteurs de la chaîne de planification et de programmation des ministères, les Organisations de la Société Civile (OSC), l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Elle a permis de retenir les cibles prioritaires pour le Bénin. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été d'un grand appui technique et financier dans ce processus.

Le PAG, le « Bénin Révélé », se veut volontaire dans la mise en œuvre des ODD. Il repose sur des projets phares et prioritaires puis sur des réformes fondamentalement nécessaires pour la transformation structurelle du Bénin. L'analyse de l'arrimage du PAG aux cibles prioritaires des ODD, recommande qu'une attention particulière soit accordée à l'ensemble de ses projets qui ont démontré des effets accélérateurs sur les cibles prioritaires des ODD. Le Gouvernement, misera sur les projets à forts effets d'entraînement et ne désespérera pas à poursuivre inlassablement les ODD. Nous y mettrons de la méthode, nous travaillerons à concilier le temps relativement long nécessaire pour faire bien les choses et celui très court qu'impose l'obligation de satisfaire l'impatience de nos populations.

Nous espérons qu'en relevant les défis liés à l'alignement des documents de planification et de programmation du développement aux ODD, à la production des données statistiques, à la mobilisation et à la gestion efficace des ressources humaines comme financières puis en tenant compte des leçons apprises des OMD, la mise en œuvre des ODD sera une réussite et le Bénin pourra compter parmi les nations modèles d'ici 2030. Nous lançons dès lors un appel à tous nos partenaires techniques et financiers afin que leur sollicitude que nous savons déjà très attentionnée continue par prouver son efficacité au service des ODD au Bénin.



M. Abdoulaye BIO TCHANE

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement



M. Siaka COULIBALY

Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies / Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement

Avant-propos

Le processus d'appropriation des Objectifs du Développement Durable (ODD) au Bénin a démarré aussitôt après leur adoption en septembre 2015. Ce processus s'est accéléré à partir du 1er septembre 2016 avec la validation au cours d'un séminaire de haut niveau, de l'agenda d'appropriation.

L'élément fondamental de cette appropriation a été la priorisation des cibles des ODD. Trois éléments de contexte se sont révélés favorables au processus d'appropriation des ODD au Bénin. D'une part, l'environnement facilitateur déterminé par: (i) l'arrivée d'un nouveau Gouvernement en Avril 2016, avec la franche volonté de faire les choses autrement et avec plus d'efficacité; (ii) l'arrivée à échéance de la plupart de nos documents de planification et de programmation de développement (Stratégies sectorielles et stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté) et enfin (iii) l'arrivée à échéance de la majorité des documents cadres de coopération avec les partenaires au développement. Au-delà de cet environnement favorable, le contexte de planification et de programmation du développement du Bénin est marqué par l'élaboration du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG, 2016-2021) ainsi que la rédaction du Plan National de Développement (PND 2018-2025) et le Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D). Le processus de priorisation des cibles des ODD vient à point nommé pour d'une part procéder à un arrimage du PAG sur les ODD et d'autre part alimenter le processus d'élaboration du PND et du PC2D.

Enfin, compte tenu de l'importance des données dans le processus de mise en œuvre des ODD, la rédaction en cours de la troisième génération de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) permet de renforcer le processus d'appropriation des ODD. C'est donc dans ce contexte propice que le processus de priorisation des cibles des ODD a été mené et conduit de façon inclusive et participative, produisant des résultats qui reflètent aussi bien les besoins que les exigences de développement du pays.

The image shows a circular official stamp on the left and a handwritten signature on the right. The stamp contains the text: 'MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT' around the top edge, 'Direction des ODD' at the bottom, and 'Le Directeur Général' in the center. The signature is a cursive script over a horizontal line.

M. Alastair ALINSATO

Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD

Sommaire

- Préface 5
- Avant-propos 7
- Sigles et acronymes 11
- Liste des figures et tableaux 13
- Résumé analytique 15
- Introduction 17
- Section 1 : Contexte de politique de développement au Bénin 19
- Section 2 : Analyse rapide intégrée des stratégies nationales de développement au Bénin 33
- Section 3 : Priorisation des cibles ODD et indicateurs 45
- Section 4 : Arrimage du PAG aux ODD 61
- Section 5 : Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation 71
- Conclusion et recommandations 75
- Références 79
- Annexes 81
- Comité de conduite du processus de priorisation des cibles des ODD au Bénin 249
- Table des matières 251

Sigles et acronymes

ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AOMI	Oblitérations des Artères des Membres Inférieurs
AVC	Accidents Vasculaires Cérébraux
BAD	Banque Africaine de Développement
BPPS	Bureau for policy and program support
CAO	Cadre d'Accélération des OMD
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CC	Changements Climatiques
CIIS	Centre International de l'Innovation et du Savoir
CSR	Centre de Service Régional
DHD	Développement Humain Durable
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FDR	Facteurs de Risque
HVA	Haute Valeur Ajoutée
IC	Insuffisances Cardiaques
IEC	Information, Education et Communication
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MPD	Ministère du Plan et du Développement
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSD	Orientations Stratégiques de Développement

PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PDDH	Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030
PIB	Produit Intérieur Brut
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPBS	Programmation, Planification, Budgétisation et Suivi-Evaluation
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PVD	Pays en voie de Développement
RIA	Analyse Rapide Intégrée
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
TNS	Taux Net de Scolarisation
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Liste des figures et tableaux

Graphique 1 : Dynamique de croissance économique	20
Graphique 2 : Dynamique de pauvreté au Bénin	20
Graphique 3 : Proportion (%) de la population avec moins de 1 dollar US en PPA par jour	23
Graphique 4 : Taux net de scolarisation (%)	24
Graphique 5 : Rapport filles/garçons dans les trois ordres d'enseignement	24
Graphique 6 : Mortalité infantile et maternelle puis vaccination au Bénin	25
Graphique 7 : Taux de desserte en eau potable au Bénin	26
Tableau 1 : Bilan des dix-sept (17) cibles OMD au Bénin	27
Tableau 2 : Indice de possibilité d'atteinte des ODD	29
Tableau 3 : Domaines nationaux prioritaires	36
Tableau 4 : RIA 1- Cadre social	38
Tableau 5 : RIA 1- Cadre économique	41
Tableau 6 : RIA 1- Cadre environnemental	43
Tableau 7 : RIA 1- Cadre institutionnel	44
Tableau 8 : Synthèse des cibles de l'agenda 2030 des ODD	46
Tableau 9 : Critères de priorisation	47
Tableau 10 : Liste des cibles retenues au regard des priorités de développement	49
Tableau 11 : Liste des cibles retenues après passage des filtres	55
Tableau 12 : Cartographie du package national	59
Tableau 13 : Cartographie de l'arrimage du PAG aux cibles ODD prioritaires	64
Tableau 14 : Cartographie de l'arrimage des cibles prioritaires aux projets phares	66

Résumé analytique

Le contexte socio-économique national reste marqué ces dernières années, par une croissance économique erratique et peu inclusif, avec une aggravation de l'incidence de la pauvreté, plus prononcée en milieu rural. Ceci révèle les faibles résultats de développement humain induits par les différentes politiques publiques de la période 2000-2015. En cause, il y a entre autres, la qualité de la croissance économique, la qualité de la redistribution des richesses nationales et le climat des affaires. Les stratégies et les politiques de développement auront donc produit des effets contrastés comme l'atteste le bilan global de l'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Bénin. C'est pourquoi, en partageant avec la communauté internationale les nouveaux défis de développement en termes de croissance inclusive, de transformation économique et de durabilité environnementale, le Bénin a adopté en septembre 2015 le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, pour adresser ces enjeux de manière efficace à travers les dix-sept Objectifs de Développement Durable (ODD).

Avec le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) lancé en décembre 2016, la définition des priorités nationales en matière de développement durable est devenue nécessaire pour plus d'efficacité et de cohérence internes et externes. C'est dans cette perspective de contextualisation que le Bénin s'est inscrit en initiant la priorisation des cibles ODD comme prévu dans l'agenda 2030, compte tenu des contraintes et des spécificités nationales. Ce rapport présente les principaux résultats de ce processus de priorisation initié par le Ministère du Plan et du Développement (MPD) en collaboration avec le PNUD. Il fait suite à une série d'actions initiées au Bénin en matière (i) d'information, d'éducation et de communication sur l'Agenda 2030 pour en faciliter l'appropriation par les différentes parties prenantes (administration publique, secteur privé, organisations de la société civile, collectivités locales, etc.) puis (ii) de plaider pour l'alignement des stratégies et politiques nationales de développement sur les ODD. De manière générale, la méthodologie est restée inclusive à chacune des étapes du processus, comme à celle de la priorisation des cibles qui fait l'objet de ce rapport.

L'analyse rapide intégrée (RIA) est une revue globale des différentes stratégies nationales et sectorielles de développement au Bénin. Un ensemble de quarante-sept (47) documents a été revisité pour apprécier le niveau de prise en compte des ODD, de leurs cibles et des indicateurs de mesures, ceci à travers vingt-deux (22) domaines définis prioritaires dans ce cadre national de planification du développement. Si pour une grande part les documents de politique sont arrivés au terme de leur mise en œuvre, il ressort de l'analyse intégrée qu'un nombre important de cibles ODD sont adressées par les différents documents de politique de développement.

La priorisation des cibles ODD, qui fait suite à l'analyse intégrée rapide, permet de définir un package de cibles nationales à prioriser dans les stratégies nationales et sectorielles. A cet effet, les cent cinq (105) cibles candidates à la priorisation sont passées sous le prisme de différents critères sélectifs qui définissent les contraintes et les priorités nationales au regard de leur pertinence, leur degré de priorité et la qualité des données statistiques devant

les apprécier. Les filtres ont permis de retenir un ensemble de quarante-neuf (49) cibles définies prioritaires pour le Bénin. Les cibles définies prioritaires représentent un taux de 46,6% avec un ensemble de quatre-vingts (80) indicateurs associés, hormis les quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre et les dix-neuf (19) cibles de l'ODD 17 sur le partenariat pour la réalisation de l'Agenda qui sont déclarées prioritaires.

L'atteinte des différentes cibles ODD prioritaires ainsi identifiées pour le Bénin nécessite leur arrimage effectif au PAG sur la période 2016-2021. C'est pourquoi, après la priorisation, le rapport revient sur le degré de prise en compte des cibles prioritaires dans ce document de politique gouvernementale. L'analyse intégrée du PAG sous le prisme des cibles prioritaires des ODD a concerné les projets phares, les projets sectoriels et les réformes du PAG. De façon générale, l'arrimage du PAG aux ODD révèle que le PAG prouve une bonne prise en charge des cibles prioritaires des ODD.

En définitive, les Objectifs de Développement Durable (ODD) offrent une opportunité au Bénin pour impulser une nouvelle dynamique à son processus de développement. Il reste le défi de la prise en compte des cibles ODD trouvées prioritaires dans les stratégies nationales et sectorielles, notamment le Plan National de Développement (PND) en cours d'élaboration, de même que leur suivi et leur évaluation. A cet effet, un mécanisme est proposé pour assurer cette prise en considération des cibles prioritaires.

Introduction

Le 25 septembre 2015, 193 pays membres des Nations Unies, à la suite du terme de la période d'opérationnalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'agit d'un plan d'action mondial, qui après le Développement Humain Durable (DHD) et les OMD, met l'homme au cœur du développement et vise à (i) éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, (ii) préserver l'environnement et (iii) assurer l'avènement de sociétés plus pacifiques et inclusives.

Ce nouveau programme comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), assortis de 169 cibles et 241 indicateurs. Les objectifs et les cibles ont un caractère universel et concernent le monde entier (pays développés comme pays en développement). Ils sont intégrés et indissociables et concilient les trois (03) dimensions du développement durable, à savoir : économique, sociale et environnementale.

A travers cet agenda sur les quinze (15) prochaines années, toute la communauté internationale s'est engagée à prendre des mesures audacieuses et porteuses de transformation qui s'imposent pour un monde sur une voie de développement durable, marquée par la résilience, *ne laissant personne de côté*. Le programme a donc un caractère universel, il est porteur de changement, et s'avère très ambitieux ; il pose ainsi d'immenses défis pour sa mise en œuvre. Il exige des partenariats mondiaux revitalisés, soutenus par des politiques publiques cohérentes, des mécanismes de gouvernance reformés à tous les niveaux, une mobilisation accrue des ressources, une révolution des données statistiques ainsi que le respect du principe de responsabilité mutuelle. De même, il nécessite une collaboration permanente entre toutes les entités concernées : le gouvernement, les communes, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers (PTF), les élus nationaux et locaux ainsi que toutes autres parties prenantes.

A l'instar des autres pays, au regard de ces défis, le Bénin a réaffirmé l'engagement de mettre en œuvre cet ambitieux programme. Dans cette perspective, le Bénin a décidé de faire procéder à la priorisation des cibles en tenant compte de ses aspirations, de sa vision, tout en maintenant le niveau d'ambition porté par les ODD.

Le processus de priorisation des cibles ODD au Bénin est consigné dans le présent rapport structuré en cinq (05) sections. La première section aborde le contexte et la méthodologie d'élaboration du rapport de priorisation des cibles et indicateurs ODD. La deuxième section présente l'Analyse Rapide Intégrée des stratégies nationales de développement du Bénin. Ensuite, la troisième section se focalise sur la priorisation des cibles et indicateurs des ODD. La quatrième section met en exergue l'arrimage du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) aux ODD. Enfin, la dernière section évoque les défis de financement et de suivi des ODD au Bénin.

Section 1 : Contexte de politique de développement au Bénin

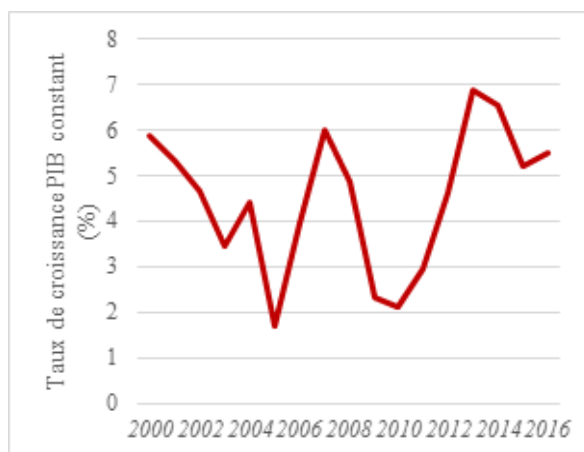
L'adoption du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 et l'opérationnalisation des ODD subséquents impliquent une révolution dans la planification et la mise en œuvre des politiques publiques. L'une des problématiques dans ce processus constitue la priorisation des cibles compte tenu des performances actuelles mais aussi des contraintes de développement spécifiques au Bénin. L'instabilité de la croissance économique et l'incidence de l'extrême pauvreté posent les problèmes de l'efficacité des politiques publiques et de la redistribution. En revenant sur cet état des lieux, illustratif par ailleurs des résultats mitigés de la mise en œuvre des OMD au Bénin, cette première section aborde les nouveaux enjeux de développement humain en lien avec l'agenda des ODD : le défi de la priorisation reste particulièrement indispensable.

1.1 Contexte socio-économique

Depuis 2000, année marquant le début de l'opérationnalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'Afrique affiche des résultats économiques assez intéressants, avec une progression moyenne du Produit Intérieur Brut (PIB) en volume de plus de 5%, contre une performance à peine supérieure à 2% dans les années 1980 et 1990. Par contre, les deux dernières années ont été marquées par un essoufflement de la croissance (BAD, 2016). Sur la dernière décennie, le taux de croissance économique du Bénin est resté très instable, passant de 5,98% en 2007 à 2,11% en 2010 pour remonter à 6,4% en 2014. Les prévisions ont affiché un taux de croissance de 5,2% en 2015 et 5,7% pour 2017¹.

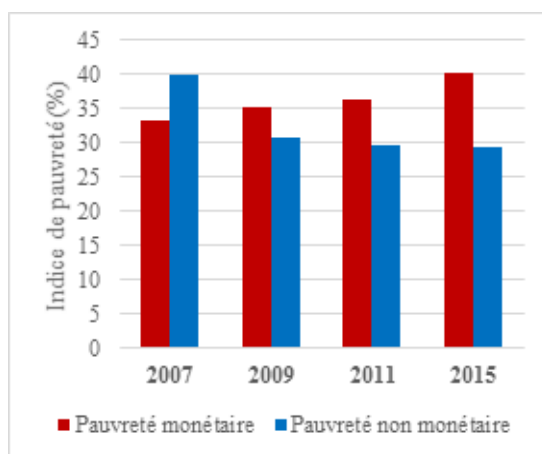
¹ Suivant le calendrier d'élaboration des comptes nationaux, les agrégats macroéconomiques de l'année n sont disponibles au plus tôt la fin du premier semestre de l'année n+2. En conséquence, les comptes nationaux estimés par l'INSAE seraient disponibles à partir de juillet 2017 pour l'année 2015.

Graphique 1 : Dynamique de croissance économique



Source : INSAE, 2017

Graphique 2 : Dynamique de pauvreté au Bénin



Source : INSAE, Emicov, 2015

Pour le Bénin, les défis en lien avec la croissance économique incluent : (i) le maintien et de façon durable de la croissance économique à un taux supérieur à 5%, (ii) l'inclusivité et la durabilité de la croissance économique, ce qui suggère une croissance économique créatrice d'emplois et respectueuse de la nature puis (iii) la redistribution des produits de la croissance économique au profit des différentes couches de la population à travers des transferts d'actifs.

Ces défis prospèrent sur un terrain social fait de précarité et de vulnérabilité de tout genre. En effet, le Bénin connaît des difficultés de développement humain avec sur ces dernières années une grande acuité de la pauvreté et des inégalités notamment (INSAE, 2015). La pauvreté monétaire s'est aggravée sur la période 2007-2015, l'incidence de la pauvreté

étant passée de 33,3% en 2007 à 35,2% en 2009, puis de 36,2% en 2011 à 40,1% en 2015 et ceci avec de fortes disparités régionales. La pauvreté non monétaire a connu une évolution qui contraste avec celle de la pauvreté monétaire puisque son incidence qui est de 39,8% en 2007 s'est considérablement réduite, en passant à 30,8% en 2009, à 29,6% en 2011 puis à 29,41% en 2015, avec une prépondérance en milieu rural et de fortes disparités régionales. Les graphiques 1 et 2 montrent cette double tendance des indicateurs de pauvreté qui peut être expliquée par la qualité de la croissance et les effets des politiques publiques engagées pour adresser les questions de pauvreté et d'inégalité.

Si le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années traduit une amélioration dans l'accès aux infrastructures de base et résulte des politiques publiques de transfert d'actifs au profit des populations, l'aggravation de la pauvreté en général est illustrative de l'inefficacité des différentes stratégies et politiques publiques de développement engagées. La dernière décennie reste marquée par la mise en œuvre de trois générations de Stratégies de Croissance et de Réduction de la Pauvreté sur les périodes 2003-2005, 2007-2011 et 2011-2015, émanation des Orientations Stratégiques de Développement (OSD) et des politiques sectorielles élaborées. L'évaluation de la dernière génération de la SCRP met en relief l'importance de ce mécanisme d'interventions dans le processus de création et de la redistribution de la richesse dans le pays ; seulement, ces impacts restent encore faibles compte tenu des goulots d'étranglement qui subsistent (capacité d'absorption, faibles capacités productives, qualité du capital humain, structure de l'économie, fonctionnement de l'administration, etc.). En dépit du classement des dépenses sociales en dépenses prioritaires, les mécanismes de régulation budgétaire ne permettent pas toujours d'assurer la réalisation des dépenses protégées dans le sens de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté.

Outre le document SCRP, le processus de planification et de programmation au Bénin, enregistre une diversité de documents de politique et stratégies de développement au niveau sectoriel dont les axes, les piliers, les programmes et les projets permettent de mettre en œuvre les différentes actions des gouvernements successifs. Cette approche sectorielle est souvent empreinte d'absence de synergie et de cohérence sectorielles qui inhibent les efforts ainsi consentis. Les problèmes de coordination, de séquençage et de suivi des différentes actions sectorielles constituent ainsi de véritables freins à l'atteinte des objectifs de développement. Ceci s'explique notamment par la quasi-absence de document de planification au niveau national, lequel devrait assurer la synergie et la cohérence. Outre le document de prospective Alafia 2025, l'espace national de planification reste vierge quant aux documents de planification à moyen et long termes. Le Plan National de Développement (PND) dont le processus d'élaboration est toujours en cours, doit permettre de pallier cette insuffisance du cadre programmatique de développement national.

Les limites de ces politiques, stratégies, programmes et projets à adresser efficacement les questions de pauvreté et d'inégalités au Bénin suggèrent une révolution dans la chaîne de planification, de programmation, de budgétisation, de suivi et d'évaluation des initiatives publiques. Cette révolution doit s'alimenter des initiatives mondiales et régionales dont le programme de développement durable des Nations Unies et l'agenda 2063 de l'Union Africaine qui en constituent les grands repères.

Les enjeux de développement durable pour le Bénin engagé dans ces processus se situent donc à trois niveaux principalement. Primo, il y a l'enjeu d'une croissance inclusive et durable, portée par l'emploi décent et la productivité des facteurs de production ; avec des politiques de protection sociale, cette qualité de la croissance peut garantir la réduction de la pauvreté et des inégalités aussi bien dans les milieux ruraux qu'urbains. Secundo, il

y a l'enjeu de la transformation économique qui exige bien davantage que de modifier les structures avec quatre mesures prioritaires (ONU, 2013) : (i) la création des possibilités d'emploi productif et de sources de revenu sûres qui permettent à tous de partager les fruits de la croissance et réduisent la pauvreté et les inégalités, (ii) l'augmentation de la productivité pour accélérer et entretenir la croissance générale en intensifiant l'agriculture, en développant l'industrie et les activités de services dans les proportions appropriées aux atouts du pays, (iii) la création d'environnement qui permette aux entreprises de se développer et de s'intégrer aux chaînes de valeur des grands marchés intérieurs et extérieurs puis (iv) la promotion de nouvelles façons de produire et de consommer qui protègent l'environnement. Tertio, il y a l'enjeu climatique dans l'esprit de l'Accord de Paris, qui implique une croissance durable respectueuse de l'environnement et assurant l'équité aussi bien intra générationnelle qu'intergénérationnelle.

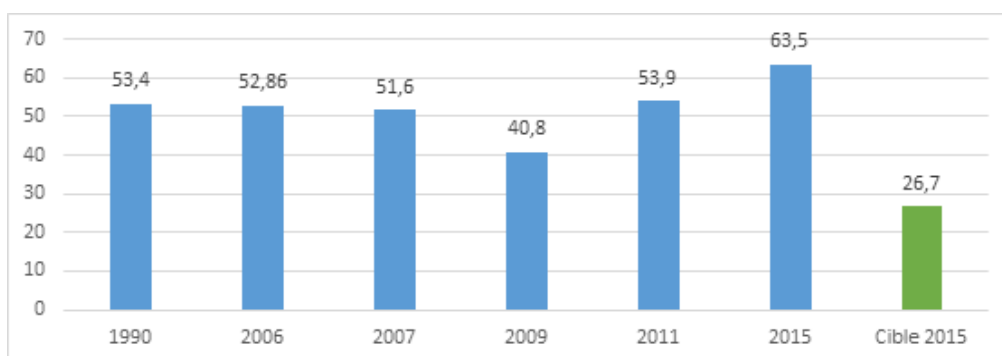
1.2. Mise en œuvre des OMD au Bénin : éléments de bilan et de leçons apprises

L'adoption de la Déclaration du Millénaire en septembre 2000 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, aura marqué un tournant décisif dans la planification des politiques publiques dans les pays en développement. Elle consacre en effet le consensus global à l'origine des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Au total huit (08) objectifs de développement sont définis pour être réalisés à l'échéance de 2015 opérant ainsi un changement de paradigme dans l'approche de l'action publique et du développement. Au niveau international, ceci s'est traduit notamment en une série d'engagements en termes de cibles et d'indicateurs clairement définis et visant à réduire la pauvreté et accélérer le développement humain. Les différents objectifs sont déclinés en vingt et une (21) cibles et soixante (60) indicateurs mesurables, couvrant les domaines de la pauvreté, de la faim, de l'éducation, du genre et de l'autonomisation des femmes et filles, de la santé, de l'eau et de l'assainissement, de l'emploi, des inégalités, de l'environnement et du partenariat pour le financement.

Au Bénin, sur la période 2002-2015, le cadre du développement des OMD ainsi élaboré a été l'un des principes directeurs des stratégies, des politiques, des programmes et projets de développement dont notamment, la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) mise en œuvre sur la période 2003-2005 puis la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (SCR) pour les périodes 2007-2009 et 2011-2015. Ces différents cadres d'opérationnalisation des OMD au Bénin se sont par ailleurs traduits dans les outils de planification, de programmation, de budgétisation, de Suivi et d'Evaluation des politiques publiques de développement. Les contraintes de ressources et de contexte ont expliqué la priorisation de dix-sept (17) cibles sur les vingt et une (21) avec un ensemble de trente-cinq (35) indicateurs. Différents goulots d'étranglement ont limité les progrès vers l'atteinte des cibles. Pour y faire face, le Bénin a adopté en 2013, le Document «Initiative 1000 jours pour la réalisation des OMD» assorti d'un cadre d'opérationnalisation et de suivi des politiques sensibles aux OMD. Ce document, s'inspire du Cadre d'Accélération des OMD (CAO) élaboré par le PNUD en 2010. Avec l'appui des partenaires au développement, les résultats quoique contrastés ont permis de réaliser des progrès dans bien de domaines avec la mise en œuvre des politiques sensibles aux OMD. L'évaluation finale des OMD a permis de faire un bilan sur les progrès vers les différentes cibles retenues au niveau national.

En dépit des politiques publiques visant l'accélération de la croissance et la réduction de la pauvreté, les politiques de transfert d'actifs et d'appui aux activités génératrices de revenus (politiques de la césarienne et le programme de micro crédit aux plus pauvres notamment), le taux et la qualité de la croissance n'ont pas permis de réduire le taux et l'incidence de pauvreté pouvant favoriser l'atteinte de l'ODD 1 : la pauvreté est persistante avec des contrastes par milieux et régions, davantage en ce qui concerne la pauvreté monétaire. Bien que le pays enregistre une hausse régulière du taux de croissance depuis 2011, passant de 2,5% à 6,4% en 2014, la pauvreté aura augmenté ; cette croissance de l'activité est tirée par le secteur agricole avec une faible productivité. Comme conséquence, entre 2011 et 2015, la pauvreté monétaire a davantage augmenté en milieu urbain (+4,4 points) qu'en milieu rural (+ 3,9 points). L'analyse de la dynamique des inégalités dans la distribution des revenus ou des dépenses montre, par ailleurs, une tendance croissante des inégalités, l'indice de Gini passant de 0,464 en 2011 à 0,470 en 2015. Le graphique 3 donne une illustration de cette tendance du point de vue du seuil de pauvreté.

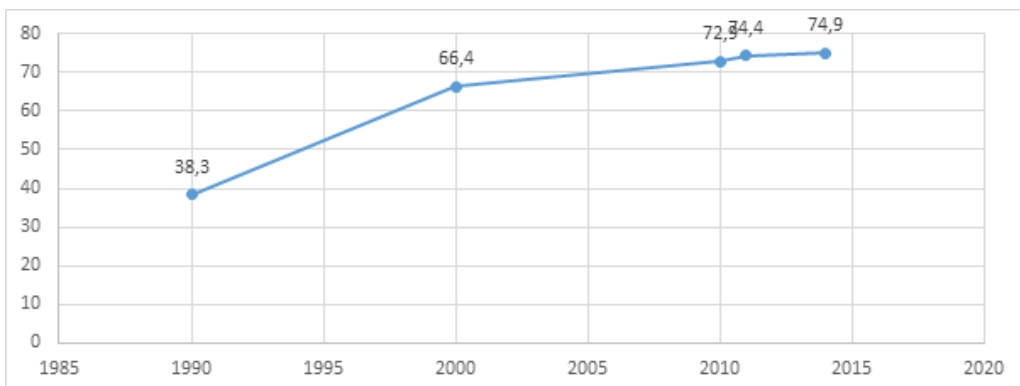
Graphique 3 : Proportion (%) de la population avec moins de 1 dollar US en PPA par jour



Source : INSAE/ECVR-ELAM (1990, 1995-1996), EMICoV (2006 ; 2011 ; 2015)

Globalement, le niveau des indicateurs de l'ODD 2 reste satisfaisant ; c'est le résultat des efforts conjugués de l'Etat, des Partenaires Techniques et Financiers et de la Société Civile (ONG, Associations, etc.) dans le secteur, avec des mesures impliquant d'importantes ressources. Le taux net de scolarisation (TNS) a connu une évolution ascendante au cours des 15 dernières années. L'indicateur est passé de 66,4% en 2000 à 72,9% en 2010 et 74,4% en 2011. Aux termes des résultats du MICS, le taux de fréquentation serait de 74,7% en 2014. Le graphique 4 qui suit donne une évolution du taux net de scolarisation au niveau national.

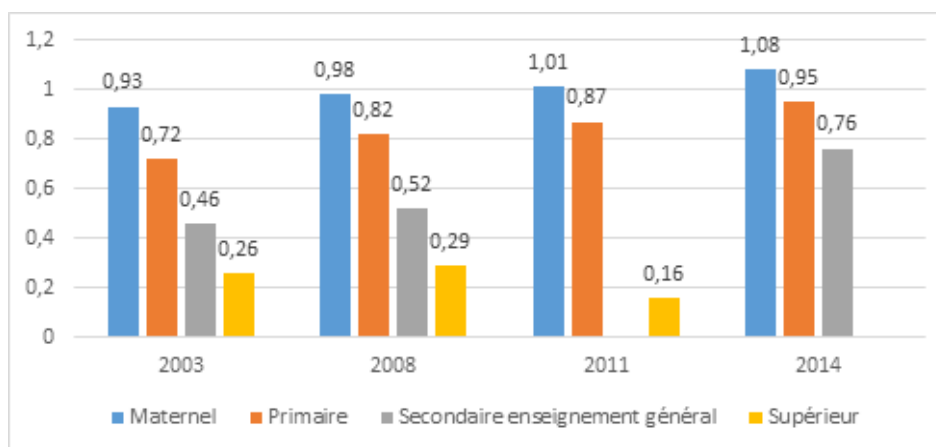
Graphique 4 : Taux net de scolarisation (%)



Source : Rapport d'évaluation des OMD au Bénin, 2016.

La promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est évaluée principalement à travers la scolarisation des filles du primaire au supérieur. De ce point de vue, il est noté une nette évolution en faveur d'une parité quasi-parfaite à l'école primaire en 2014 de l'ordre de 0,95 selon le MICS. Ceci s'accompagne cependant d'un décrochage des filles aux niveaux secondaire et supérieur, étant donné la transition au secondaire avec la fécondité précoce puis l'entrée au supérieur où l'écart est le plus grand avec 0,16 en 2011. L'évolution du ratio fille/garçon dans les trois ordres de l'enseignement est représentée dans le graphique 5 suivant.

Graphique 5 : Rapport filles/garçons dans les trois ordres d'enseignement



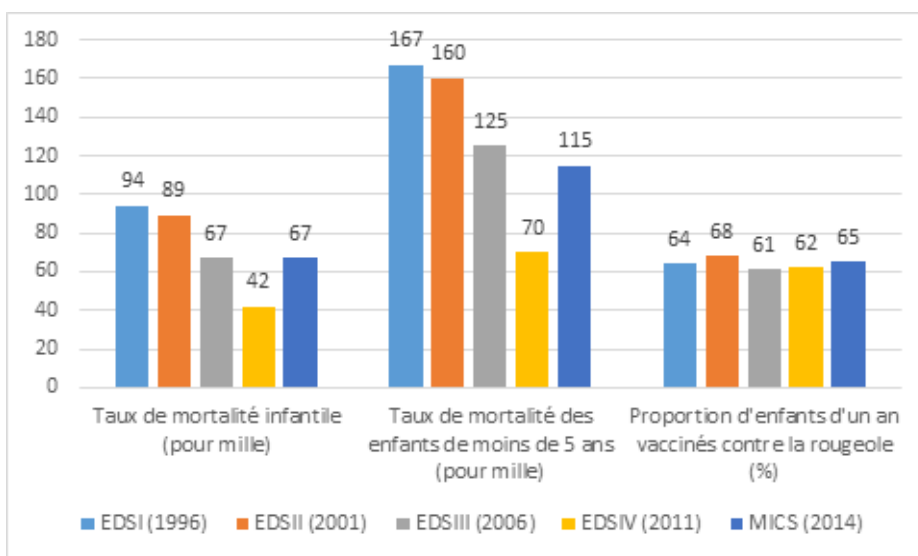
Sources : Annuaires statistiques MEMP (2000 à 2010), TBS (2008, 2012), MICS (2014)

La cible de réduction de deux tiers, entre 1990 et 2015 du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est appréciée par rapport à trois indicateurs, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (taux de mortalité infanto-juvénile), le taux de mortalité infantile et la

proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole. Les enquêtes démographiques et de santé constatent une tendance à la baisse pour ce qui concerne la proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole alors que l'enquête « Multiple Indicateur Cluster Survey » (MICS) de 2014, a révélé un taux de mortalité infantile d'environ 67‰ et un taux de mortalité infanto-juvénile à 115‰. Ce qui indique que cette cible n'est pas atteinte en 2015. Cependant, il est à noter d'après l'enquête MICS de 2014, une légère amélioration de la nutrition des enfants de moins de 5 ans ; aussi, la prévalence de l'insuffisance pondérale est-elle réduite, passant de 16% en 2011 à 4,7% en 2014.

Le taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes) et la proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié permettent d'évaluer la réduction de trois quarts entre 1990 et 2015 du taux de mortalité maternelle. Il s'est établi à 397 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2006 contre 351 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2014 selon les résultats de l'enquête MICS de 2015, soit une réduction de 46 points entre 2006 et 2014. Mais cette baisse maintient l'indicateur à un niveau encore élevé, assez loin de la cible de 125 décès pour 100.000 naissances vivantes en 2015. Cette tendance appellerait des efforts en termes d'interventions à fort impact dans le domaine. Il en est de même du taux de prévalence de la contraception, qui est resté encore faible avec 17,9% en 2014 par rapport à la cible de 100% en 2015, constatant une légère baisse entre 1996 (16,8%) et 2014. La situation se présente comme indiquée dans le graphique 6 ci-après.

Graphique 6 : Mortalités infantile et maternelle puis vaccination au Bénin



Source : Rapport d'évaluation des OMD au Bénin, 2016.

L'évaluation de la propagation du VIH/SIDA et l'inversion de la tendance actuelle se sont faites via le taux de prévalence du VIH, le taux d'utilisation d'un préservatif et la proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes sur le VIH/SIDA. La prévalence du VIH/SIDA chez les jeunes est passée de 0,7% en 2006 à

0,6% en 2011, le taux de prévalence devrait se situer en 2015 en deçà de la cible de 2%. Par rapport à l'utilisation d'un préservatif, il y a une progression constante de 2006 (25%) à 2014 (34,1%) chez les femmes, le taux étant resté quasiment stable chez les hommes avec 42% en 2006 pour 43,7% en 2014. Enfin, du point de vue de l'accès à l'eau, il y a une évolution constante au niveau national. La proportion de la population utilisant une source d'eau améliorée est passée de 50% en 1990 à 75,7% en 2010 (EMICoV, 2011). Cette progression quoique significative est en deçà du sentier OMD et la réalisation de la cible de couverture intégrale n'a pas été effective en 2015. L'évolution du taux de desserte en eau potable peut être appréciée dans le graphique 7 ci-dessous ; Ce graphique montre que le sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable a enregistré de constants progrès en matière de mise en place des points d'eau, avec un taux de desserte passant de 37% en 2003 à 68,1% en 2014. Il s'agit d'un taux qui ne prend pas en compte les autres réalisations des ONG en matière d'accès à l'eau.

Graphique 7 : Taux de desserte (%) en eau potable au Bénin



Source : Rapport d'évaluation des OMD au Bénin, 2016.

Ainsi, globalement les progrès réalisés dans le cadre des politiques de mise en œuvre des OMD sont assez contrastés laissant d'importants défis en termes de pauvreté et d'inégalités. Le tableau ci-après présente les différentes réalisations pour le Bénin à l'échéance 2015.

Sur les dix-sept cibles suivies et évaluées au Bénin, seulement deux auront été atteintes : la cible visant la réduction de l'incidence du VIH/SIDA et celle concernant le service de la dette. Nonobstant cet état de choses, la pratique et la mise en œuvre des OMD permettent d'indiquer quelques leçons capitalisables pour le succès de politiques de développement. Elles concernent (PNUD, 2016) (i) l'appropriation précoce des objectifs globaux de développement, (ii) la conception d'instruments de mise en œuvre des objectifs de développement, (iii) le financement des politiques sensibles aux objectifs sur les ressources internes suivant une programmation et une exécution budgétaires efficaces, (iv) le suivi de la mise en œuvre des interventions au-delà des résultats, (v) l'indépendance du système statistique et (vi) la redevabilité accrue avec un leadership renforcé

Tableau 1 : Bilan des dix-sept (17) cibles OMD au Bénin

Cibles OMD	Situation
1.A. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à \$ 1/jour.	Non
1.B. Assurer le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris les femmes et les jeunes.	Non
1.C. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	Proche
2.A. Donner à tous les enfants les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.	Proche
3.A. Eliminer les disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement.	En partie
4.A. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	Non
5.A. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	Non
5.B. Assurer l'accès universel à la santé reproductive.	Non
6.A. Avoir enrayer la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle.	Proche
6.B. D'ici à 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida.	En partie
6.C. Avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle.	Proche
7.C. Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base.	En partie
7.D. Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.	Non
8.B. Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés.	Non
8.D. Traiter largement des problèmes de dette des pays en voie de développement par des mesures nationales et internationales afin de rendre la dette soutenable à long terme.	Atteinte
8.E. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les PED.	Non
8.F. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous.	Non

Source : Rapport d'évaluation des OMD au Bénin, 2016.

1.3. Enjeux de développement durable et appropriation nationale des ODD

Les OMD auront visé fondamentalement des aspects sociaux, faisant un blackout sur les questions d'efficacité économique et de durabilité environnementale. C'est pourquoi, sous l'égide de la Communauté internationale, les différents pays, y compris le Bénin, ont entrepris d'achever l'œuvre incomplète avec l'adoption des ODD en septembre 2015. Pour les quinze (15) prochaines années, le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 auquel le Bénin a adhéré, reste ainsi le cadre de mise en œuvre des politiques de développement durable. Au niveau africain, l'agenda 2063 de l'Union Africaine auquel le Bénin est partie prenante s'inscrit dans la même dynamique de développement durable, visant la transformation structurelle de la production et du commerce en Afrique, le renforcement des infrastructures et les ressources humaines de l'Afrique puis la modernisation de la science et de la technologie. De ce point de vue, le lien entre l'Agenda 2030 et l'Agenda 2063 apparaît assez précis au regard des sept (7) aspirations qui composent l'agenda 2063. Ainsi, les défis du Bénin pour les deux programmes de développement se retrouvent dans les domaines de la gouvernance, du financement, de la transformation économique, du climat des affaires mais aussi des données sur les cibles et indicateurs ODD.

Pour circonscrire ces nouveaux défis de développement, le Bénin a eu le privilège d'être en pole position des consultations qui a conduit au programme de développement post-2015. Ainsi, il a eu des représentants aussi bien au niveau du Panel de Haut Niveau composé d'Eminentes Personnalités du Secrétaire Général des Nations Unies, du Groupe de Travail Ouvert de l'Assemblée Générale des Nations Unies ainsi que d'organiser et d'être partie des nombreuses consultations thématiques, régionales et nationales. A ce dernier niveau, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la contribution du Bénin au processus s'est faite par des consultations nationales inclusives. Ces consultations nationales ont fait émerger dix (10) priorités de développement pour l'après-2015 : (i) l'accès à un meilleur système de santé, (ii) l'accès à une bonne éducation, (iii) l'accès à l'eau potable, (iv) la promotion de la bonne gouvernance, (v) la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers l'accès à une alimentation saine, nutritive et à un prix abordable, (vi) l'accès à de bonnes infrastructures de transport, d'énergie, d'eau et d'assainissement, (vii) l'accès équitable à des opportunités d'emplois décents, (viii) la protection contre le crime et la violence, (ix) la lutte contre le changement climatique et (x) les libertés politiques. Pour une large part, ces différentes aspirations des populations béninoises trouvent leur correspondance dans les dix-sept ODD et leurs déclinaisons en cibles. Cependant, au regard des contraintes de ressources et de capacités, des cibles peuvent se révéler non prioritaires.

Les cibles ODD expriment des aspirations globales des pays aussi bien développés que sous-développés étant donné le principe de responsabilités communes mais différenciées sous-jacent. C'est pourquoi, chaque pays doit définir des cibles prioritaires qui soient propres et spécifiques, qui tiennent compte de l'histoire, des aspirations, des contraintes et des circonstances nationales. Compte tenu des deux agendas internationaux complémentaires et des aspirations nationales, l'identification des cibles ODD prioritaires répond à un processus cohérent subséquent à l'appropriation des ODD et à l'alignement des stratégies publiques sur ces objectifs. Depuis 2015, les campagnes d'information, d'éducation et de communication (IEC) ont permis une appropriation à tous les niveaux de ce nouveau cadre de développement par les parties prenantes (secteur privé, collectivité locale, société civile, administration centrale). Le séminaire de haut niveau sur le développement humain durable et sur l'accord de Paris sur le climat a permis au Gouvernement de présenter la feuille de

route de la mise en œuvre des ODD à tous les acteurs qui ont tous également confirmé leur engagement à s'impliquer (Société civile, Secteur privé, PTF, ONG, etc.). Par ailleurs, l'alignement des projets et programmes nationaux sur le Programme de Développement Durable est essentiel pour une efficacité globale des stratégies de développement à long terme. Dans ce processus aux enjeux complexes tenant à la fois d'une cohérence d'actions, d'intégration des politiques, stratégies et programmes puis de la gestion participative, l'identification d'une priorisation des cibles, donc des priorités de développement, reste une condition de succès de la mise en œuvre effective des ODD au Bénin.

Le tableau 2 présente pour le Bénin, les possibilités de réalisation des ODD en permettant une comparaison avec quelques références au niveau international. A partir des données actuelles sur les indicateurs ODD en 2015, Bertelsmann Stiftung et Sustainable Development Solutions Network (SDSN) ont construit un indice des ODD, permettant d'apprécier l'espace des possibilités d'atteinte des différentes cibles ODD d'ici à 2030 pour 149 pays engagés dans le processus². Le Bénin est classé 130^{ème} avec un score de 40 sur 100, légèrement en dessous du rang moyen de la région (Afrique Sub-saharienne) mais loin derrière les premiers aux niveaux africain (Bostwana avec 58,4) et mondial (Suède avec 84,5), lesquels présentent le plus de chance d'atteinte des cibles ODD à l'horizon 2030.

Tableau 2 : Indice de possibilité d'atteinte des ODD

Pays ou région	Score (sur 100)	Rang (sur 149)
Bénin	40	130 ^{ème}
Moyenne Afrique Sub-saharienne	42,5	-
Pays le plus faible dans le classement (Centrafrique)	26,1	149 ^{ème}
Premier Pays d'Afrique Sub-saharienne (Bostwana)	58,4	80 ^{ème}
Premier Pays au monde (Suède)	84,5	1 ^{er}

Source: Bertelsmann Stiftung et Sustainable Development Solutions Network, 2016.

Avec l'analyse comparative qui peut en résulter, l'indice sert aussi à apprécier les progrès à réaliser pour un pays par rapport à ses pairs et en référence à la cible retenue. A titre indicatif, le classement permet d'identifier les défis pour le Bénin, les espaces de possibilités d'atteinte des objectifs étant assez limités en moyenne. C'est pourquoi, cette faible probabilité de réalisation appelle des mesures de priorisation des objectifs et des cibles sur la base de l'analyse des performances moyennes du pays ainsi que des secteurs prioritaires. Ainsi, en palliant les limites et retards de préparation et d'alignement des ODD, la priorisation doit permettre d'élaborer et d'adopter un cadre stratégique et opérationnel qui contextualise les cibles et indicateurs ODD au Bénin. Elle répond enfin à l'exigence de la priorisation des ODD et de leurs cibles conformément à la résolution des Nations Unies sur le programme. C'est donc l'objectif du processus d'analyse de priorisation des cibles ODD et de leur arrimage aux cadres programmatiques dans le pays. Outre le défi d'opérationnalisation des ODD auquel il répond, les autres défis de développement durable au Bénin devront concerner les réformes institutionnelles et administratives, la mobilisation et le financement des politiques sensibles aux ODD, la transformation économique, le climat des affaires et la révolution des données à opérer au niveau du système statistique pour assurer la quantité et la qualité des données relatives aux indicateurs.

² https://issuu.com/unsdsn/docs/sdg_index_and_dashboards_country_pr

1.4. Méthodologie d'élaboration du rapport

Capitalisant les expériences de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et après l'adoption du Programme de Développement Durable en septembre 2015, les pays sont invités à construire la planification des politiques de développement autour des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable sur la période 2015-2030. Dans cette perspective, le Bénin a adopté la méthodologie générale d'élaboration et de contextualisation des indicateurs, laquelle s'organise en trois (03) phases : (i) la sensibilisation des principaux acteurs de la chaîne de Planification, Programmation, Budgétisation et Suivi-Evaluation (PPBS), (ii) l'évaluation du degré de préparation du pays pour l'appropriation des ODD puis (iii) la priorisation et la contextualisation des cibles retenues au niveau global.

1.4.1. De la sensibilisation et de l'information

La sensibilisation s'est déroulée en deux étapes principalement. La première étape est consacrée à la sensibilisation des principaux acteurs dans une perspective de renforcement des capacités des ressources humaines de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) ; **ces derniers** ont sensibilisé à leur tour les représentants des différentes parties prenantes au processus à savoir, les acteurs publics de la chaîne de planification et de programmation, les parlementaires, les ONG et autres représentants de la société civile, les journalistes, les **étudiants**, le secteur privé, les communes, etc. La seconde partie s'est déroulée sous la forme d'un séminaire de haut niveau sur le développement humain durable et sur l'accord de Paris sur le climat. Fondamentalement, le but de ce séminaire, tenu en prélude à la 71^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, est de renforcer l'appropriation des accords d'une part et de renouveler les engagements de toutes les parties prenantes pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 et l'accord de Paris sur les changements climatiques d'autre part. Ce séminaire de haut niveau a été sanctionné par une feuille de route où sont prescrites les différentes phases du processus d'appropriation et d'opérationnalisation des ODD au Bénin.

1.4.2. De l'évaluation du degré de préparation du Bénin pour le suivi des ODD

L'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) a été le maître d'œuvre de cette phase. Essentiellement, cette phase a permis au Bénin, sur la base des deux cent quarante et un (241) indicateurs retenus au plan international, de proposer quatre catégories d'indicateurs suivant des critères bien spécifiés : (i) les indicateurs qui sont produits par le Système Statistique National, (ii) les indicateurs qui ne sont pas produits mais qui peuvent l'être parce que l'INSAE dispose de données appropriées, (iii) les indicateurs qui ne peuvent pas être produits parce que le Système Statistique National ne permet pas de les renseigner au stade actuel, les données n'étant pas disponibles et enfin (iv) les indicateurs pour lesquels la définition n'est pas encore connue.

1.4.3. De la priorisation et de la contextualisation

En prélude au processus d'intégration et de priorisation des cibles ODD au niveau national, la DGCS-ODD a organisé un atelier d'information et de formation des acteurs nationaux de la chaîne de planification, de programmation et de suivi sur les outils de priorisation et d'intégration des cibles ODD de l'agenda 2030 dans les plans et stratégies

de développement national³. Ainsi, la méthodologie RIA retenue comme première étape de la démarche de priorisation a fait l'objet d'une formation des formateurs pour engager les différents acteurs dans le processus de la priorisation⁴. A cet effet, les cadres de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD, ainsi que ceux de la Direction Générale des Politiques de Développement, bénéficiaires de cette formation des formateurs, ont formé en retour les acteurs de la chaîne de planification des différents secteurs. Pour ce faire, les participants sont répartis en quatre (04) groupes thématiques de travail suivant les problématiques des ODD.

Au titre de la priorisation, la rétention des cibles ODD prioritaires s'est faite suivant la démarche de priorisation développée par le PNUD. Cette démarche consiste à apprécier chaque cible à travers trois différents filtres qui permettent d'évaluer «la pertinence», «le niveau de priorité» et «la qualité statistique». Chaque filtre repose sur un certain nombre de critères. Lors des arbitrages, le choix d'une cible repose sur le filtre discriminant relatif aux critères d'appréciation de la qualité statistique de l'indicateur pouvant permettre de la suivre à travers sa disponibilité et son degré de désagrégation. Outre les critères de priorisation retenus au plan international, le Bénin a fondé son choix sur la synergie entre les cibles par l'évaluation de l'impact de l'une sur d'autres cibles. Sur la base des indicateurs répertoriés, les travaux des groupes thématiques ont porté sur une analyse rapide intégrée (RIA 1 et RIA 2), ressortant les relations intersectorielles et l'identification des cibles ODD non prises en compte dans les documents actuels (cibles oubliées ou non alignées), ceci en prélude à l'atelier de priorisation. Les résultats des travaux des groupes thématiques ont alimenté un atelier technique de finalisation de la priorisation et de l'arrimage du PAG aux ODD.

L'ensemble des résultats issus du processus de priorisation est soumis à l'appréciation d'un comité scientifique et technique national avant son approbation par le Gouvernement du Bénin et sa mise en œuvre effective par les différents ministères et parties prenantes.

3 Il s'agit des outils élaborés, d'une part par l'Organisation Internationale de la Francophonie, à savoir la Grille de priorisation des cibles ODD et la Grille d'Analyse du Développement Durable et, d'autre part par le PNUD, le Mainstreaming Acceleration and Policy Support (MAPS) pour les ODD avec ces outils d'analyse rapide intégrée (RIA 1 & 2) et la matrice de priorisation des cibles ODD.

4 Le RIA (Analyse Rapide Intégrée ou Rapid Integrated Assessment) est un outil développé par le PNUD pour contribuer à la contextualisation et à l'opérationnalisation des ODD. Cette analyse précède l'identification des cibles ODD prioritaires pour le pays.

Section 2 : Analyse rapide intégrée des stratégies nationales de développement au Bénin

Cette section est consacrée à une description de l'outil d'analyse rapide intégrée (RIA), ainsi qu'à la présentation des résultats issus de l'application de cet outil ressortant le profil ODD du Bénin. La section s'organise en trois (03) parties : (i) la présentation de l'outil d'analyse rapide intégrée (RIA) et les étapes de l'analyse rapide intégrée (RIA), (ii) la revue du cadre national de planification et (iii) les résultats de l'analyse rapide intégrée.

2.1. Présentation de l'outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA)

L'outil d'Analyse Rapide Intégrée ou *Rapid Integrated Assessment* (RIA) est un outil qui permet d'évaluer le niveau d'alignement des documents de stratégies nationales de développement et des documents de politiques sectorielles sur les Objectifs de Développement Durable. Cet outil est développé par le Bureau d'Appui aux Politiques et Programmes du PNUD (BPPS), en contribution au processus d'opérationnalisation et de contextualisation des ODD. Le RIA consiste en une revue comparative des politiques et des stratégies nationales sous le prisme «cibles ODD». L'analyse cherche à réaliser une cartographie des objectifs, des politiques et des stratégies, de développement national ou sectoriel, en relation avec les objectifs, les cibles et les indicateurs des ODD. L'outil RIA se base sur deux matrices appelées RIA 1 et RIA 2.

Par construction, la matrice RIA 1 est une résultante de RIA 2, reprenant, en ligne, les principaux domaines stratégiques tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification nationale ; en colonne, les différentes cibles ODD sont indiquées. Chaque cellule C_{ij} de la matrice contient ainsi une référence (un X indicé), indiquant une intersection entre le domaine (en ligne i) et la cible (en colonne j), justifiant la prise en compte de la cible correspondante dans les actions de mise en œuvre du domaine précis, telle qu'il ressort du RIA 2.

Le RIA 2 est une matrice de renseignement du niveau d'intégration des cibles dans les politiques ou stratégies nationales et sectorielles publiques au Bénin. Elle reprend en ligne les différentes cibles ODD puis en colonne, les éléments ci-après :

- les domaines nationaux prioritaires tels que repris dans les principaux documents de planification ;
- la stratégie nationale de développement relative à chaque domaine abordant les questions correspondantes à une cible donnée ;

- les indicateurs nationaux retenus pour les cibles spécifiques ;
- les institutions responsables de la mise en œuvre ;
- les commentaires pertinents concernant le secteur et/ou la cible prioritaire dans le document de politique.

De façon globale, l'analyse RIA se déroule suivant cinq (5) principales étapes qui sont décrites ci-dessous.

2.1.1. Etape 1 : De l'identification des domaines prioritaires

La première étape consiste à identifier les domaines prioritaires de planification privilégiés dans les politiques nationales publiques pour structurer l'analyse. C'est ainsi qu'il a été décidé pendant l'atelier de lancement du processus de priorisation et de formation sur l'outil RIA et la matrice de priorisation, le 28 février 2017, d'organiser les travaux permettant d'identifier et d'harmoniser les domaines prioritaires de planification nationale et sectorielle, notamment le PAG 2016-2021 et la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) 2011-2015.

2.1.2. Etape 2 : De la constitution des groupes de travail

A la deuxième étape, les participants sont répartis en quatre (04) groupes selon leur expertise, responsabilités et préférences comme suit :

- Cadre social, traitant des questions de capital humain avec l'analyse des six (6) premiers ODD et de leurs cibles respectives ;
- Cadre économique, traitant des questions de la croissance forte et inclusive avec l'analyse des ODD 7, 8, 9, 10 et 11 y compris leurs cibles respectives ;
- Cadre environnemental, traitant des questions de l'environnement avec l'analyse des ODD 12, 13, 14 et 15 y compris leurs cibles respectives ;
- Cadre institutionnel traitant des questions de paix et des institutions avec l'analyse de l'ODD 16 et des cibles y relatives.

Les cibles de l'ODD 17 et les cibles relatives aux moyens de mise en œuvre ne sont pas considérées dans l'analyse RIA étant donné le niveau de leur priorité immédiate.

2.1.3. Etape 3 : Du renseignement de la matrice RIA 2

A cette troisième étape, les travaux sont focalisés, en premier lieu, sur la matrice RIA 2 qui contient le texte des cibles correspondant aux ODD. Chaque groupe identifie le secteur de planification (colonne 2) et enregistre dans la colonne 3 de la matrice RIA 2 les références directes trouvées dans les politiques nationales publiques correspondant à ce secteur, qui ont un lien ou correspondent le mieux à la cible ODD en question. Il est possible que des références correspondant à plusieurs secteurs de planification soient identifiées pour une seule cible. Il est suggéré de répertorier les références à la fin du document. Des indicateurs pour chaque cible contenus dans les stratégies politiques nationales publiques sont également enregistrés dans la colonne 4, et l'entité (notamment les ministères sectoriels) assumant le leadership et la coordination des actions pour la mise en œuvre de la cible est précisée dans la colonne 5 du RIA 2.

2.1.4. Etape 4 : De la consolidation des résultats du RIA 2

Une fois la lecture du PAG 2016-2021, de la SCRP 2011-2015 et d'autres politiques sectorielles et stratégies nationales et politiques publiques faites à la lumière des cibles ODD et enregistrées dans le RIA 2 par chaque groupe, les résultats sont consolidés dans un seul fichier. Une révision de la version consolidée peut s'imposer pour identifier et exploiter les références croisées pertinentes : des références identifiées par un groupe pour une cible particulière qui seraient également pertinentes pour une autre cible. C'est le cas des références sur l'éducation technique et vocationnelle des jeunes du «Cadre social» qui peuvent être pertinentes pour les cibles liées à l'emploi décent du «Cadre économique».

2.1.5. Etape 5 : Du renseignement de la matrice RIA 1

Enfin, l'information du RIA 2 est transcrite dans le RIA 1. Pour ce faire, les secteurs de planification identifiés à l'étape 1 sont consignés dans la colonne 1 du RIA 1 (« Domaine/ secteur stratégique »), et une marque est faite dans la colonne de chaque cible dont le secteur de planification est inventorié dans le RIA 2. La construction de la matrice RIA 1 permet ainsi d'observer les synergies intersectorielles ainsi que les cohérences sectorielles sur l'une ou l'autre des cibles ODD, de même que les niveaux de prise en compte de ces cibles dans les secteurs identifiés.

2.2. Revue du cadre de planification du Bénin

Depuis plusieurs années, le Bénin est engagé dans un processus de développement économique et social à travers un cadre de planification et de programmation reposant sur un ensemble de stratégies et de politiques aussi bien nationales que sectorielles. Dans le but d'évaluer le degré de prise en compte des ODD et de leurs cibles dans ledit cadre national de planification, l'analyse RIA a porté sur quarante-sept (47) documents (plans, programmes, politiques et stratégies) de planification nationale et sectorielle. Ces documents constituent le référentiel en matière de planification du développement au niveau national. A partir de ce cadre de planification existant au Bénin, un ensemble de vingt-deux (22) domaines nationaux prioritaires ont été définis afin de structurer l'analyse RIA comme l'indique le tableau 3 ci-après.

Il ressort de l'analyse documentaire qu'un nombre important de documents de politiques ne sont pas actualisés ; aussi, les documents dont la mise en œuvre court toujours, sont-ils presque à échéance (Cf. en annexe 1 la liste des documents de planification revus). L'opportunité de cette analyse pour le Bénin est que le pays est sur le point d'élaborer son Plan National de Développement (PND). Ainsi, les résultats du RIA permettront de combler d'éventuelles lacunes constatées au niveau du cadre national de référence en matière de planification des politiques et stratégies nationales et sectorielles publiques.

Tableau 3 : Domaines nationaux prioritaires

N°	Domaines nationaux prioritaires
1	Démocratie et état de Droit (y compris Droits humains et Justice)
2	Gouvernance (y compris administrative)
3	Cadre macroéconomique & Climat des affaires
4	Défense et sécurité (y compris la paix)
5	Economie numérique (TIC)
6	Energie et mines
7	Tourisme et culture
8	Agriculture (y compris Elevage, Pêche et Sécurité alimentaire)
9	Infrastructures et Transports (y compris bâtiments et BTP, et autres infrastructures)
10	Emploi
11	Industrie (y compris diversification)
12	Commerce et artisanat
13	Education (y compris recherche, alphabétisation et formation)
14	Protection sociale
15	Genre
16	Eau (y compris infrastructure hydraulique)
17	Santé (y compris nutrition) ;
18	Cadre de vie et Assainissement (y compris urbanisation)
19	Décentralisation et déconcentration (y compris aménagement du territoire et Espaces frontaliers)
20	Risques, Sinistres et catastrophes naturelles (y compris phénomènes en lien avec les changements climatiques)
21	Environnement et ressources naturelles (y compris biodiversités marines et terrestres, ...)
22	Sports

Source : Résultats des travaux de groupes, mars 2017.

De plus, cette Analyse Rapide Intégrée des stratégies nationales de développement permet non seulement de connaître le degré de prise en compte des cibles mais aussi de déceler les politiques et stratégies sectorielles ne disposant pas d'indicateurs proches des cibles ODD et qui seront prises en compte par les secteurs concernés dans les meilleurs délais.

2.3. Résultats de l'Analyse Rapide Intégrée

L'analyse fournit une évaluation du degré de prise en compte des ODD, en particulier les cibles ODD qui n'ont pas été prises en compte dans les documents de planification nationale et sectorielle du Bénin ; et les cibles qui ont été prises en compte par de multiples secteurs. Plus précisément, la matrice RIA 1 (Cf. tableaux 4, 5, 6 et 7) donne une vue d'ensemble de l'analyse en termes d'alignement et d'intégration des cibles dans les différents secteurs. Dans le choix qui est fait, la matrice RIA 2 donne davantage d'informations, les références sur les cibles et les indicateurs étant étendues au PAG 2016-2021 puis à la SCR 2011-2015, outre les documents de politiques, les plans et les stratégies sectoriels pertinents. Les résultats saillants de l'analyse rapide intégrée, bien que non exhaustifs, devraient donc directement guider l'élaboration du prochain Programme National de Développement (PND) du Bénin et la formulation de nouvelles politiques et stratégies sectorielles de manière à s'assurer que ces documents prennent en compte les ODD, lesquels devraient constituer dorénavant le cadre de planification et de programmation des politiques publiques de développement au niveau mondial sur les quinze (15) prochaines années.

Sur les 105 cibles concernées (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les cibles 14.6 et 14.7 ne s'appliquant pas aux pays en développement), 73 cibles ODD (soit 69,5%) ont été prises en compte dans le cadre de planification du Bénin contre 32 cibles ODD non alignées (soit 30,5%).

En outre, l'évaluation documentaire permet d'identifier une multitude de synergies intersectorielles dont certaines sont représentées au niveau de la matrice RIA 1. Ainsi, les résultats de l'analyse de la matrice RIA appelle la nécessité de collaboration entre plusieurs secteurs ou la mise en place d'un cadre de coordination efficace pour faciliter la planification des activités et la mise en œuvre des actions concourant à l'atteinte des cibles ODD. Il s'agit en particulier dans l'ordre décroissant d'importance de synergie, des cibles : **8.3** relative à la promotion des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives et la création d'emplois décents (05 secteurs), **1.4** relative aux mêmes droits économiques et l'accès aux services de base (04secteurs), **2.2** relative à l'élimination de la malnutrition (04secteurs) et **12.2** visant à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles (03secteurs).

La matrice RIA 2 (Cf. Annexe 2) revient en détail sur ces relations intersectorielles. Son analyse suggère une véritable coordination d'actions et d'interventions entre les secteurs concernés afin d'identifier les meilleures synergies et séquençages qui assurent l'efficacité des politiques publiques dans ces domaines.

L'analyse du RIA suggère également la nécessité d'une cohérence dans les interventions contenues dans les politiques et stratégies de certains secteurs. Dans ce cadre s'inscrit la nécessité de cohérence sectorielle au niveau de plusieurs secteurs qui peuvent permettre d'adresser un nombre assez important de cibles. Pour plus de cinq (05) cibles ODD adressées, différents secteurs peuvent être indiqués ; il s'agit dans l'ordre décroissant de cohérence sectorielle, du secteur de l'Environnement et ressources naturelles (15 cibles), du secteur de l'Agriculture (12 cibles), du secteur de la Protection Sociale (10 cibles), du secteur de la Santé (09 cibles), du secteur du Genre (08 cibles) puis du secteur du Cadre de vie et Assainissement (17 cibles).

Par ailleurs, l'analyse souligne l'approche essentiellement sectorielle qui a sous-tendu les documents de planification de référence considérés. Ainsi, des secteurs qui devraient contribuer à l'atteinte des cibles avec une synergie intersectorielle, ne présentent aucune action concertée (voir les interrelations sectorielles manquantes à titre illustratif, lesquelles sont surlignées en couleur verte dans les tableaux du RIA 1). Ces éléments d'analyse renseignent sur les défauts de synergie d'actions qui devraient être corrigés à l'occasion de l'élaboration du Plan National de Développement du Bénin, de manière à assurer l'approche intégrée et cohérente des interventions publiques.

De ce point de vue, l'analyse de la matrice RIA 1 dégage un premier constat selon lequel, les secteurs de l'Énergie et mines, de l'Agriculture, des Infrastructures et Transports et celui de l'Industrie qui devraient contribuer à l'atteinte des cibles de l'ODD 1 (Pas de pauvreté) n'adressent point cette problématique. En effet, la croissance économique inclusive constitue le seul moyen efficace de faire reculer la pauvreté, l'énergie moderne adéquate, accessible et abordable reste nécessaire pour l'activité de production dont notamment l'industrie. C'est pour cela que l'accès à l'énergie a autant d'importance dans la lutte contre la pauvreté (ODD 1), dans l'amélioration de l'état de santé et de bien-être des populations (ODD 3), dans l'atteinte des cibles liées à l'éducation de qualité (ODD 4) et dans la création d'emplois pour la croissance (ODD 8).

En ce qui concerne l'ODD 8 relatif à la croissance et à l'emploi, en plus du secteur de l'Energie et des mines, les secteurs de l'Education, de la Défense et de la sécurité puis de l'Environnement et des ressources naturelles, devraient aussi contribuer à l'atteinte des cibles de cet objectif, étant donné que l'instabilité institutionnelle et les conflits ou une mauvaise gestion de ressources naturelles, peuvent hypothéquer les politiques de croissance soutenue dans le long terme. Aussi, une attention particulière devrait-elle être portée aux problèmes liés aux infrastructures et transports adéquats, à l'accès à l'eau dans les villes et communautés de base au Bénin, de même qu'à la réduction des impacts négatifs environnementaux et par une prise en compte effective des cibles de l'ODD 11 dans les politiques de ces secteurs.

De manière générale, les questions liées au Genre (ODD 5) ne sont pas bien intégrées dans les documents de planification de référence étudiés. En effet, bien que la question du genre soit transversale, l'analyse RIA permet de constater que plusieurs secteurs ne disposent de stratégies sectorielles pouvant adresser les cibles de cet objectif. Il s'agit, en particulier, des secteurs de la Gouvernance, de la Défense et sécurité, de l'Economie numérique, de l'Energie et mines, du Tourisme et culture, de l'Agriculture, des Infrastructures et Transports, du Cadre de vie et Assainissement, de l'Environnement et ressources naturelles puis des Sports. Le Bénin gagnerait à corriger cette faiblesse dans les politiques ultérieures afin de bénéficier des effets multiplicateurs que peuvent induire la pleine participation égale des femmes et des hommes au processus du développement de manière générale et les avantages de l'autonomisation des filles et des femmes particulièrement.

Dans le cas de l'ODD 3 relatif à la bonne santé et au bien-être, les secteurs de l'Education, de l'Eau, du Cadre de vie et Assainissement et le domaine des Risques, Sinistres et catastrophes naturelles devraient contribuer à adresser les problématiques de cet objectif. Ceci tient fondamentalement en l'importance de la sensibilisation des populations en général et des femmes en particulier, sur les conditions d'habitabilité des espaces, sur les comportements sains en matière d'hygiène et d'établissement humain qui réduisent les vulnérabilités aux risques, sinistres et catastrophes naturelles.

Tableau 5: RIA 1- Cadre économique

EVALUATION INTEGREE RAPIDE – PROFIL DES ODD AU BENIN

#	Domaine/Secteur prioritaire	ODD-7: Energie					ODD-8: Croissance et Emploi										ODD-9: Infrastructures										ODD-10: Réduction des inégalités										ODD-11: Villes				
		7.1	7.2	7.3	8.1	8.2	8.3	8.4	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9	8.10	9.1	9.2	9.3	9.4	9.5	10.1	10.2	10.3	10.4	10.5	10.6	10.7	11.1	11.2	11.3	11.4	11.5	11.6	11.7								
1.	Démocratie et Etat de Droit (y compris Droit Humain et Justice)																																								
2.	Gouvernance (y compris administrative)				X																																				
3.	Cadre macroéconomique & Climat des affaires					X																																			
4.	Défense et sécurité (y compris paix)																																								
5.	Economienumérique (TIC)					X																																			
6.	Energie et mines	X	X																																						
7.	Tourisme et culture																																								
8.	Agriculture (y compris Elevage, Pêche, Sécurité alimentaire)																																								
9.	Infrastructures et Transports (y compris bâtiments et BTP et autres infrastructures)																																								
10.	Emploi																																								
11.	Industrie (y compris diversification)																																								
12.	Commerce et artisanat																																								
13.	Education (y compris recherche, alphabétisation et formation)																																								
14.	Protection sociale																																								
15.	Genre																																								
16.	Eau (y compris infrastructure hydraulique)																																								
17.	Santé (y compris nutrition)																																								
18.	Cadre de vie et Assainissement (y compris urbanisation)																																								
19.	Décentralisation et déconcentration (y compris aménagement du territoire et Espaces frontaliers)																																								
20.	Risques, Sinistres et catastrophes naturelles (y compris phénomènes en lien avec changements climatiques)																																								
21.	Environnement et ressources naturelles (y compris biodiversités marine et terrestre, ...)																																								
22.	Sports																																								

Source : DGCS-ODD/MPD, 2017.

Enfin, un autre grand challenge constitue la gestion de l'environnement dans un cadre intégré à travers les politiques et stratégies de développement tant nationales, sectorielles que locales, ceci, compte tenu de la cohérence sectorielle révélée par l'analyse RIA. La gestion de l'environnement à travers l'ODD 12 sur les modes de consommation et de production durables et l'ODD 13 sur les changements climatiques appelle, en effet, des contributions de différents secteurs dont l'énergie et les mines, l'agriculture, le cadre de vie, l'environnement et les ressources naturelles mais aussi, le secteur de l'éducation. Des actions concertées incluant l'ensemble de ces secteurs permettent donc d'accélérer les progrès vers les objectifs adressant l'environnement de manière globale. Il en est ainsi des actions à engager pour la prise en compte des modes de production et de consommation durables dans le commerce, les industries et les infrastructures afin de préserver le capital environnemental au bénéfice des générations futures. La résilience aux changements climatiques appelle aussi des mesures dans le secteur des infrastructures et transports. Somme toute, le secteur de l'éducation reste fondamental à ces différents niveaux dans le cadre de l'apprentissage, de la connaissance et des changements de comportements.

Tableau 6 : RIA 1- Cadre environnemental

EVALUATION INTEGREE RAPIDE – PROFIL DES ODD AU BENIN

ODD non pris en compte
 ODD non applicable
 Pas de synergie intersectorielle
 Synergie intersectorielle
 Coherence sectorielle

#	Domaine/Secteur prioritaire	ODD-12: Consommation et production durable										ODD-13: Changement climatique			ODD-14: Vie aquatique					ODD-15: Vie terrestre								
		12.1	12.2	12.3	12.4	12.5	12.6	12.7	12.8	13.1	13.2	13.3	14.1	14.2	14.3	14.4	14.5	14.6	14.7	15.1	15.2	15.3	15.4	15.5	15.6	15.7	15.8	15.9
1.	Démocratie et Etat de Droit (y compris Droit humain et justice)																											
2.	Gouvernance (y compris administrative)																											
3.	Cadre macroéconomique & Climat des affaires																											
4.	Défense et sécurité (y compris paix)																											
5.	Economie numérique (TIC)																											
6.	Energie et mines		X																									
7.	Tourisme et culture										X																	
8.	Agriculture (y compris Elevage, Pêche, Sécurité alimentaire)		X					X																				
9.	Infrastructures et Transports (y compris bâtiments et BTP et autres infrastructures)																											
10.	Emploi																											
11.	Industrie (y compris diversification)																											
12.	Commerce et artisanat																											
13.	Education (y compris recherche, alphabétisation et formation)																											
14.	Protection sociale																											
15.	Genre																											
16.	Eau (y compris infrastructure hydraulique)																											
17.	Santé (y compris nutrition)																											
18.	Cadre de vie et Assainissement (y compris urbanisation)																											
19.	Décentralisation et déconcentration (y compris aménagement du territoire et Espaces frontaliers)																											
20.	Risques, Sècheres et catastrophes naturelles (y compris phénomènes en lien avec changements climatiques)																											
21.	Environnement et ressources naturelles (y compris biodiversités marine et terrestre, ...)								X																			
22.	Sports																											

Source : DGCS-ODD/MPD, 2017.

Section 3 : Priorisation des cibles ODD et indicateurs

La priorisation vise à identifier les cibles et les indicateurs des Objectifs de Développement Durable (ODD) qui s'inscrivent dans les priorités nationales de développement étant donné les contraintes et les spécificités du Bénin. Elle revêt un caractère essentiel au regard de la dimension des cibles définies mais aussi des contraintes spécifiques auxquelles le Bénin fait face. Dans cette section (i) le fondement de la priorisation des cibles est exposé suivant la méthode MAPS pour les ODD et (ii) les résultats sur les cibles prioritaires nationales sont présentées.

3.1. Fondement de la priorisation des cibles ODD

La priorisation tire son essence de la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 25 septembre 2015 à New York, portant sur l'agenda «*Transformer notre monde : le Programme de Développement Durable à l'Horizon 2030*». Au terme du point 55 de ladite Résolution, l'objectif de la priorisation est explicitement indiqué :

«Les objectifs et les cibles de développement durable sont intégrés et indissociables ; ils sont par essence globaux et applicables universellement, compte tenu des réalités, des capacités et des niveaux de développement des différents pays et dans le respect des priorités et politiques nationales. Si des cibles idéales sont définies à l'échelle mondiale, c'est à chaque État qu'il revient de fixer ses propres cibles au niveau national pour répondre aux ambitions mondiales tout en tenant compte de ses spécificités. Il appartient aussi à chaque État de décider de la manière dont ces aspirations et cibles devront être prises en compte par les mécanismes nationaux de planification et dans les politiques et stratégies nationales...».

Le nouvel agenda offre donc à chaque pays la possibilité de choisir, pour chaque objectif défini, les cibles prioritaires en fonction des contextes et des contraintes qui prévalent. En conséquence, c'est au regard des cibles retenues comme prioritaires qu'à l'horizon 2030, les performances de chaque pays seront évaluées. Cette démarche découle du respect du principe de la responsabilité commune mais différenciée qui gouverne la mise en œuvre du Programme et de la ferme volonté des Etats engagés, pour une contextualisation de chaque cible, compte tenu des priorités nationales. Le tableau 8 ci-dessous indique pour chaque ODD, le nombre total de cibles dans le programme de développement adopté au niveau international, le nombre total de cibles à prioriser⁵, le nombre total de cibles de mise en œuvre et celui des cibles relatives au partenariat pour la réalisation des objectifs.

⁵ Les cibles qui sont relatives à la mise en œuvre des ODD de façon générale et celles qui sont la déclinaison du dix-septième ODD relatif au partenariat pour la réalisation des objectifs, ne font pas l'objet de priorisation ici.

Tableau 8 : Synthèse des cibles de l'agenda 2030 des ODD

Objectifs de Développement Durable	Nombre de cibles				
	totales	à prioriser	de mise en œuvre	non appliquées dans PVD	de partenariat
1. Pas de pauvreté	7	5	2		
2. Faim zéro	8	5	3		
3. Bonne santé et bien-être	13	9	4		
4. Education de qualité	10	7	3		
5. Egalité entre les sexes	9	6	3		
6. Eau propre et assainissement	8	6	2		
7. Energie propre et d'un coût abordable	5	3	2		
8. Travail décent et croissance économique	12	10	2		
9. Industrie Innovation et Infrastructures	8	5	3		
10. Inégalités réduites	10	7	3		
11. Villes et Communautés durables	10	7	3		
12. Consommation et production responsables	11	8	3		
13. Mesures relatives à lutte contre les Changements Climatiq.	5	3	2		
14. Vie aquatique	10	5	3	2	
15. Vie terrestre	12	9	3		
16. Paix, justice et Institutions efficaces	12	10	2		
17. Partenariats pour les ODD	19				19
Total	169	105	43	2	19

Source: PNUD (2016)

Sur les 169 cibles que contient l'Agenda 2030 de développement durable, chaque pays en développement devrait opérer des choix sur un nombre total de cent cinq (105) : il s'agit des cibles dites «à prioriser». Les quarante-trois (43) cibles de mise en œuvre de l'Agenda et les dix-neuf (19) cibles de l'objectif 17 relatives au partenariat pour la réalisation, ne devront donc pas faire l'objet de priorisation. Elles sont systématiquement retenues pour être mises en œuvre par tous les pays signataires. Par ailleurs, les deux cibles de l'ODD 14, relatives aux négociations sur les subventions à la pêche (cible 14.6), puis aux bénéfices des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines (cibles 14.7), ne s'appliquent pas aux pays en développement qui devraient en être bénéficiaires. En conséquence, la démarche de priorisation pour le Bénin ne concerne pas ces dernières.

3.2. Méthode et outils de priorisation des cibles ODD

La priorisation des cibles ODD du Bénin s'est faite selon l'approche ayant conduit à la rétention des cibles ODD suivant les outils développés par le Centre de Service Régional (CSR) du PNUD pour l'Afrique, basé à Addis-Abeba (Ethiopie). Il s'agit d'une démarche qui consiste à apprécier chaque cible à travers trois différents filtres qui permettent d'évaluer

«la pertinence», «le niveau de priorité» et «la qualité statistique». Chaque filtre repose sur un nombre de critères comme l'indique le tableau 9ci-après.

La prise en considération ou non d'une cible comme prioritaire dépend du niveau d'appréciation de cette cible à travers les trois filtres : dans la pratique, un score de priorisation est attribué à chaque niveau, ceci dans une échelle à trois degrés : «faible», «moyen» et «haut». Par principe, la contrainte de priorisation recommande que :

- pour un objectif à trois cibles, une cible au maximum soit priorisée ;
- pour un objectif ayant quatre (4) à six (6) cibles, deux cibles au maximum soient priorisées ;
- pour un objectif à plus de six (6) cibles, trois cibles au maximum soient priorisées.

Tableau 9 : Critères de priorisation

Niveau du filtre	Critères de priorisation des cibles ODD
Filtre 1	1. Cibles ODD oubliées (Cf. tableau du RIA 1)
	2. Cible correspondant à une cible OMD en retard
	3. Cibles transformationnelles (accélérateurs universels tels que l'autonomisation des femmes, filles, jeunes, accès à l'éducation, à l'eau, à l'énergie)
	4. Cibles contribuant à plusieurs dimensions du développement durable
Filtre 2	5. Cibles contribuant au respect d'autres engagements internationaux (CoP 21, etc.)
	6. Cibles contribuant directement à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale
	7. Autres priorités nationales
Filtre 3	8. Existence d'indicateurs de mesure de la cible (cf. tableau du RIA 2) ou possibilité de mesure à un coût raisonnable
	9. Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée

Source : PNUD (2016)

Après le passage des filtres, lorsque le nombre de cibles respectant les critères de priorisation est supérieur au nombre maximal à retenir, un arbitrage permet de retenir certaines cibles au détriment d'autres. Cet arbitrage se base d'abord sur les niveaux d'appréciation du 3^e filtre qui est considéré comme un filtre discriminant. Si lesdites cibles ont la même appréciation au niveau du troisième filtre, l'arbitrage se fonde sur le principe suivant lequel entre deux cibles concurrentes, la cible à retenir est celle qui conditionne ou contribue à la réalisation de l'autre. Si toutefois l'arbitrage ne permet pas de discriminer, il faut considérer la cible qui constitue une priorité nationale immédiate.

Par ailleurs, compte tenu des priorités de développement du Bénin, un certain nombre de cibles ODD ont été retenues comme étant prioritaires. Ces cibles viennent ainsi s'ajouter aux cibles ODD prioritaires identifiées après passage des filtres.

3.3. Présentation des résultats de la priorisation des cibles

Ces résultats sont présentés en trois (3) points dont la méthodologie est présentée supra. Dans un premier temps, il est question des cibles retenues après passage des filtres de la démarche de priorisation. Ces cibles sont au nombre de trente-huit (38). Dans un second temps, il s'agit des cibles que le Bénin a identifiées comme prioritaires compte tenu de ses priorités de développement. Ces cibles sont au nombre de onze (11). Enfin le package des cibles prioritaires et les indicateurs associés pour le Bénin est présenté. Il est constitué de quarante-neuf (49) cibles prioritaires pour le pays.

➤ Cibles retenues après passage des filtres

Tableau 10 : Liste des cibles retenues après passage des filtres

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
	CADRE SOCIAL : CAPITAL HUMAIN
1. Pas de pauvreté	<p>1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.</p> <p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.</p>
2. Faim Zéro	<p>2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p> <p>2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p>
3. Bonne santé et bien-être	<p>3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.</p> <p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.</p> <p>3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.</p>

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
<p>4. Education de qualité</p>	<p>4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.</p> <p>4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.</p> <p>4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.</p>
<p>5. Egalité entre les sexes</p>	<p>5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.</p> <p>5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.</p>
<p>6. Eau propre et Assainissement</p>	<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> <p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p>
<p>CADRE ECONOMIQUE : CROISSANCE FORTE ET INCLUSIVE</p>	
<p>7. Energie propre et d'un coût abordable</p>	<p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.</p>
<p>8. Travail décent et croissance économique</p>	<p>8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.</p> <p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.</p> <p>8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.</p>

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	<p>9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.</p> <p>9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.</p> <p>10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.</p>
10. Inégalités réduites	<p>10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.</p> <p>10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.</p>
11. Villes et communautés durables	<p>11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis</p> <p>11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.</p> <p>11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des personnes et des personnes en situation vulnérable.</p>
CADRE ENVIRONNEMENTAL : ENVIRONNEMENT	
12. Consommation et production responsables	<p>12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.</p> <p>12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.</p>

CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD	
ODD	
13. Mesures relatives à lutte contre les changements climatiques	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.
14. Vie aquatique	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans. 14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.
15. Vie terrestre	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux. 15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial. 15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.
CADRE INSTITUTIONNEL : PAIX	
16. Paix, justice et Institutions efficaces	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants. 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux. 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.

Source : DGCS-ODD/MPD, 2017.

Dans le domaine social, la cible 1.2 traite des deux dimensions de la pauvreté monétaire et non monétaire. Cette cible retenue se présente ainsi comme une réponse à l'évolution de l'incidence de la pauvreté qui s'est établie à 40,1% en 2015 au Bénin. La cible 1.4 (accès aux ressources économiques, aux services de base, à la propriété foncière) permet de créer de meilleures conditions de vie aux personnes les plus vulnérables notamment en leur offrant la possibilité de mener des Activités Génératrices de Revenus (AGR). L'ODD 2 retient les cibles 2.1 et 2.2 adressant les questions de la sécurité alimentaire et des formes de malnutrition, lesquelles occupent une place de choix dans le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole et les Accords de Malabo ou de la CEDEAO. Spécifiquement, les cibles prioritaires relatives à l'ODD 3, à savoir : les cibles 3.1, 3.2 et 3.3 sont des cibles OMD en retard pour lesquelles les efforts du Bénin et des partenaires doivent se poursuivre en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle, des décès évitables de nouveau-nés et des maladies comme le SIDA, le paludisme suivant des proportions précises. La qualité de l'éducation reste de nos jours une problématique majeure : c'est pourquoi, les cibles prioritaires de l'ODD 4 traitent de la qualité et de l'équité dans l'accès à l'éducation (cible 4.1) pouvant faciliter la réalisation des autres cibles ; il en est de même de la deuxième cible prioritaire (4.4), laquelle permet d'augmenter l'employabilité, l'entrepreneuriat avec des possibilités de réduction du chômage. La dernière cible retenue ici (cible 4.5) constitue une cible OMD en retard qui permettrait d'assurer une égalité dans l'accès à l'éducation des personnes vulnérables compte tenu des disparités existantes.

La problématique du genre reste posée au Bénin et les cibles de l'ODD 5 retenues prioritaires permettent de poursuivre les efforts engagés dans le cadre des OMD. Il s'agit de la cible 5.1 permettant d'adresser les questions de discrimination à l'égard des filles et des femmes, puis de la cible 5.5 qui appelle des politiques volontaristes en faveur de la participation des femmes au processus décisionnel. Enfin, les cibles de l'ODD 6 classées prioritaires doivent permettre une autre approche de gestion de l'accès universel à l'eau pour réduire les disparités régionales constatées (cible 6.1). De même, la cible 6.2 retenue appelle l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène compte tenu de leur effet réducteur sur les maladies diarrhéiques et les autres maladies liées à la pollution et à la qualité de l'eau.

Dans le domaine économique, la cible 7.1 retenue prioritaire contribue effectivement et potentiellement à l'atteinte de l'ODD 7 par la garantie de l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. Elle contribue par ailleurs à la réalisation de l'ODD 8 qui vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous. Les trois cibles 8.3, 8.5 et 8.9 sont prioritaires pour le compte de l'ODD 8, puisque favorables à la promotion des politiques de développement créant notamment d'emplois décents, à un salaire égal pour un travail égal puis à la valorisation de la culture et des produits locaux à des fins touristiques.

Les cibles 9.1 et 9.2 prioritaires pour l'ODD 9 pourraient contribuer à l'atteinte de l'ODD 8, puisqu'elles devraient appeler à la mise en place d'importantes infrastructures de qualité, durables et résilientes et à la promotion de l'industrialisation qui profite à tous.

Compte tenu des niveaux des inégalités dans le pays, trois cibles adressant cette problématique sont prioritaires : il y a le relèvement des niveaux de revenu des plus pauvres à faire progresser plus rapidement avec la cible 10.1, l'autonomisation de toutes les personnes en vue de leur intégration sociale et économique avec la cible 10.2 puis l'assurance de l'égalité des chances et la réduction de l'inégalité des résultats avec la cible 10.3. Enfin, l'ouverture, la résilience et la durabilité des établissements humains

restent au Bénin un enjeu d'urbanisation ; c'est pourquoi, les cibles prioritaires dans ce secteur touchent l'accès au logement et à des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et l'assainissement des quartiers de taudis avec la cible 11.1, le renforcement de l'urbanisation durable avec la cible 11.3, puis la réduction du nombre de personnes victimes de catastrophes avec la cible 11.5 ; l'accent doit être mis sur la protection des personnes vulnérables.

Dans le domaine de l'environnement, pour l'ODD 12 relatif aux modes de consommation et de production durables, les trois cibles retenues prioritaires pour la mise en œuvre de l'objectif permettent de prendre en compte la gestion intégrée des ressources naturelles (terres, eaux, forêts avec la cible 12.2), la gestion et la valorisation des déchets (à travers la cible 12.5), de même que la recherche et le partage des connaissances dans le domaine de la durabilité (avec la cible 12.8). La cible 12.8 présente l'avantage de prendre en compte des préoccupations de la cible 13.3 en ce qui concerne l'éducation au changement climatique. Compte tenu des vulnérabilités aux changements climatiques, les questions d'adaptation doivent revêtir aussi un caractère prioritaire ; ce qui rend pertinent le choix de la cible 13.1. Par ailleurs, la mise en œuvre des cibles prioritaires de l'ODD 14 s'inscrivent dans les mesures urgentes pour la préservation de l'écosystème en général, mais plus spécifiquement, les problèmes d'érosion côtière auxquels le pays fait face. Les cibles de l'ODD 15 (15.1, 15.2 et 15.3) appellent des politiques de préservation des vies terrestres dans le sens de la gestion durable des ressources naturelles. Les effets induits et d'entraînement de ces cibles prioritaires sur d'autres objectifs de développement (ODD 1, ODD 2, ODD 6, ODD 7, ODD 13 et ODD 12) peuvent se révéler assez importants. Globalement, les priorités du «cadre environnemental» permettent de (i) lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre, (ii) promouvoir la gestion rationnelle et durable des sols qui assure l'accès des agriculteurs au capital «terre» qui reste le principal facteur de production.

Par rapport au cadre institutionnel, les trois cibles prioritaires (16.2, 16.6 et 16.9) adressent les problématiques de la paix, la justice et des institutions efficaces qui constituent les centres d'intérêt de l'ODD 16. En effet, la cible 16.2 traite des questions de la maltraitance et des violences faites sur les enfants qui constituent encore des réalités du pays. Cette cible adresse les questions relatives à la cible 5.3 notamment le mariage forcé et la mutilation génitale féminine. La cible 16.6 quant à elle vise la mise en place d'institutions efficaces. Il s'agit d'une priorité qui va conditionner l'atteinte d'autres ODD notamment dans les cadres social et économique. Enfin la cible 16.9 permet de garantir une identité juridique à tous notamment l'enregistrement des naissances ; car il existe encore plusieurs béninois non enregistrés dans les registres d'état civil.

➤ **Cibles retenues au regard des priorités de développement du Bénin**

Tableau 11 : Liste des cibles retenues au regard des priorités de développement

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
CADRE SOCIAL : CAPITAL HUMAIN	
1. Pas de pauvreté	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
2. Faim Zéro	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.
3. Bonne santé et bien-être	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être
	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux
6. Eau propre et Assainissement	6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau
	6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.
CADRE ECONOMIQUE : CROISSANCE FORTE ET INCLUSIVE	
8. Travail décent et Croissance économique	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre

ODD	CIBLES PRIORITAIRES PAR ODD
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030
CADRE ENVIRONNEMENTAL : ENVIRONNEMENT	
12. Consommation et production responsable	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.
CADRE INSTITUTIONNEL : PAIX	
16. Paix, justice et Institutions efficaces	16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice. 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.

Source : DGCS-ODD/MPD, 2017.

La cible 1.3 traitant de la protection sociale est retenue car l'accès à la protection sociale est légitimé par la constitution du 11 décembre 1990 comme un droit fondamental de l'homme. Mais aujourd'hui, seulement 8,4% de la population est couverte par une assurance maladie au Bénin dans un contexte où l'incidence de la pauvreté est de 40,1%. Pour y remédier, le projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) du PAG constitue la principale disposition prise par l'Etat pour assurer une protection sociale à tous. La mise en œuvre de cette cible adresse aussi les préoccupations de la cible 3.8 intitulée : « Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ».

La cible 2.3 visant à doubler la productivité agricole et les revenus des producteurs notamment les exploitants familiaux, les éleveurs, les pêcheurs, constitue une priorité nationale car elle permettra, d'une part, d'améliorer les conditions de vie de cette population exposée à la pauvreté et, d'autre part, d'assurer l'autosuffisance alimentaire et accroître la capacité d'exportation du pays. Au titre de l'année 2015, bien qu'il y ait eu une augmentation de 3,5% des superficies emblavées pour les vivriers, il a été enregistré une diminution de 12,9% de la production globale. Ce qui corrobore la chute de l'indice de production agricole vivrière de 128,99% en 2014 à 106,3% en 2015 ; appelant ainsi à prendre des dispositions pour améliorer la productivité agricole.

Les cibles 3.4 et 3.7 sont retenues car, d'une part, des efforts sont nécessaires pour réduire la prévalence des maladies non transmissibles au Bénin. Au nombre des maladies cardio-vasculaires, les plus fréquentes au Bénin sont l'Hypertension Artérielle (HTA), les Oblitérations des Artères des Membres Inférieurs (AOMI), les Accidents Vasculaires Cérébraux (AVC) et les Insuffisances Cardiaques (IC). Les prévalences sont estimées à

27,5% pour l'Hypertension Artérielle, 3,9% pour les Oblitérations des Artères des Membres Inférieurs, 4,6‰ pour les Accidents Vasculaires Cérébraux et 1,0‰ pour les Insuffisances Cardiaques. Les décès liés à ces maladies sont évitables par des soins ou par des préventions contre les quatre Facteurs de Risque (FDR) comportementaux que sont la consommation du tabac, l'alcool, l'alimentation déséquilibrée et l'inactivité physique. D'où la nécessité de prendre des dispositions pour éviter les décès liés à ces maladies. D'autre part, selon le MICS 2014, le niveau de fécondité des femmes de 15-49 ans reste encore élevé (5,7 enfants par femme) et 19,4% des adolescentes âgées de 20 à 24 ans ont eu au moins une naissance vivante, attestant du faible niveau de prévalence des méthodes de planification. Les questions de planification familiale adressées par la cible 3.7 font ainsi l'objet de priorité nationale.

Les cibles 6.4 et 6.5 sont retenues car l'utilisation efficace et la gestion intégrée des ressources en eau sont des préoccupations importantes dans les questions émergentes en matière de gestion durable des ressources en eau. Elles constituent des priorités pour le pays dans la logique de les inscrire dans une transition vers l'exploitation durable des ressources hydrologiques telles que définies dans le PAG à travers les points ci-après : (i) la promotion de la gestion intégrée des ressources en eau au niveau des bassins hydrographiques et (ii) la construction des infrastructures hydrauliques multifonctions (PAG, 2016). Ce programme appelle à une mobilisation de ressources financières d'un montant de soixante-trois (63) milliards de francs CFA dont cinquante-trois (53) milliards d'investissement public et dix (10) milliards d'investissement privé.

La cible 8.2 est retenue car le Bénin doit améliorer sa productivité économique pour assurer un niveau de croissance économique minimum de 7% conformément aux critères de convergence de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). En effet, de 2000 à 2015, le taux de croissance économique du pays a évolué en dents de scie et est resté globalement faible (en moyenne 4,25%) ; avec le niveau le plus haut observé en 2013 (7,2%) et le niveau le plus bas en 2005 (1,7%). Le pays a ainsi fait l'option de la diversification de sa production. Le PAG illustre cela à travers des projets phares, notamment les Filières à haute valeur ajoutée (HVA) (ananas, anacarde et produits maraîchers), les Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc). Les impacts économiques de ces projets seront respectivement des cent quatre-vingt-sept (187) milliards de francs CFA et soixante-quatre (64) milliards de francs CFA au titre de leurs contributions au PIB.

La cible 9.5 est retenue car la recherche scientifique est la base de tout développement. Cette cible se présente comme nécessaire et indispensable à toute forme d'industrialisation. En effet, des études révèlent que le taux de rendement de la recherche scientifique pour une industrie est supérieur au taux de rendement des investissements physiques. La recherche est aussi une source majeure de croissance économique qui constitue un défi pour le Bénin dans sa marche vers l'éradication de la pauvreté. La création de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) est le dispositif que l'Etat prévoit mettre en place avec pour impact social 48 000 emplois à forte valeur ajoutée à l'horizon 2030.

La cible 12.7 permettra de soutenir et de renforcer les efforts du pays en ce qui concerne la transparence dans les processus de passation des marchés publics. La mise en œuvre de cette cible permettra davantage de mettre les opérateurs économiques sur un pied d'égalité lors des lancements et examens des appels d'offres. Elle va rehausser la compétition et favoriser des prestations de qualité à l'Etat.

La cible 16.3 est choisie car l'état de droit, les droits de l'homme et la démocratie sont interdépendants, se renforcent mutuellement et font partie des valeurs et des principes

fondamentaux, universels et indissociables de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont le Bénin est pays membre. Si l'état de droit est considéré non seulement comme un instrument du Gouvernement mais aussi comme un principe auquel toute la société, y compris le gouvernement, est liée, il est fondamental pour faire progresser la démocratie. Ainsi, face à la jeunesse de la démocratie béninoise, un état de droit permettra de la faire progresser pour qu'elle reste et demeure un exemple en Afrique. Aussi, faut-il préciser que l'état de droit est une quête permanente pour assurer au béninois la liberté d'expression à laquelle il est vivement attaché.


Quant à la cible 16.5, elle est retenue car la corruption et la pratique des pots-de-vin existent toujours au Bénin. En effet, la corruption nourrit des inégalités à plusieurs niveaux, notamment l'inégale répartition du pouvoir dans la société, l'inégale répartition des richesses. Selon le classement 2016 de Transparency International, le Bénin est le 16^e pays le moins corrompu en Afrique et 95^e au niveau mondial sur un total de 176 pays. Un rang qui appelle à une prise de conscience quant aux effets de ce mal. Des dispositions sont prises dans ce sens par l'Etat à travers la loi N° 2011-20 du 12 octobre portant lutte contre la corruption et autres infractions connexes en République du Bénin ; et une veille permanente doit être faite pour assurer l'application de cette loi.

➤ **Package de cibles prioritaires pour le Bénin**

Tableau 12 : Cartographie du package national

Objectifs de développement durable	Cibles ODD à prioriser										Package priorisé	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Nombre de Cibles priorisées	Nombre d'Indicateurs
1. Pas de pauvreté		2	1	2							3	5
2. FaimZéro	2	2	2								3	6
3. Bonne santé et bien-être	2	1	5	2		2					5	12
4. Education de qualité	1			1	1						3	3
5. Egalité entre les sexes	1				2						2	3
6. Eau propre et Assainissement	1	1		2	2						4	6
7. Energie propre et d'un coût abordable	2										1	2
8. Travail décent et croissance économique		1	1		2			2			4	6
9. Industrie, Innovation et Infrastructures	2	2			2						3	6
10. Inégalitésréduites	1	1	1								3	3
11. Villes et communautés durables	1		2		2						3	5
12. Consommation et production responsables		2			1		1	1			4	5
13. Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	2										1	2
14. Vie aquatique		1			1						2	2
15. Vie terrestre	2	1	1								3	4
16. Paix, justice et Institutions efficaces		3	2		2	2		1			5	10
17. Partenariats pour les ODD												
Total											49	80

 Cibles priorisées

 Cibles non priorisées

NB: Le chiffre contenu dans la case Cij correspond au nombre d'indicateurs de la cible en colonne j (j=1, 10) de l'ODD de la ligne i (i=1, 16)

Source : Résultats des travaux de groupes, mars 2017

Globalement, ce processus a permis de retenir quarante-neuf (49) cibles comme prioritaires sur l'ensemble des cent cinq (105) cibles ayant fait objet de priorisation, soit un taux de priorisation de 46,6%. Un ensemble de quatre-vingts (80) indicateurs est associé à ce package de cibles prioritaires nationales. Les 49 cibles prioritaires ainsi identifiées pour le Bénin devront dorénavant s'arrimer avec l'ensemble des documents de stratégies, de politiques, de programmes et de projets qui opérationnalisent le développement durable au niveau central et décentralisé. De manière plus exhaustive, les cibles prioritaires assorties d'indicateurs de mesures sont présentées dans le tableau en annexe 4.

Section 4 : Arrimage du PAG aux ODD

Après la priorisation qui a permis d'identifier les cibles ODD prioritaires au niveau national, il est important d'apprécier le degré de prise en compte de ces dernières dans les documents de politique de développement.

Depuis le 16 décembre 2016, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) constitue un cadre officiel d'orientation de l'action publique en matière de développement au Bénin et, ce, pour la période 2016-2021. L'engagement du Gouvernement pour la mise en œuvre des réformes visant à «*Relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin*» reste compatible avec l'agenda de développement 2030. C'est pourquoi, au-delà de l'analyse RIA, il est important d'évaluer qualitativement les niveaux de prise en compte des différentes cibles prioritaires. L'objectif de cette section est d'établir les liens entre la mise en œuvre des projets et réformes du PAG et celle des ODD : il est identifié pour chaque cible ODD prioritaire, les projets phares, les projets prioritaires et les réformes du PAG qui définissent des actions pour sa mise en œuvre. La section aborde donc (i) la présentation du Programme d'Actions du Gouvernement, (ii) l'approche d'analyse de l'arrimage du PAG aux cibles ODD, puis (iii) la cartographie de l'arrimage suivant les projets phares, les projets sectoriels et les réformes composant le PAG.

4.1. Brève présentation du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)

Présenté le vendredi 16 décembre 2016, le Programme « Bénin Révélé » constitue une feuille de route de l'action gouvernementale sur la période 2016-2021. Les différents projets visent la transformation économique et sociale du Bénin, en agissant simultanément sur les leviers institutionnels, économiques et sociaux. Pour un financement assuré, avec l'appui des partenaires privés, le Programme constitue un volume d'investissements assez important dont les effets ont vocation à accroître le pouvoir d'achat, améliorer le bien-être des populations, dynamiser l'emploi et faire rayonner le Bénin. Dans cet esprit, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2016-2021 s'est adossé à l'évolution récente de l'économie, à la conjoncture régionale et internationale, mais aussi aux engagements internationaux dont le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) et la COP21. Il s'ensuit une importante prise en compte des cibles ODD dans le PAG, comme l'indique l'analyse RIA.

Le PAG se décline à travers des réformes, des projets phares et des projets prioritaires planifiés sur la période, en se fondant sur trois (3) piliers et sept (7) axes, à savoir :

- la consolidation de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance, incluant deux (02) axes d'intervention : (i) le renforcement des bases de la démocratie et l'état de droit, et (ii) l'amélioration de la gouvernance ;
- la transformation structurelle de l'économie qui se décline en trois (03) axes : (i) l'assainissement du cadre macroéconomique et le maintien de la stabilité, (ii) l'amélioration de la croissance économique et (iii) l'amélioration des performances de l'éducation ;

- l'amélioration des conditions de vie des populations, comportant deux (02) axes : (i) le renforcement des services sociaux de base et protection sociale, et (ii) le développement équilibré et durable de l'espace national.

Le PAG repose sur un panel de 45 projets phares dans les secteurs clés de l'économie, complétés par 95 projets sectoriels nouveaux et 19 réformes institutionnelles. Ces niveaux d'investissement permettront d'atteindre au minimum un taux de croissance moyen de 6,5% sur le quinquennat et l'ensemble de ces interventions permettra la création d'environ cinq cent mille (500 000) emplois directs et induits sur la période. Ainsi, en addition aux impacts des volets sociaux du PAG, il est attendu une amélioration significative des conditions de vie des populations, notamment les plus démunies. Bâti sur le choix du scénario de « Décollage », volontariste et ambitieux qui induit la transformation structurelle de l'économie béninoise, le coût total est estimé à neuf mille trente-neuf (9 039) milliards de francs CFA.

Le cadrage macroéconomique du Programme d'Actions du Gouvernement est fondé sur le schéma de financement associant le public et le privé, au moyen du Partenariat-Public-Privé (PPP). La contribution des partenaires du secteur privé est prévue à hauteur de cinq mille cinq cent dix (5 510) milliards de francs CFA, soit 61% des investissements totaux. .

4.2. Approche d'analyse de l'arrimage

Une approche en deux(02) étapes a été utilisée pour réaliser l'arrimage entre le Programme d'Actions du Gouvernement et les cibles ODD prioritaires.

Dans une première étape, pour chacun des projets du PAG, il a été identifié les cibles ODD auxquelles il contribue potentiellement à mettre en œuvre.

Dans une deuxième étape, pour chacune des cibles ODD prioritaires, les projets phares, les projets prioritaires et les réformes du PAG, qui permettent de contribuer potentiellement à la réalisation de la cible prioritaire, sont répertoriés.

4.3. Résultats de l'arrimage du PAG aux cibles ODD prioritaires

Il est important d'apprécier la qualité de l'arrimage du Programme d'Actions du Gouvernement aux Objectifs de Développement Durable, à travers les cibles prioritaires identifiées pour le Bénin dans le processus de priorisation. De façon générale, l'analyse de l'arrimage du PAG aux ODD révèle : (i) d'une part, que chaque projet ou réforme contribue potentiellement à la réalisation d'au moins une cible ODD prioritaire et (ii) d'autre part, que pour la mise en œuvre de la quasi-totalité des cibles prioritaires au Bénin, il existe un ou des projets et / ou réformes du PAG qui adressent la cible comme l'indique le tableau 12. Ceci témoigne d'une bonne intégration des cibles ODD dans le PAG 2016-2021. Cependant, la question de l'intensité de l'alignement n'a pas pu être traitée dans le cadre de la méthodologie adoptée. Ceci suggère un suivi rapproché qui veille à renforcer et à entretenir les liens fluidiques entre PAG et ODD.

Il convient cependant de préciser sommairement ici le degré d'arrimage sur quelques aspects qui nécessitent un suivi particulier. L'analyse note qu'aucun projet phare ni sectoriel et même, aucune réforme du Programme d'Actions du Gouvernement n'adresse véritablement les cibles prioritaires 12.7 (relative à la passation des marchés publics) et 12.8 (relative à l'enseignement du développement durable). Aussi, un seul projet (sectoriel) du PAG adresse-t-il véritablement les préoccupations en lien avec la cible 5.5 (relative à la

participation des femmes aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision). Il en est de même de la cible 14.5 (relative à la préservation d'au moins 10% des zones marines et côtières). Le tableau annexe 5 présente de façon exhaustive la liste nominative des différents projets phares, des différents projets prioritaires et des réformes qui s'arriment aux cibles ODD prioritaires.

4.3.1. Arrimage du PAG aux ODD par les projets phares

En définitive, les 45 projets phares prévus du Programme d'Actions du Gouvernement concourent à accélérer les cibles prioritaires ODD. Plus précisément, treize (13) différents projets phares permettent d'adresser les préoccupations relatives à la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente (cible 9.1). Dix (10) différents projets phares abordent les préoccupations liées au renforcement de l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participative intégrées et durables des établissements humains (cible 11.3).

Six (06) différents projets adressent les questions relatives à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable. Les aspects relatifs au doublement de la productivité et des revenus des petits producteurs alimentaires (2.3) ont été pris en compte par cinq (05) différents projets. De plus, quatre (04) différents projets phares abordent les questions en lien avec la réduction de toutes les formes de pauvreté (cible 1.2), l'accès au même pied d'égalité aux ressources économiques (cible 1.4), l'élimination de la faim et l'accès à une alimentation saine, nutritive et suffisante (cible 2.1), l'élimination de toutes les formes de la malnutrition (cible 2.2), l'éradication de l'épidémie de sida, de la tuberculose, du paludisme et des maladies tropicales (cible 3.3) puis la garantie de l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable (cible 7.1).

Par ailleurs, quatre (04) des projets phares du PAG adressent au moins quatre (04) cibles prioritaires des ODD comme l'indique le tableau 14 ci-après. Il s'agit des projets (i) «Assurance pour le Renforcement du Capital Humain» (9 cibles prioritaires), (ii) «Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novo» (5 cibles prioritaires), (iii) «Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé» (4 cibles prioritaires), (iv) «Développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau» (4 cibles prioritaires) et (v) «Donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine» (4 cibles prioritaires).

Compte tenu de cette importance relative desdits projets phares dans la réalisation des différentes cibles ainsi concernées, il peut être judicieux d'assurer la mobilisation effective des ressources dédiées, de même que la réalisation effective de ces projets en protégeant suffisamment ces ressources des contraintes de régulation budgétaire. Ces projets phares peuvent être considérés comme des actions pour s'inscrire dans un cadre d'accélération des progrès vers les cibles prioritaires.

Cette analyse de la cartographie de l'arrimage des projets phares du PAG aux cibles prioritaires ODD révèle la grande orientation ODD des projets phares.

4.3.2. Arrimage du PAG aux ODD par les projets sectoriels

A l'analyse, certaines cibles prioritaires des ODD bénéficient d'une attention particulière des projets sectoriels. Il s'agit de la cible 1.2 (relative à la réduction de moitié de la pauvreté sous toutes ses formes) qui mobilise dix-neuf (19) projets sectoriels ; de la cible 7.1 (d'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable) qui mobilise vingt (20) projets sectoriels ; de la cible 2.1 (relative à l'élimination de la faim et à l'accès à une alimentation saine et nutritive), de la cible 2.2 (relative à l'élimination de toutes les formes de la malnutrition qui mobilisent vingt-deux (22) projets sectoriels chacune ; de la cible 3.2 (relative à l'élimination des décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans) qui peut être mise en œuvre à travers vingt-six (26) projets sectoriels), de la cible 3.1 (relative à la réduction de la mortalité maternelle) qui mobilise trente (30) projets sectoriels ; de la cible 16.6 (relative à la mise en place d'institutions efficaces) qui mobilise trente-trois (33) projets sectoriels et de la cible 9.1 (relative à la mise en place d'une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente) qui pourraient être impactées par trente-neuf (39) projets sectoriels.

Par contre, les préoccupations de certaines cibles prioritaires ne sont prises en compte que par un (1) seul projet sectoriel. Il s'agit de la cible 5.5 (veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité), de la cible 6.4 (relative à l'utilisation efficace des ressources en eau), la cible 6.5 (relative à la gestion intégrée des ressources en eau), la cible 11.1 (relative à l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable) puis la cible 14.5 (relative à la préservation d'au moins 10 % des zones marines et côtières). Ces projets deviennent du coup des priorités absolues dans la mesure où toute défaillance les concernant mettrait à mal la réalisation de la cible prioritaire ODD qui leur est associée.

4.3.3. Arrimage du PAG aux ODD par les réformes

De même, toutes les réformes du PAG adressent au moins une cible prioritaire ODD. Les cibles qui sont adressées par le plus grand nombre de réformes traitent des questions d'éducation (ODD 4) et de villes durables (ODD 11). Deux (02) cibles prioritaires sont concernées par un nombre important de réformes du PAG. Il s'agit de la cible 4.1 «D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles» de l'ODD 4, de la cible 11.3 «D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays». Pour l'ensemble de ces cibles prioritaires ODD qui peuvent être déclarées dépendantes de la mise en œuvre des réformes, il y a une nécessité de suivi particulier aussi bien des réformes que des secteurs concernés pour leur réalisation à l'horizon 2030. Le tableau en annexe 7 présente l'arrimage des différentes réformes sur les cibles prioritaires ODD.

Section 5 : Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation

Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation a pour mission d'assurer la prise en compte des cibles prioritaires des ODD dans le système de planification du Bénin (national ou/et sectoriel). Le mécanisme de coordination et de suivi-évaluation est composé de deux (02) instances :

- le Comité d'Orientation ;
- le Comité Technique de Pilotage.

5.1. Comité d'orientation

Le Comité d'Orientation est composé de :

- Membres du Gouvernement ;
- Conseiller Spécial du Chef de l'État ;
- Président du Conseil Economique et Social ou son représentant ;
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF) ;
- Président du Conseil National de l'Éducation ;
- Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Bénin ou son représentant ;
- Président du Conseil National du Patronat (CNPB) ou son représentant ;
- Président du Conseil des Investisseurs Privés du Bénin (CIPB) ou son représentant ;
- Deux (02) représentants de la Société Civile dont la Plate-forme des Acteurs de la Société Civile au Bénin ;
- Deux (02) Secrétaires Généraux des Centrales syndicales les plus représentatives selon les élections professionnelles ;
- Deux (02) représentants de l'Association Nationale des Communes du Bénin ;
- Deux (02) représentantes de la Fédération des Femmes ;
- Deux (02) représentants des Associations des Personnes handicapées ;
- Deux (02) représentants du Parlement des Jeunes.

Le rapportage sera assuré par la DGCS-ODD..

Ils ont pour mission de prendre connaissance des actions de mise en œuvre des ODD telles que prévues par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD, au

niveau national et au niveau des ministères sectoriels. Ils doivent conduire le lobbying pour la mobilisation des ressources nécessaires.

Ils ont, également, pour mission d'instruire le Comité technique de Pilotage de la prise en compte des ODD dans les stratégies et politiques sectorielles, de se faire rendre compte périodiquement de leur mise en œuvre et d'exiger un compte rendu trimestriel aux échéances de 5 avril, de 5 juillet, de 5 octobre et de 5 décembre de l'année.

Le Président du Comité d'Orientation est le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement. Il convoque et préside une séance de suivi tous les trimestres, dans les mêmes mois que ses collègues reçoivent le rapport de leurs collaborateurs (au plus tard le 15 du mois). Au terme de leur séance de suivi-évaluation, le Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement, Président du Comité d'Orientation, rend compte au Chef de l'Etat en Conseil des Ministres (avant la fin du mois) et reçoit les instructions pertinentes de ce dernier pour l'amélioration du suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD. Le rapport présenté par le Ministre d'Etat à la séance du Comité d'Orientation est la synthèse des rapports des ministères sectoriels. Il est rédigé par le Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD, qui assure le Secrétariat Permanent du Comité de Pilotage.

5.2. Comité Technique de pilotage

Le Comité Technique de Pilotage est composé des représentants :

- de la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD) ;
- des groupes techniques animés par les points focaux des Directions de la Programmation et de la Prospective (DPP) des ministères sectoriels ;
- de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ;
- de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE) ;
- de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) ;
- de la Direction Générale de la Programmation et du Suivi des Investissements Publics (DGPSIP) ;
- de la Direction Générale du Financement du Développement (DGFD) ;
- de l'Observatoire du Changement Social (OCS) ;
- du Centre de Partenariat et d'Expertise pour le Développement Durable (CePED) ;
- de la Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) ;
- de la Direction Générale du Budget (DGB) ;
- de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF) ;
- du Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) près la Présidence de la République ;
- du Bureau d'Evaluation des Politiques Publiques et de l'Analyse de l'Action Gouvernementale (BEPPAAG) ;
- de la Direction Générale de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (DGDGL) ;
- de la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DAT) ;

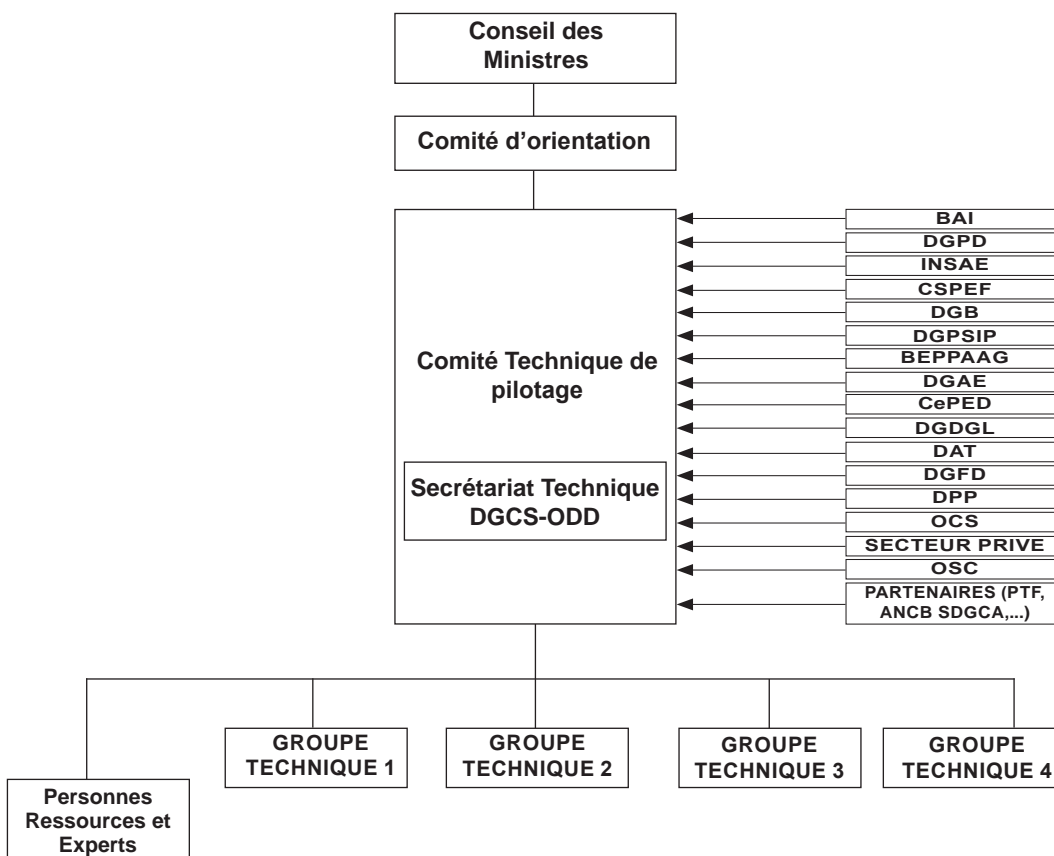
- des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) incluant les agences des Nations Unies;
- des Organisations de la Société Civile (Réseau pour les ODD,...) ;
- des organisations du secteur privé incluant les chambres et représentations des entreprises.

Le Secrétariat Technique du Comité de Pilotage est assuré par la DGCS-ODD.

Le rapport du Comité technique de Pilotage considère comme input, les différents rapports élaborés par les acteurs sectoriels. En fin d'année, la DGCS-ODD élabore et fait apprécier par le Président du Comité d'Orientation, le rapport d'avancement de la mise en œuvre et du suivi des cibles prioritaires ODD au Bénin. Seul ce dernier autorise sa dissémination, soit de son propre chef, soit après s'en être référé au Chef de l'Etat, en Conseil des Ministres. Le rapport d'avancement de la mise en œuvre et du suivi des cibles prioritaires ODD au Bénin doit toujours faire l'objet d'une large diffusion pour en permettre l'appropriation.

Le Ministère du Plan et du Développement organisera de façon semestrielle des revues sur la mise en œuvre des cibles prioritaires ODD pour le Bénin. La revue sera une occasion pour toutes les parties prenantes de présenter les actions phares menées, les difficultés rencontrées et les perspectives pour l'atteinte des cibles à l'horizon 2030.

Figure 1 : Schéma du cadre institutionnel



Conclusion et recommandations

Cette étape de priorisation permettra aux différents acteurs publics (central et local), privés, de la société civile ou PTF de pouvoir intégrer les cibles retenues et leurs indicateurs dans leur cadre de résultats et dans les indicateurs de suivi de leurs politiques et programmes.

Pour répondre aux besoins de contextualisation des Objectifs de Développement Durable au Bénin, le processus de la priorisation des cibles est engagé avec l'implication des différents acteurs de la chaîne PPBS au Bénin. Ceci tient en l'importance des contraintes et spécificités nationales et locales qui peuvent justifier la pertinence de l'une ou l'autre des cibles. L'objectif de cette présentation a été donc de définir les cibles prioritaires des ODD pour le Bénin, en définissant un package national de cibles et d'indicateurs associés.

A cet effet, les documents de planification, de stratégies nationales et sectorielles sont passés en revue pour apprécier leur sensibilité aux différentes cibles et la manière dont ils peuvent aider à les mesurer. Pour ce premier exercice, l'outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA) est utilisé, permettant de recenser les différents documents de politiques et de stratégies de développement existants qui prennent en compte de manière explicite les différentes cibles. Il est apparu que si un nombre important de documents sont élaborés de manière à adresser ces cibles ODD, leur période de mise en œuvre presque finie peut constituer un frein dans le processus d'opérationnalisation des ODD ; ce qui suppose une actualisation de ces différents documents pour beaucoup de ministères sectoriels. Cette analyse révèle à la fois des synergies sectorielles et des cohérences sectorielles existantes ou à promouvoir pour la bonne exécution des cibles ODD au Bénin.

En dehors des cibles ODD retenues systématiquement, le processus de priorisation s'est fait avec la matrice de priorisation des cibles ODD développée par le PNUD à cet effet. Au terme d'un processus participatif et inclusif de priorisation, quarante-neuf (49) sont identifiées comme prioritaires pour le Bénin, auxquelles sont associées quatre-vingts (80) indicateurs de mesure et d'appréciation pour constituer le package national de cibles prioritaires ODD pour le Bénin. Ceci a été obtenu au terme d'un processus de sélection basée sur des critères de pertinence, le degré de la priorité et surtout la qualité des statistiques relatives à la cible.

Enfin, étant donné l'importance du PAG dans l'arsenal des politiques publiques sur la période 2016-2021, il a été procédé à un exercice d'arrimage des différentes cibles prioritaires au PAG. A l'exception des cibles 12.7 et 12.8 respectivement «Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales » et «D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature», chacune des cibles prioritaires s'est retrouvée prise en considération dans le PAG avec au moins un

projet (phare ou prioritaire/sectoriel) et/ou une réforme. Cet exercice a par ailleurs permis de faire l'inventaire de ces projets et réformes pouvant considérer un grand nombre de cibles prioritaires dans les différents secteurs. Ainsi, il a été possible d'indiquer des priorités pour ces projets et la nécessité d'accélérer les réformes impliquant des cibles prioritaires.

Globalement, le processus de priorisation aura permis d'identifier les cibles prioritaires de développement durable pour le Bénin et la manière dont le PAG permet de contribuer à leur atteinte. Pour sa mise en œuvre, un léger mécanisme de coordination et de suivi de la prise en considération de ce package national est indispensable, proposé pour être inclusif comme le processus même, avec des obligations de comptes rendus périodiques. Les perspectives qui s'ouvrent ainsi dans le processus d'opérationnalisation des ODD au Bénin concernent le défi de la mobilisation des différentes parties autour des cibles prioritaires avec des actions de synergie entre ministères sectoriels au niveau étatique, mais aussi, en étroite collaboration avec les collectivités locales, les organisations de la société civile, les partenaires techniques et financiers. Les 77 communes du Bénin doivent être sensibilisées et en mesure d'intégrer les ODD priorités dans leur planification communale, notamment à travers les Plans de Développement Communal de 3ème génération qui sont en cours d'élaboration. L'autre défi est celui de la mobilisation des ressources financières à la fois intérieures et extérieures pour le financement des actions entrant dans le cadre des cibles prioritaires. Enfin, il est important que le document soit suffisamment disséminé pour une bonne prise en considération des cibles identifiées dans les politiques publiques de développement au niveau national et local, sur les quinze (15) prochaines années.

Au terme du processus d'analyse intégrée et de priorisation, quelques recommandations sont formulées à l'attention des autorités au niveau national, sectoriel et local en vue de la prise en compte et de l'atteinte des cibles prioritaires pour le Bénin.

1. Pour une efficacité de l'alignement des stratégies et politiques nationales ou sectorielles sur les cibles prioritaires ODD, il est nécessaire d'assurer l'intégration de ces cibles dans les différents documents de planification du développement. Plus spécifiquement, il est impérieux que les indicateurs de suivi soient davantage explicitement définis dans les différents cadres logiques, les éléments de résultats et de suivi-évaluation des politiques, des programmes et des projets nationaux. Aussi, est-il recommandé de veiller à une bonne formulation des indicateurs, à leur méthode de calcul et les sources de données nécessaires. A cet effet, il peut être nécessaire de procéder à une harmonisation des méthodes de collecte de données dans les différents secteurs de développement.

2. L'analyse documentaire du cadre de planification du développement a révélé une absence de documents pour certains ministères sectoriels pouvant favoriser la prise en compte des cibles prioritaires ODD. C'est pourquoi, il est recommandé de doter tous les ministères de documents de politiques sectorielles de développement, tout en mettant l'accent sur les cibles ODD prioritaires. Aussi, le même exercice doit-il être fait en ce qui concerne les documents en cours d'actualisation et de rédaction dans les communes.

3. Différents projets phares et sectoriels sont apparus essentiels à l'atteinte des cibles prioritaires des ODD. L'analyse de l'arrimage du PAG à ces cibles recommande qu'une attention particulière soit accordée à l'ensemble de ces projets qui produisent des effets d'accélération et d'entraînement sur les cibles prioritaires. Un traitement particulier pourrait être accordé aux projets phares et sectoriels dont la mise en œuvre concourt à l'atteinte de plusieurs cibles prioritaires.

4. Dans une perspective inclusive, il est important que les interventions du secteur privé, de la société civile, des collectivités locales et des partenaires techniques et financiers

puissent être concertées, suivies et capitalisées afin de disposer de toutes les actions qui contribueront à l'accélération de la marche vers le développement durable à l'horizon 2030.

5. Dans la suite du processus d'opérationnalisation des ODD au Bénin, il est recommandé que le Gouvernement, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, fasse l'évaluation des coûts liés à la mise en œuvre des cibles prioritaires au Bénin afin de permettre une mise en œuvre effective des différentes initiatives qui les adressent.

6. Pour la pleine réussite de la mise en œuvre des politiques de développement, il est recommandé que le système national de planification soit dynamisé et que soit adoptée et mise en application la Stratégie Nationale de Développement des Statistiques (SNDS) dans le cadre de la révolution des données pour assurer efficacement les priorités de développement national.

7. Différents projets phares et sectoriels prennent en compte un nombre important de cibles prioritaires ; compte tenu de cette importance relative desdits projets dans la réalisation des différentes cibles ainsi concernées, il paraît judicieux d'assurer la mobilisation effective des ressources dédiées, de même que la réalisation effective de ces projets en protégeant suffisamment ces ressources des contraintes de régulation budgétaire. Il est recommandé que ces projets soient érigés au rang d'actions à inscrire dans un cadre d'accélération des progrès vers les cibles prioritaires ODD.

8. Enfin, il est apparu que des cibles prioritaires sont liées par l'effectivité de certaines réformes du PAG. Afin que la réalisation de ces cibles ne soit pas compromise par le retard dans la mise en œuvre desdites réformes, il est recommandé que celles-ci fassent l'objet d'une priorité absolue dans la mise en œuvre du PAG.

Références

ACET (2014), « Croissance en profondeur », Rapport sur la transformation de l'Afrique, 2014.

BAD (2016), « Perspectives Economiques en Afrique : Villes durables et transformation structurelle ».

INSAE (2015), « Note sur la pauvreté au Bénin en 2015 ».

ONU (2015), « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 25 septembre 2015.

ONU (2015), « Programme d'action d'Addis-Abeba, Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

ONU (2013), « A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies Through Sustainable Development”, The report of the High Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda.

PNUD (2016), « Rapport d'évaluation des OMD 2000-2015 », Evaluation des progrès accomplis par le Bénin dans la réalisation des OMD.

PNUD (2016), « Contextualisation et Priorisation des Objectifs de Développement Durable(ODD) en République Démocratique du Congo », Rapport National.

PNUD (2013), « Rapport des consultations nationales sur les priorités de développement de l'après-2015 », My World, L'enquête mondiale des Nations Unies pour un meilleur monde.

Sachs J., Schmidt-Traub G., Kroll C., Durand-Delacre D. and Teksoz K. (2016), “SDG Index and Dashboards - Global Report, New York, Bertelsmann Stiftung and Sustainable Development Solutions Network (SDSN).

PAG (2016), « Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2021 », Présidence de la République.

Annexes

ANNEXE 1 : Documents de Politiques et stratégies de développement consultés

N°	Documents de politique et de stratégie nationale et sectorielle	Sigles	Sources	Année	Période d'exécution
1	Programme d'actions du Gouvernement (PAG)	PAG	MPD Présidence de la République	2016	2016-2021
2	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté	SCRP	MEF	2011	2011-2015
3	Plan d'actions du document de politique de développement de la microfinance	PA/DPDM	MTFPAS	2015	2015-2019
4	Politique Nationale de Promotion du Genre	PNPG	MTFPAS	2010	2010-2015
5	Programme Nationale de Gestion des Ressources Naturelles	PNGDRN	MCVDD	2009	2009-2015
6	Plan National de Développement Sanitaire	PNDS	MS	2009	2009-2018
7	Plan Stratégique de la Réforme Administrative et Institutionnelle	PSRAI	MTFPAS	2011	2011-2020
8	Document de Politique de Développement de la Microfinance	DPDM	MTFPAS	2015	2015-2019
9	Plan Décennal de Développement du Secteur de l'Education actualisé	PDDSE	MEMP MESFTP MESRS	2013	2013-2015
10	Politique Nationale de l'Eau	PNE	MEEM	2008	2008-2025
11	Stratégie Nationale de l'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Urbain	SNAEP Milieu Urbain	MEEM	2006	2006 – 2015
12	Politique Nationale de Décentralisation et de Déconcentration	PONADEC	MDGL	2009	

N°	Documents de politique et de stratégie nationale et sectorielle	Sigles	Sources	Année	Période d'exécution
13	Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole	PSRSA	MAEP	2011	2011-2015
14	Plan d'actions de la Politique du secteur santé pour la nutrition		MS	2016	2016-2020
15	Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition	PSDAN	MAEP	2010	2010-2016
16	Politique Nationale de Développement Intégré du Jeune Enfant au Bénin	PNDIJE	MTFPAS		
17	Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire	PNAS	MEMP	2013	
18	Politique Holistique de Protection Sociale	PHPS	MTFPAS	2013	2013-2025
19	Plan Stratégique Intégré de Lutte contre les Maladies Non transmissibles		MS	2014	2014-2018
20	Stratégie Nationale Multisectorielle de Santé Sexuelle et de la Reproduction des Adolescents et Jeunes au Bénin		MS	2010	2010-2020
21	Déclaration de la Politique Nationale de Mobilité Urbaine	DEPONAMU	MIT		
22	Politique nationale de l'éducation et de la formation des filles au Bénin		MESFTP		
23	Stratégie Nationale de la Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SNPHAB) en milieu scolaire	SNPHAB en milieu scolaire	MCVDD	2014	2014 – 2018
24	Plan d'Action Nationale de Gestion Intégrée de Ressources en Eau	PANGIRE	MEEM	2016	2016-2020
25	Plan stratégique de développement du secteur de l'énergie	PSDSE	MEEM		
26	Plan d'Actions de la Politique Nationale de la Culture	PA/PNC	MTC		

N°	Documents de politique et de stratégie nationale et sectorielle	Sigles	Sources	Année	Période d'exécution
27	Stratégie sectorielle des Transports		MIT	2014	2014-2018
28	Document de Politique et de Stratégies du secteur des Télécommunications, des TIC et de la Poste		MENC	2008	2008-2013
29	Déclaration de Politique Sectorielle du secteur de l'Information et de la Communication		MENC		
30	Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Industrie		MICA	2013	2013-2020
31	Politique Industrielle Commune de la CEDAEO	PICAO	MICA		
32	Plan Stratégique de Développement du secteur Privé		MICA	2013	2013-2020
33	Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient au changement climatique		MCVDD	2016	2016-2025
34	Plan de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique		MESRS	2013	2013-2017
35	Politique Nationale de l'enseignement supérieur		MESRS		
36	Déclaration de la Politique Nationale de l'Habitat		MCVDD		
37	Politique nationale de la Culture		MTC	2013	2013-2025
38	Plan Stratégique d'Investissement sur la Gestion Durable des Terres (PSI/GDT)		MCVDD		
39	Stratégie Nationale de développement Durable au Bénin	SNDD	MCVDD	2005	
40	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité		MCVDD	2011	2011-2020

N°	Documents de politique et de stratégie nationale et sectorielle	Sigles	Sources	Année	Période d'exécution
41	Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Réserves de Faune		MCVDD	2011	2011-2020
42	Deuxième communication Nationale de la République du Bénin sur les Changements Climatiques		MCVDD		
43	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin	PANA-BENIN	MCVDD		
44	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA)	PSDSA	MAEP		
45	Plan d'Actions National de lutte contre la désertification (PAN-LCD)	PA/PAN-LCD	MCVDD		
46	Stratégie nationale de renforcement des ressources humaines, de l'apprentissage et du développement des compétences pour favoriser un développement vert faible en émission et résilient aux changements climatiques		MCVDD		
47	Programme National de Développement du Secteur de la Justice	PNDSJ	MJL		

ANNEXE 2 : Matrice RIA 2

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
<p>1</p> <p>1.1</p> <p>Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</p> <p>1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).</p>	<p>Cadre macroéconomique & Climat des affaires</p> <p>Genre</p>	<p>SCR P181 : Accélération de la croissance économique et amélioration du bien-être de la population</p> <p>PNPG : page 45 stratégie 5 « réduire la pauvreté monétaire des femmes et leur assurer un accès et un contrôle équitable aux ressources »</p> <p>D'ici à 2025, le niveau de pauvreté monétaire des femmes et des hommes est réduit de 50 %.</p> <p>Plan d'actions du PNPG P16 : D'ici à 2025, 90 % des femmes en milieu urbain et 70 % en milieu rural ont accès aux microcrédits adaptés à leurs activités génératrices de revenus.</p>	<p>SCR P181 : Incidence la pauvreté monétaire nationale</p> <p>Incidence la pauvreté monétaire rurale</p> <p>PNPG P54 : Incidence de la pauvreté monétaire des femmes et des hommes.</p> <p>Proportion des femmes en milieu urbain et en milieu rural ayant accès aux microcrédits adaptés à leurs activités génératrices de revenus.</p>	<p>MTPAS</p>	<p>Pour les indicateurs de la SCR P, les cibles sont dépassées. Il faut que le PND redéfinisse de nouvelles cibles en lien avec les indicateurs sur la pauvreté.</p> <p>Proposition d'indicateur : Incidence de la pauvreté monétaire périurbaine</p> <p>L'INSAE pourrait aider à bien renseigner d'autres indicateurs.</p> <p>Autres indicateurs disponibles : Proportion des femmes ayant un emploi salarié dans un secteur autre que le secteur agricole</p> <p>L'indicateur a été reformulé à partir de cette cible :</p> <p>D'ici à 2025, le niveau de pauvreté monétaire des femmes et des hommes est réduit de 50 %.</p> <p>L'indicateur a été reformulé à partir de la cible du plan d'actions du PNPG :</p> <p>D'ici à 2025, 90 % des femmes en milieu urbain</p>

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Cadre macroéconomique & Climat des affaires	SCR P.181 : Accélération de la croissance économique et amélioration du bien-être de la population	SCR P.181 : Incidence la pauvreté monétaire nationale Incidence la pauvreté monétaire rurale Incidence de la pauvreté non monétaire		et 70 % en milieu rural ont accès aux microcrédits adaptés à leurs activités génératrices de revenus. Pour les indicateurs de la SCR P, les cibles sont dépassées. Il faut que le PND redéfinisse de nouvelles cibles en lien avec les indicateurs sur la pauvreté. Proposition d'indicateur : Incidence de la pauvreté monétaire périurbaine

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	Genre	<p>PNPG P48 : (stratégie 5 : Réduire la pauvreté monétaire des femmes et des hommes et leur assurer un accès et un contrôle équitables aux ressources) (objectif stratégique 5.1 : Améliorer les conditions d'accès et de contrôle équitables aux ressources productives)</p> <p>Plan d'actions du PNPNG P16 : Plan d'actions du PNPNG P16 : D'ici à 2025, 90 % des femmes en milieu urbain et 70 % en milieu rural ont accès aux microcrédits adaptés à leurs activités génératrices de revenus.</p> <p>PNPG P54 : D'ici à 2025, le niveau de pauvreté monétaire des femmes et des hommes est réduit de 50 %.</p> <p>D'ici à 2025, le niveau de pauvreté non monétaire des femmes et des hommes est réduit de 50 %.</p> <p>D'ici à 2025, le montant moyen du crédit alloué aux femmes passe de 100 000 FCFA à 250 000 F CFA.</p>	<p>PNPG P54 : Incidence de la pauvreté monétaire des femmes et des hommes.</p> <p>Proportion des femmes en milieu urbain et en milieu rural ayant accès aux microcrédits adaptés à leurs activités génératrices de revenus.</p> <p>Incidence de la pauvreté non monétaire des femmes et des hommes.</p> <p>Montant moyen du crédit alloué aux femmes.</p>		<p>L'indicateur a été reformulé à partir de cette cible : D'ici à 2025, le niveau de pauvreté monétaire des femmes et des hommes est réduit de 50 %.</p> <p>L'indicateur a été reformulé à partir de la cible du plan d'actions du PNPNG : D'ici à 2025, 90 % des femmes en milieu urbain et 70 % en milieu rural ont accès aux microcrédits adaptés à leurs activités génératrices de revenus.</p> <p>D'ici à 2025, le niveau de pauvreté monétaire des femmes et des hommes est réduit de 50 %.</p> <p>D'ici à 2025, le niveau de pauvreté non monétaire des femmes et des hommes est réduit de 50 %.</p> <p>D'ici à 2025, le montant moyen du crédit alloué aux femmes passe de 100 000 FCFA à 250 000 F CFA.</p>
1.3	Protection sociale	PAG P68 : (axe : renforcement des services sociaux de base et protection sociale) (action : protéger les plus démunis et réduire la précarité) Protection sociale pour tous et une prise en charge des groupes vulnérables, enfants, handicapés et personnes âgées.		MTFPAS	Les actions identifiées dans le PAG ne sont pas formulées sous forme de cibles en lien direct avec la cible ODD.

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
personnes vulnérables en bénéficient.		Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) (P69). PHPS P 3 : Intensifier les mesures en faveur des plus vulnérables ; renforcer le système d'assurance sociale			Le PND doit définir des cibles en lien avec la cible ODD. Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	Protection sociale	DPDM P9 : favoriser l'accès durable d'une majorité de ménages pauvres ou à faibles revenus et de micro-entrepreneurs à une gamme variée de services financiers d'ici à 2025, sur l'ensemble du territoire, grâce à des SFD pérennes qui opèrent dans un secteur assaini et pleinement intégré au système financier. Réduction de la pauvreté en améliorant les revenus des populations grâce à l'accès aux financements. P39	MTFPAS		Les actions identifiées dans le PAG ne sont pas formulées sous forme de cibles en lien direct avec la cible ODD. Le PND doit définir des cibles en lien avec la cible ODD. Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.
	Santé	SCR P Page 91 : Amélioration de l'accessibilité et de la qualité des services de santé	Taux de couverture sanitaire SCR P Page 181 Taux de fréquentation des services de santé	MS	
	Education (y compris recherche, alphabétisation et formation)	PDDSE actualisé: - Améliorer l'accès, la rétention, la qualité et l'achèvement (Page 89)	PDDSE actualisé (page 81 et 81) et SCR P (Page 180) - Taux net de scolarisation - Taux d'achèvement du primaire - Taux d'inscription des filles dans l'ETFP - Nombre d'apprenants en dernière année de formation CQP - Taux d'alphabétisation des adultes	MEMP MESFTP	
	Eau (y compris infrastructure hydraulique)	PAG P72 : (axe : renforcement des services sociaux de base et protection sociale) (action : protéger les plus démunis et réduire la précarité)	Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée	MEEM	

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
1.5	Protection sociale	<p>Assurer l'accès à l'eau potable à toutes les populations du Bénin à l'horizon 2021.</p> <p>PHPS P48 : Amélioration de la gestion des catastrophes en faveur des groupes les plus vulnérables</p>	<p>Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement amélioré PAG et SCRP P183 : Taux de desserte en eau potable Nombre de nouveaux EPE construits</p>		Le Document sur la formulation des indicateurs du PHPS est en cours de validation.
2	Agriculture (y compris Elevage, Pêche, Sécurité alimentaire)	<p>Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</p> <p>SCRP Page xxii : Axe 3 : renforcement du capital humain, domaine 3 : l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population ;</p>	<p>SCRP Page 181 Taux de couverture des besoins alimentaires d'origine animale/végétale Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire</p>	MAEP	Le développement des pôles vivriers contribue à la disponibilité et à l'accessibilité aux aliments de base La formulation des cibles en lien avec la cible ODD à prendre en compte dans le PND. Autre indicateur disponible dans un autre document : Proportion de la production vivrière par région et pôle de développement agricole
2.2	Agriculture (y compris Elevage, Pêche, Sécurité alimentaire)	<p>SCRP Page xxii ; Axe 3 : renforcement du capital humain, domaine 3 : l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel de la population ;</p>	<p>PSRSA P8 : -Prévalence de la malnutrition aiguë SCRP Page 181</p>	MAEP MSP	évoqué aussi au 2.1 La formulation des cibles en lien avec la cible ODD à prendre en compte dans le PND.

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
<p>parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.</p>	Santé	<p>Plan d'actions de la Politique du secteur santé pour la nutrition 2016 – 2020 Page 7 : Toutes les femmes enceintes et allaitantes, enfants de moins de cinq ans, les enfants d'âge scolaire et les adolescents ont un accès équitable à des services nutritionnels de qualité satisfaisante et présentent un état nutritionnel et sanitaire leur permettant d'avoir une vie saine et active en vue de contribuer efficacement au développement du pays</p> <p>PSDAN Page 174 : Permettre à chaque individu de jouir d'un état nutritionnel satisfaisant afin de participer pleinement au développement du Bénin émergent, en assurant la disponibilité, l'accès et l'utilisation des aliments suffisant en qualité et en quantité et d'une façon culturellement et socialement acceptable.)</p> <p>Page 170 Améliorer le statut nutritionnel des groupes cibles (enfants de 0 à 24 mois, femme enceintes, femmes allaitantes et filles adolescentes).</p> <p>Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire, Page 25 : "A l'horizon 2025, tous les écoliers du Bénin ont accès à une alimentation équilibrée, saine et variée qui réduit leur vulnérabilité face à la faim et améliore leur accès, leur rétention et leur performance à l'école".</p>	<p>Taux de couverture des besoins alimentaires d'origine animale/végétale Taux de prévalence de l'insécurité alimentaire</p> <p>- Taux d'allaitement exclusif chez les enfants de moins de 6 mois - Taux malnutrition (émaciation, surpoids) chez les enfants de moins de 5 ans - Taux de retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans % de FAP souffrant d'anémie (Source : Plan d'actions de la Politique du secteur santé pour la nutrition 2016 – 2020)</p>	Ministère de la Santé Conseil National de l'Alimentation et la Nutrition (CAN)	Les indicateurs sont renseignés par l'EDS et MICS
	Education (y compris recherche, alphabétisation et formaton)			MEMP	Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
2.3	Protection sociale	Politique Nationale de Développement Intégré du Jeune Enfant au Bénin (PNDJIE) (Pages 37 et 38) : Assurer une nutrition adéquate à l'enfant	PNDJIE (Annexe Page III) - % bébés présentant un poids insuffisant à la naissance (< 2,5 kg) - % mères pratiquant l'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois - % enfants souffrant de retard de croissance	MAEP	Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.
2.3	Agriculture (y compris Elevage, Pêche, Sécurité alimentaire)	PSRSA page 19 : enjeux 2 : l'accroissement des revenus ; Amélioration de la productivité et de la compétitivité du secteur agricole et rural DPDM 2015-2019 Page 44 Axe stratégique 3 : promotion du financement de l'agriculture et des produits innovants SCRIP ,P53 la modernisation de l'agriculture par une mécanisation adaptée et la maîtrise de l'eau			
	Genre	PNPG : Page 54 : Stratégie N°5 : Améliorer les conditions d'accès et de contrôle équitables aux ressources productives. D'ici à 2025, 70 % des femmes ont accès à la propriété foncière productive et en assurent le contrôle. D'ici à 2025, le pourcentage des femmes et des hommes ayant accès aux matériels agricoles mécanisés s'est accru de 30 %. D'ici à 2025, le pourcentage des femmes ayant directement accès aux intrants agricoles s'est accru de 50 %.	PNPG Page 54 Proportion des femmes ayant accès à la propriété foncière productive et en assurent le contrôle. Pourcentage des femmes et des hommes ayant accès aux matériels agricoles mécanisés. Pourcentage des femmes ayant directement accès aux intrants agricoles.		Les indicateurs ont été reformulés à partir des cibles du PNPNG à savoir : D'ici à 2025, 70 % des femmes ont accès à la propriété foncière productive et en assurent le contrôle. D'ici à 2025, le pourcentage des femmes et des hommes ayant accès aux matériels agricoles mécanisés s'est accru de 30 %. D'ici à 2025, le pourcentage des femmes ayant directement accès aux intrants agricoles s'est accru de 50 %.

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
2.4	Agriculture (y compris Elevage, Pêche, Sécurité alimentaire	<p>SCRP Page 136 : promotion de solution d'adaptation pratique à la variabilité du climat et aux risques futurs de changement climatique</p> <p>Promotion du renforcement et du partage de connaissances sur le changement climatique par les activités de sensibilisation de gestion des risques et d'élaboration de politiques sensibles au genre</p>		MAEP	<p>Au niveau stratégique, absence de document cadre mais au niveau opérationnel, existence d'interventions diverses. Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.</p>
2.5	Environnement et ressources naturelles (y compris biodiversité marine ; terrestres, ...)	<p>Stratégie Nationale de Conservation et de Gestion des Réserves de Faunes Page 8 OS1 : conserver l'ensemble de la biodiversité du Bénin dans un système cohérent de réserve de faune</p>		MAEP MCVDD	<p>Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.</p>
	Agriculture (y compris Elevage, Pêche, Sécurité alimentaire	<p>PSRSA Page 26-29 : Axe : renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences de qualités ; Actions : Mobilisation de la recherche pour la sauvegarde du patrimoine génétique béninois et l'adaptation des semences aux besoins des utilisateurs</p>		MAEP	<p>Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.</p>

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
3 Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	Santé				
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	Santé	PAG 2016-2021 P71 : Réduction de la mortalité maternelle et infantile, prévention et lutte contre la maladie et amélioration de la qualité des soins SCRIP 2011-2015 P93 : Accélérer la réduction de la mortalité maternelle, infantile;	SCRIP P181 : Taux de mortalité maternelle, Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	MS	Dans le cas du PND, redéfinir l'objectif spécifique pour l'atteinte des ODD.
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Santé	PAG 2016-2021 P71 : Réduction de la mortalité maternelle et infantile, prévention et lutte contre la maladie et amélioration de la qualité des soins SCRIP 2011-2015 P93 : Accélérer la réduction de la mortalité maternelle, infantile.	PNDSP22 : Taux de mortalité infantile juvénile, Taux de mortalité néonatale, Taux de mortalité infantile, Taux de couverture vaccinale complète	MS	Dans le cas du PND, redéfinir l'objectif spécifique pour l'atteinte des ODD.
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Santé	SCRIP 2011-2015 P94 : Poursuivre la mise en œuvre des stratégies de lutte contre les maladies prioritaires (IST/VIH/SIDA, paludisme et tuberculose); SCRIP 2011-2015 P94 : Poursuivre la lutte contre les autres maladies transmissibles (la trypanosomiase humaine africaine, les maladies à potentiel épidémique (méningite, choléra, rougeole) et les maladies à éradiquer/éliminer (poliomyélite, tétanos maternel et néonatal) PNDSP 2009-2018 P65 : réduire la prévalence du VIH/SIDA, du Paludisme et de la Tuberculose, la morbidité et la mortalité imputables aux maladies transmissibles et renforcer la lutte contre les maladies non transmissibles	SCRIP P185 Taux de prévalence du VIH/SIDA parmi les femmes enceintes PNDSP98 : Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants, Incidence du paludisme pour 1 000 habitants, Taux de transmission Mère-Enfant du vih à 18 mois de vie de l'enfant, Taux de couverture en ARV des PVVIH (tous âges), prévalence du VIH dans la population	MS	
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Santé	Plan Stratégique Intégré de Lutte contre les Maladies Non transmissibles 2014-2018P34 : Assurer la prévention et la prise en charge correcte des maladies non transmissibles SCRIP 2011-2015 P94 : Renforcer les actions de lutte contre les maladies non transmissibles (diabète,		MS	Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
3.5	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Défense et sécurité,	hypertension artérielle, obésité, drépanocytose, épilepsie, cancer, laucome, etc.); Promouvoir la santé mentale PAG 2016-2021 P40 : Réduction de la demande et de l'offre illicite de substances psychotropes	MS MISP	Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.
3.6	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Santé Infrastructures et Transports	Plan Stratégique Intégré de Lutte contre les Maladies Non transmissibles 2014-2018 P48 : Réduction de la demande et de l'offre illicite de substances psychotropes Stratégie sectorielle des transports 2014-2018 P52 : (objectifs du sous-secteur sécurité routière) réduire le nombre des accidents de la voie de 10% chaque année	MS MIT	Définir les indicateurs en lien avec la cible ODD à prendre en compte au niveau du PND.
3.7	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Santé	Stratégie Nationale Multisectorielle De Santé Sexuelle Et De La Reproduction Des Adolescents Et Jeunes Au Bénin 2010-2020 P6 : -Améliorer l'environnement institutionnel, socio-culturel et politique de développement des activités de SRAJ/VIH/sida ; -Améliorer le niveau de connaissance et les compétences des adolescent(e) et jeunes sur la SRAJ/STAVI/sida ; - Améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services de SRAJ/VIH/sida de qualité en vue d'une utilisation accrue par les adolescentes, adolescents et jeunes. SCRCP 2011-2015 P93 : Promouvoir la santé de la reproduction des adolescents et des jeunes; PNDS 2009-2018 P64 : Amélioration des services de planification familiale	PNDS P15 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale, Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes, Nombre de personnes âgées de 10 à 24 ans dépistées au VIH et ayant reçu leurs résultats, Taux de fréquentation/utilisation des services d'information des adolescents et jeunes	

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
3.8					A. prendre en compte dans le PND
3.8	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable				
3.9	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol				A. prendre en compte dans le PND
4	Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie				
4.1	Education (y compris recherche, alphabétisation et formation)	Politique nationale de l'éducation et de la formation des filles au Bénin, Page 33 – Première stratégie : Mettre en place des mesures efficaces d'accès et de maintien des filles dans les systèmes d'éducation et de formation formels et non formels.	PDDSE actualisé (page 81 et 81) et SCRP (Page 180) - Taux net de scolarisation - Taux d'achèvement du primaire - % d'élèves ayant acquis les compétences de base en lecture et en calcul - Taux de parité à tous les niveaux (PDDSE P80)	MEMP, MESTFP	
	Protection sociale	Politique nationale de l'éducation et de la formation des filles au Bénin, Page 33 – Troisième stratégie : Réduire les freins et les handicaps liés à la promotion de l'éducation et de la formation des filles (les violences sexuelles, certaines pratiques religieuses défavorables à l'éducation et à la formation des filles, des us et coutumes, les IST et le VIH/SIDA, etc)		MEMP	Les indicateurs ne sont disponibles Définir des indicateurs en lien avec la cible à prendre au niveau du PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
4.2 4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.					A prendre compte dans le PND
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	Genre	SCRIP, Page 89 : - L'amélioration de la qualité et de l'équité du genre (sous-secteur de l'enseignement technique et professionnel) - La prise de mesures incitatives pour encourager la formation technique et professionnelle des jeunes filles PDDSE, Page 98 - l'exonération partielle des filles dans les filières industrielle et agricole des frais de scolarité PLAN STRATEGIQUE MESRS. Axe stratégique 3 : amélioration de l'équité dans l'enseignement supérieur	Taux d'inscription des filles dans l'Enseignement Technique et Formation Professionnelles (SCRIP, Page 84)	MESRS	
4.4 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.					A prendre compte dans le PND
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	Protection sociale	SCRIP, Page 103 : La protection et l'intégration des personnes en situation de handicap Politique Nationale de protection et d'intégration des personnes handicapé : Page 35 OSZ / Faciliter l'accès des personnes handicapé (enfants et adultes) aux services sociaux de base / Orientation 1 : Promotion de la scolarisation des enfants handicapé et de l'alphabétisation des adultes handicapé		MEMP, MESTFP, MESRS	Les indicateurs ne sont disponibles Définir des indicateurs en lien avec la cible à prendre au niveau du PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
4.6	Genre	SCRIP, Page 91 : Accès équitable aux programmes d'alphabétisation-Promotion de l'alphabétisation des femmes	Taux d'alphabétisation des femmes et des jeunes filles.	MESTFP	
4.7					A. prendre compte dans le PND
5					
5.1	Genre	PNPG P 47/ Au moins 50% des textes de lois et décrets d'application favorables à la promotion du genre est vulgarisée et appliqués d'ici à 2015. 100 % des textes réglementaire à la mise en place et au fonctionnement des organes de genre sont élaborés, actualiser et adopter	Proportion des textes de loi et décrets sur la promotion du genre Proportion des textes réglementaires fonctionnels	MTFPAS	L'indicateur a été reformulé à partir de la cible

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	Emploi	(PNPG P. 53) D'ici à 2025, 50 % des communes sont des pôles de développement où les femmes et les hommes ont un accès égal à l'emploi stable D'ici à 2025, l'écart entre le pourcentage des femmes d'entreprises et des hommes chefs d'entreprises est réduit de 50 %. D'ici à 2025, 90 % des femmes en milieu urbain et 70 % en milieu rural ont accès aux microcrédits adaptés à leurs activités génératrices de revenus.	Proportion des femmes et hommes ayant accès égal à l'emploi stable Proportion des femmes chefs d'entreprises Proportion des femmes en milieu urbain ou rural ayant accès aux microcrédits	MTFPAS	L'indicateur a été reformulé à partir des cibles du PNPG :
5.2	Protection Sociale	SCR P. 103 (RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE) : Poursuite de la Lutte contre les violences faites aux femmes PHPS page 47 : Renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, le mariage forcé et la traite des enfants ;	Proportion de femmes (15-49ans) victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques des personnes autres que leur partenaire intime, depuis l'âge 15ans Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge (PNPG 50) ...	MTFPAS	
5.3	Protection Sociale	PHPS page 56-57 Prise en charge et promotion des groupes spécifiques en situation de vulnérabilité extrême : les femmes victimes de violences ou abandonnés sans appuis par leurs conjoints, et les filles victimes de pratiques néfastes comme l'excision et le mariage précoce. PHPS page 47 : Renforcer la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, le mariage forcé et la traite des enfants	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale	MTFPAS	la référence de la cible peut être utilisée sur la cible 1.1

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
5.4	5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.				A prendre en compte dans le PND
5.5	5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Genre PNPG P 53 D'ici à 2025, 30 % des postes de responsabilité sont occupés par les femmes	Proportion des femmes occupant les postes de responsabilité	MTFPAS	Autres indicateurs disponibles dans d'autres documents : Rapport femmes/hommes aux postes de président d'Institutions de la République
5.6	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.				A prendre en compte dans le PND
6	Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau				
6.1	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Eau PAG 72 /AXE 6 : Renforcement des services sociaux de base et protection Sociale/ Assurer l'accès à l'eau potable à toutes les populations du Bénin à l'horizon 2021 Politique nationale de l'eau P29 : Assurer un accès équitable et durable à l'eau potable et à l'assainissement pour les populations urbaines et rurales	SCRP : P183 : Taux de déserte en eau en milieu rural et en milieu urbain	MEEM	L'INSAE calcule l'indicateur « proportion de la population ayant accès à une source d'eau potable (EMICOV)

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
6.2	Cadre de vie et Assainissement (y compris urbanisation)	Stratégie Nationale de l'approvisionnement en Eau POTABLE en Milieu rural 2005-2015 / plaquette P37 Promotion des ouvrages d'assainissement familiaux relatif à l'évacuation hygiénique des eaux usées ménagères, des excréta, assainissement du milieu SCRIP P93 : promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (PHA)	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement SCRIP P184 : Taux de couverture des ménages en ouvrage d'évacuation des excréta Taux de couverture en ouvrage d'évacuation des excréta en milieu scolaire	MS	
6.3	Santé	Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) P63 la promotion de la collecte, du transport, du stockage et de l'utilisation hygiénique de l'eau de boisson au sein des ménages			Les indicateurs ne sont disponibles Définir des indicateurs en lien avec la cible à prendre au niveau du PND
6.4					A prendre en compte dans le PND
6.5	Eau	Politique nationale de l'eau P29 : Réformer le cadre de gestion en recherchant la bonne gouvernance de l'eau. PANGIRE 2016-2020 : P37 Opérationnaliser la Gestion Intégrée des Ressources en Eau sur l'ensemble du territoire du Bénin	Le nombre de SDAGE élaboré et mise en œuvre	MEEM	Une précision sur le SDAGE

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
6.6	6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.	SCRIP 2011-2015 : P78 : opérer une transition vers la gestion intégrée des ressources en eau(GIRE)		MCVDD	Les indicateurs ne sont disponibles Définir des indicateurs en lien avec la cible à prendre au niveau du PND
7	Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable				
7.1	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Plan stratégique de développement du secteur de l'énergie, P 15 : Doter le Bénin des moyens permettant de disposer des services énergétiques de qualité, en quantité suffisante dans des conditions optimales de coût et de sécurité des approvisionnements	Taux d'électrification /national/ urbain/rural (SCRIP P 183 ; PSDSE P 24)	MEEEM MCVDD MDGL	
7.2	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	PAG : P 59 « baisser les coûts de production et augmenter la part de l'énergie renouvelable dans le MIX énergétique»		MEEEM	L'accroissement des capacités de production vise la diversification des sources d'approvisionnement en énergie électrique, à travers, notamment le développement des énergies renouvelables. Pas d'indicateur dans le plan stratégique ; toutefois l'indicateur « part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique » est calculé dans un rapport SIE
7.3	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.			MEEEM	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A prendre en compte dans le PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
8	Objetif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous				
8.1	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	Cadre macroéconomique & Climat des affaires ;	SCR3 (Page 48 : Axe 1 : Accélération de la croissance économique)	MEF-MPD	
8.2	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.			MEF-MPD-MAEP-MICA-MTA-MIT-MEEM-MENC-MS	
8.3	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Cadre macroéconomique & Climat des affaires ; Industrie (y compris diversification) Commerce et artisanat ;	PAG (Page 25, Pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie) SCR P 53 , Développement de l'industrie, P 51 Dynamisation du secteur privé et développement de l'entreprise; -Promotion de l'industrie- promotion des petites et moyennes entreprises SCR P 63 La promotion du développement des micros entreprises artisanales	MEF-MPD-MAEP-MICA-MTA-MIT-MEEM-MENC-MS	
		Economie numérique (TIC) ;	Durée de création d'une entreprise (en jours) (SCR, P 182) Part de l'investissement privé dans le PIB (SCR, P 182)		
	Emploi		Nombre d'entreprise en activité (SCR, P 182)		
		OSD (Pages 27 et 29 : OS2 : Développer les infrastructures économiques et sociales ; La création d'un environnement favorisant e-entreprise			
		SCR , P 100 promotion d'emploi durable et décent ; Promotion de l'auto emploi Promotion de l'emploi salarié	Nombre d'emploi créés (SCR, P 182)		

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.				MEF-MPD-MCVDD	8.4 Pas d'indicateurs. A prendre en compte par le PND
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Genre	D'ici à 2025, l'écart entre le pourcentage des femmes chefs d'entreprise et des hommes chefs d'entreprise est réduit de 50% (PNPG, P 53) SCRIP 2011-2015 , . Axe 6 Réduction des inégalités du genre Page 101		MTFPAS	
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.				MTFPAS Ministères en charge de l'éducation	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A prendre en compte dans le PND
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.				Ministères en charge de l'éducation MTFPAS MDGL	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A prendre en compte dans le PND
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Tourisme et culture	PAPolitique Nationale de la Culture 2015 2017 OS 2 : Développer l'économie de la culture ; SO 3 Promotion des entreprises et des industries culturelles et diffusion des produits et œuvres artistiques et culturels sur les marchés national, régional et	Nombre d'initiatives locales appuyées (PA/PNC, P 19)	MTFPAS MTC	Entendre par Nombre d'initiatives locales appuyées, le Nombre d'initiatives locales relatives à la culture appuyées

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
8.10	Cadre macroéconomique & Climat des affaires ;	international ; SO 4 : incitation à la production et la consommation des œuvres locales ; Doc. DePoli. de Dev. de la Microf. 2015-2019 (DPDM 2015-2019); Axe stratégique 4: renforcement de l'accès des SFD aux ressources financières adaptées. page 10 (DPDM 2015-2019)		MEF-MPD	indicateurs à définir
9	9.1 Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation				
9.1	Infrastructures et Transports (y compris BTP et autres infrastructures)	PAG 2016-2021 : Page 25 (Pilier 2, Axe4, Action 13) Amélioration de la croissance économique : Renforcer les infrastructures de transport, de logistique et de commerce SCRIP 2011- 2015 : P 69-70 Développement des Infrastructures de transports Stratégie sectorielle des Transports 2014-2018 : P 78 Faire évoluer le Bénin, aujourd'hui pays de transit, vers une plateforme de services logistiques et d'exportation, en le dotant entre autres d'un système intégré d'infrastructures et de services de transport performants	Linéaire de routes revêtues réhabilitées ou construites (en Km) (SCRIP, P.183) Indice d'état du réseau routier en bon état (SCRIP, P.183) Linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilitées (en km) (SCRIP, P.183) Trafic aérien passager (SCRIP, P.183) Trafic aérien de fret (SCRIP, P.183) Trafic de marchandises à l'importation (SCRIP, P.183) Trafic de marchandise à l'exportation (SCRIP, P.183)	Ministère des Infrastructures et des Transports (MIT) MENC MCVD	

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	Economie numérique	<p>SCRIP, Axe 2 : Développement des Infrastructures, pages 23, chapitre 5, pages 70, 76 à 78</p> <p>Document de Politique et de Stratégies du secteur des Télécommunications, des TIC et de la Poste 2008-2013. Faire du Bénin, le quartier numérique de l'Afrique, page 13</p> <p>Document de Politique et de Stratégies du secteur des Télécommunications, des TIC et de la Poste, 2ième axe stratégique de la vision : le déploiement d'infrastructures de qualité de classe mondiale et compétitives Page 16</p> <p>OSD (Pages 27 et 29 : OS2 : Développer les infrastructures économiques et sociales : La création d'un environnement favorisant e-entreprise</p> <p>DPS du secteur de l'Information et de la Communication. Renforcement des bases matérielles et technologiques, page 42 ;</p>	<p>Atteindre un taux de couverture des services internet haut débit de 80% des entreprises et des particuliers, et un taux de pénétration de 40% pour le fixe et 60% pour le mobile(DPS, P 6)</p> <p>Doubler la taille des marchés des TIC pour atteindre 580 milliards de F-CFA (DPS, P 6)</p> <p>Créer 90 000 emplois nets directs dans le secteur des TIC (DPS, P 6)</p> <p>Contribuer, via la numérisation de l'économie, au développement des autres secteurs, en particulier :</p> <p>atteindre 100% d'établissements primaires secondaire et supérieur connecté à internet en haut débit ou très haut débit</p> <p>atteindre un taux d'usage des citoyens à des services financiers en ligne de 50%</p>		<p>Les indicateurs tels que formulés s'apparentent à des résultats. Par conséquent, une reformulation est faite comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers - Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe - Taux de pénétration de l'internet haut débit par le mobile - Taille du marché des TIC - Taux de couverture du territoire à internet très haut débit - Nombre d'emplois nets directs dans le secteur des TIC - taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens - Taux d'accès à la TNT des foyers béninois

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
9.2	Industrie (y compris diversification)	<p>9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.</p> <p>Plan stratégique du Secteur de l'Industrie, Mettre en place un tissu industriel dense, diversifié et compétitif, Page 70</p> <p>Politique Industrielle Commune de la CEDAO PICAO, P 70 : augmenter progressivement la contribution de la production manufacturière dans le PIB</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'industrie créés et fonctionnelles (PSSI, P 70) - Part de l'industrie dans la formation du PIB (PSSI, P 70) - Nombre d'emploi créée dans l'industrie (PSSI, P 70) - Part des produits industriels dans les exportations (PSSI, P 70) - Contribution de l'industrie manufacturière au PIB régional augmenté progressivement et atteint 20% en 2030 (PICAO) 	MICA	
9.3				MICA MDGL	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A. prendre en compte dans le PND
9.4	Environnement et ressources naturelles (y compris biodiversité marine ; terrestres, ...)	<p>9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.</p> <p>PAG, pilier 3, Action 24, page 25 (version intégrale)</p> <p>Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient au changement climatique 2016-2025 : réduction des émissions de GES d'origine anthropique et amélioration du potentiel de séquestration P 12</p> <p>SO : mettre en place des instruments de développement économique à faible intensité en carbone et résilient au changement climatique P 53</p>	<p>Mt Eq- CO2 d'émission évitée (SDFICRCC, P 75)</p> <p>Mt Eq- CO2 séquestré (SDFICRCC, P 75)</p>	MCVDD, MICA	Ces indicateurs sont à reformuler

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
9.5	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Education, Plan de Développement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique 2013-2017 P 39 Axe 1 : développement de la formation académique et pédagogique des enseignants chercheurs PAG pilier 2 axe 5 action 3 : créer la cité internationale de l'innovation et du savoir Politique Nationale de l'enseignement supérieur : Stratégie 4 : doter les universités publiques du Bénin de ressources humaines qualifiées et suffisante		MESRS MICA	Indicateur à reformuler
10	Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein				
10.1	10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.			MPD MEF MTFPAS	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A prendre en compte dans le PND
10.1	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.			MTFPAS; MDGL; Ministère en charge de l'alphabétisation	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A prendre en compte dans le PND
10.3	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant			MTFPAS, MJDH, MDGL	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A prendre en compte dans le PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
10.4	l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.			MDGL; MEF; MITFPAS; MPD	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A. prendre en compte dans le PND
10.5	10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.			MEF MPD BCEAO	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A. prendre en compte dans le PND
10.6	10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.	pilier 1, axe 2, action 6 : Faire de la diplomatie un véritable instrument au service du développement		MAEC MPD MEF	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A. prendre en compte dans le PND
10.7	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.			MISPC MPD MAEC	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A. prendre en compte dans le PND
11	Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables				
11.1	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Déclaration de la Politique Nationale de l'Habitat : Faciliter l'accès du plus grand nombre à un logement décent et à moindre coût et par conséquent contribuer à la réduction de la pauvreté, p.7 SCRIP 2011-2015 (Promouvoir l'offre de logement p. 80		MCVDD, MDGL, COMMUNE	Pas d'indicateurs de mesures disponibles relatifs à la politique de l'Habitat

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
11.2	cadre de Vie et assainissement (y compris urbanisation)	Déclaration de la Politique Nationale de Mobilité Urbaine : Développer le transport urbain collectif et améliorer la sécurité des transports urbains P. 26	Taux de satisfaction des populations en ce qui concerne leur accessibilité aux services de qualité; Taux d'accident et de nuisance. (DEPONAMU, P. 26)	MIT; MCVDD COMMUNE	La formulation de certains indicateurs pose problème
	Infrastructures et Transport	SCRIP 2011-2015 : Développement des infrastructures de transport P. 69 à 72	Linéaire de voie aménagée pour le transport en commun a augmenté (DEPONAMU, P. 25) linéaire de pistes rurales aménagées ou réhabilités (en Km); (SCRIP, P. 183) indice d'état du reseau routier en bon état (en %); (SCRIP, P. 183) trafics (en passagers, frets, importation et exportation) (SCRIP, P. 183) Linéaire de routes revêtues, réhabilités ou construits (en Km); (SCRIP, P. 183) longueur de collecteurs et caniveaux construits ; (SCRIP, P. 184)		
11.3	Cadre de Vie et assainissement (y compris urbanisation)	Déclaration de Politique Urbaine : Desservir les quartiers et définir les normes d'équipement P.17 SCRIP 2011-2015 : Amélioration de la gouvernance urbaine et du cadre de vie P. 81	Le niveau minimum d'équipement des quartiers de villes Proportion de la population desservies par la pré collecte des déchets (SCRIP, P. 184)	MCVDD, MIT, Communes MDGL	Ce niveau comporte: les voies d'accès carrossables aux quartiers; la délimitation des principales voies intérieures des quartiers pour le passage des réseaux d'eau et d'électricité, etc.

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
11.4	11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	Politique nationale de la Culture 2013-2025 , OG : Développer de façon durable les richesses culturelles ; OS 1 : renforcer les bases matérielles et immatérielles de culture béninoise ; SO 1 : préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel P.32	Niveau de préservation et de mise en valeur des éléments du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ; (PA/PNC, P.18 et 19) Nombre de bien culturel béninois inscrit sur les listes internationales (PA/PNC, P.18 et 19) Taux de protection du patrimoine matériel (PA/PNC, P.18 et 19)	MCT	
11.5	11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.			MISP	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A prendre en compte dans le PND
11.6	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	DEPONAMU : Améliorer les conditions de mobilité urbaine pour un meilleur développement économiques et social dans le respect de l'environnement, p.24 SCR/P 2011-2015 (promotion de l'hygiène et assainissement de base p.92; Promouvoir les dynamiques intercommunales de gestion des déchets solides et liquides et les déchets biomédicaux qui encombrant les hôpitaux et les villes p.134).	taux de pollution atmosphérique. (DEPONAMU, P.24) Proportion des déchets produits ; (SCP, P.188) Proportion de population desservie par la précollecte des déchets ; (SCR/P, P.188)	MCVDD; COMMUNES	De tous les indicateurs mentionnés, il convient de signaler que seul l'indicateur relatif à la gestion des déchets peut être désagrégé.
11.7	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.			MCVDD MISP	Pas de cible nationale en lien directe avec cette cible ODD A prendre en compte dans le PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
12	Objectif 12 : Instauration des modes de consommation et de production durables				
12.1	Agriculture	<p>Proportion de superficie agricole mécanisée respectant les critères environnementaux (PSI / GDT ; Page 52)</p> <p>Taux de diminution des récoltes dû aux phénomènes climatiques extrêmes (PSI / GDT ; Page 52),</p> <p>Taux de dégradation de la couverture forestière nationale dû à la production agricole, (PSI / GDT ; Page 56)</p> <p>Pourcentage de producteurs utilisant les intrants chimiques selon les prescriptions nationales (PSI / GDT ; Page 52)</p>	<p>- Indice de production alimentaire (SNDDDB ; Page 65)</p> <p>- Pourcentage de superficie de culture traitée avec les pesticides (SNDDDB ; Page 65)</p> <p>- Superficie en cultures biologiques (SNDDDB ; Page 65)</p>	<p>MCVDD, MAEP,</p>	<p>Indicateur ODD: Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales</p>
	Environnement	<p>Stratégie Nationale de développement Durable au Bénin (SNDDDB) (en cours) ; P xxx ; Objectif stratégique xx : Promouvoir des modes de production et de consommation durables</p> <p>Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 (SPAB) ; Page 45: 70% des structures ont intégré des modes / procédés/ techniques de production et de consommation durables dans leurs stratégies d'intervention à l'horizon 2020. (SPAB ; Page 55)</p> <p>80% des secteurs d'activité bénéficient de guides et outils spécifiques d'exploitation durable des RN (SPAB ; Page 55)</p> <p>40% des écosystèmes majeurs disposent de plans d'aménagement participatifs et de structures de gestion opérationnelles (SPAB ; Page 55)</p>		<p>MCVDD, MAEP, MEEEM</p>	<p>Définir les indicateurs en lien avec la cible à prendre en compte dans le PND</p>

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
12.2	Cadre de vie et assainissement	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRIP 2011-2015) (Page 130 à 132) Gestion de l'environnement et des ressources naturelles et amélioration du cadre de vie	Proportion des zones forestières protégées par rapport à la superficie forestière totale (SCRIP Page 184 à 188) Taux de reboisement dans le cadre de la gestion durable des ressources (Page 184 à 188) ; Pourcentage de déchets éliminés par an par la pré-collecte des déchets (Page 184 à 188)	MCVDD	Il existe deux documents de SCRIP où nous avons l'objectif / cible au tantôt au niveau de la page 30 ou au niveau de la page 132 et respectivement les indicateurs aux niveaux des pages 184 et 188.
	Energie	Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie (PSDE) (page 16) : Promouvoir l'efficacité des consommations de bois énergie et l'accès des populations à des sources d'énergie alternatives afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières	Pas d'indicateurs dans le PSDSE. Il existe toutefois des résultats convertibles en indicateurs tels que référencés dans les points ci-dessous : - Amélioration de l'accès des ménages aux foyers améliorés (PSDSE ; page 19). - Amélioration de l'accès des ménages aux équipements de cuissons à gaz (PSDSE ; page		
	Agriculture	objectif 1 du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) Page 18 : Contribuer à la croissance et à la souveraineté alimentaire nutritionnelle des populations hommes et femmes à travers une production efficace et une gestion durable des exploitations dirigées aussi bien par les hommes que par les femmes et les jeunes	Pourcentage de producteurs utilisant les intrants chimiques selon les prescriptions nationales (PSI-GDT) page 52		Formuler une cible qui tienne compte de l'indicateur au niveau du PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
12.4				MCVDD MAEP	A prendre en compte dans le PND
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.					A prendre en compte dans le PND
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.					A prendre en compte dans le PND
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.					A prendre en compte dans le PND
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.					A prendre en compte dans le PND
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	Environnement	1) 80% des structures étatiques, ONG et OSC sont effectivement informées et engagées dans les actions de conservation de la biodiversité à l'horizon 2020 (SPANB ; Page 53). 2) 80% au moins des parties prenantes participent aux campagnes d'information et de sensibilisation (SPANB ; Page 53).		MCVDD, MENC	Proposer des indicateurs pour la prise en compte de cette cible dans le PND
	Agriculture	Plan Stratégique d'Investissement dans la Gestion Durable des Terres (PSI-GDT) P. 32: Assurer la disponibilité et l'accessibilité des connaissances.		MAEP et MESRS MESFTP	Indicateur à définir pour le PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
		experiences et informations utiles aux acteurs à divers niveaux pour une planification fiable des interventions en matière de la Gestion Durable des Terres			
13		Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions			
13.1	Environnement	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	PAG page 77 : Programme pour l'Adaptation des Villes aux changements climatiques au Bénin PAG page 77: Accréditation du Fonds national pour l'environnement et le climat au Fonds vert pour les changements climatiques et au Fonds d'adaptation aux changements climatiques	MCVDD	
13.2		13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.		MCVDD	A prendre en compte dans le PND
13.3	Energie	13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANA - BENIN ; Page 64) Réduire la vulnérabilité des populations aux effets induits par les changements climatiques par l'amélioration de l'accès aux sources d'énergies renouvelables et la sauvegarde des ressources forestières PSDSA axe stratégique 3 page 19; renforcement de la résilience des populations vulnérables hommes et femmes (nutrition, filet social, gestion durable des terres-adaptation au changement climatique, gestion des risques) face aux changements climatiques	MCVDD MAEP MCVDD	La contribution du Ministère de l'énergie et du Ministère de l'agriculture sont attendue
	Cadre de Vie		Stratégie nationale de renforcement des ressources humaines, de l'apprentissage et du développement des compétences pour favoriser un développement vert faible en émission et résilient aux changements climatiques page 19 : renforcer les capacités individuel dans l'éducation formelle et informelle		Nombre de plaquettes en langues nationale sur les changements climatiques

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
	Energie	Plan stratégique de développement du secteur de l'énergie, P 16 : Renforcer les capacités nationales de planification et de gestion du sous-secteur des combustibles domestiques et de maîtrise de la biomasse-énergie ; Promouvoir l'efficacité des consommations de bois-énergie et l'accès des populations à des sources d'énergies alternatives afin de contribuer à la réduction de la pression sur les ressources forestières	P32, 33 : Taux d'accès aux équipements modernes de cuisson ou Taux de pénétration		
14	Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable				
14.1				MCVDD	A prendre en compte dans le PND
14.1	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutrimentés.				
14.2	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 58: Objectif stratégique 9 : Réduire au minimum, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans	; Pourcentage de mangroves régénérées (SPANB 2011-2020 ; Page 62) ; ; Superficies d'aires marines et côtières protégées (SPANB 2011-2020 ; Page 62).	MCVDD, MAEP	
14.3	14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 58: Objectif stratégique 9 : Réduire au minimum, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans	62) 4). Superficies d'aires marines et côtières protégées (SPANB 2011-2020 ; Page 62)	MCVDD, MAEP	

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
14.4	Agriculture	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 57 : Assurer l'exploitation du potentiel halieutique sur des bases durable et légale et selon l'approche écosystémique permettant d'éviter la surpêche	1). Pourcentage de réduction des pratiques destructrices des pêches continentale et maritime (SPANB 2011-2020 ; Page 62) 2). Taux (25%) de récupération des espèces menacées au niveau des pêcheries (SPANB 2011-2020 ; Page 60) 3). Taux (5% des produits) d'évolution de l'aquaculture (SPANB 2011-2020 ; Page 60)	MCVDD, MAEP	
14.5					A. Prendre en compte dans le PND
14.6	Environnement	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 57 : Assurer l'exploitation du potentiel halieutique sur des bases durable et légale et selon l'approche écosystémique permettant d'éviter la surpêche	1). Pourcentage de réduction des pratiques destructrices des pêches continentale et maritime 2). Taux (25%) de récupération des espèces menacées au niveau des pêcheries (SPANB 2011-2020 ; Page 60) 3). Taux (5% des produits) d'évolution de l'aquaculture (SPANB 2011-2020 ; Page 60).	MCVDD, MAEP	Ne concerne pas le Bénin

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
14.7	14.7. D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits Etats insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	Tourisme et Culture			Ne concerne pas le Bénin
15	Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité				
15.1	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	Agriculture Environnement	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 57: Objectif stratégique 6 : Garantir la conservation de la diversité biologique dans les zones consacrées à l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'aquaculture et la sylviculture Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques du Bénin PANA-BENIN Page 52 : - Appui à l'aménagement participatif des forêts galeries; - Appui à la gestion durable de la biodiversité animale ; - Appui aux plantations communales PROGRAMME NATIONAL DE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES Page 52: Elaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement participatif et durable pour toutes les ressources naturelles du domaine protégé (forêts naturelles, forêts sacrées, élevages de faune, ...)	MCVDD, MAEP MDGL MCVDD, MAEP	Le MAEP et le
15.2	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts	Environnement	Stratégie et plan d'actions pour la biodiversité 2011-2020. P 47 : Inverser de façon significative la tendance à l'appauvrissement et à la dégradation des habitats		Formulé des indicateurs en lien avec la cible dans le PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
dégrader et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.		naturels, y compris les forêts P90 : Restaurer et sauvegarder les écosystèmes qui fournissent des services essentiels aux communautés de base, aux populations pauvres et vulnérables tout en contribuant aux stocks de carbone D'ici à 2020, le rythme de déforestation dans les massifs forestiers et zones tampon aura diminué de 20 % (SPAN) -D'ici à 2020, la résilience des écosystèmes et la contribution de la diversité biologique aux stocks de carbone auront été améliorées. (SPAN)			
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	Agriculture	PSI-GDT/ P33-34 : Créer des conditions optimales pour faciliter la réalisation d'actions concrètes visant la préservation et l'amélioration de la productivité des terres	Proportion des terres qui se dégradent sur la superficie totale des terres. Taux de dégradation de la couverture forestière nationale dû à la production agricole, (page 56) Pourcentage de producteurs utilisant les intrants chimiques selon les prescriptions nationales (Page 52)	MCVDD MAEP MDGL	Reformuler la référence sous forme de cible en lien avec la cible ODD dans le cadre du PND
		Plan Stratégique d'Investissement sur la Gestion Durable des Terres (PSI/GDT) P50: Créer les conditions optimales de mobilisation des différents acteurs et des ressources pour des actions de préventions et de lutte contre la dégradation des terres de façon à préserver les bases productives et contribuer à la lutte contre la pauvreté			

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
		<p>Plan d'Action National de lutte contre la Désertification (PAN-LCD): P50-Assurer la gestion intégrée des terres avec une approche participative en vue d'une utilisation durable des ressources</p>	<p>Tax de dégradation de la couverture forestière nationale dû à la production agricole, Pourcentage de producteurs utilisant les intrants chimiques selon les prescriptions nationales</p>		<p>Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées</p> <p>Evolution du couvert terrestre végétal</p> <p>Evolution de la productivité des terres</p> <p>Evolution des stocks de carbone organique du sol</p>
15.4	Environnement	<p>Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques du Bénin PAN-A-BENIN Page 52 : Prévention et lutte contre les feux de forêt: renforcement des capacités des communautés riveraines ;</p> <p>Deuxième communication Nationale de la République du Bénin sur les Changements Climatiques ; P99 : renforcement de la réglementation en matière d'exploitation, protection et transformation des ressources forestières; développement du potentiel de séquestration du couvert forestier</p> <p>Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 56 : Identifier et délimiter les zones potentielles des écosystèmes fragiles (collines, montagnes et inselbergs, etc.) et créer autour d'elles des aires protégées et/ou des espaces de boisement</p>		MCVDD, MAEP	Définir les indicateurs dans le cadre du PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifiés dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	Environnement	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 56 : Objectif stratégique 4 : Inverser de façon significative la tendance à l'appauvrissement et à la dégradation des habitats naturels, y compris les forêts	1). Pourcentage des forêts sacrées et zones humides intégrées dans le système d'Aires protégées du Bénin 2). Taux de régression du rythme de déforestation dans les massifs forestiers et les zones tampon 3). Pourcentage des villages/localités riverains des aires protégées disposant d'un Plan foncier rural 4). Taux d'exécution des programmes de lutte contre la conversion des habitats, la pollution et les espèces envahissantes	MCVDD, MAEP	
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Environnement	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité (SPAB) 2011-2020 ; Page 56 : Objectif stratégique 17 : Mettre en vigueur et rendre opérationnel le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	1) Loi APA promulguée (SPANB page 66) 2). Disponibilité du document valide sur la Stratégie nationale APA (SPANB page 66) 3). Disponibilité des textes législatif et réglementaires régissant l'APA au Bénin (SPANB page 66) 4). Pourcentage des parties prenantes ayant effectivement intégré les principes, directives et mécanismes APA dans leurs programmes d'actions (SPANB page 66)	MCVDD, MAEP	
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au	Environnement	STRATEGIE NATIONALE DE CONSERVATION ET DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE 2011-2020 Page 11 : 6.2.1. Renforcer la gestion des aires protégées notamment par rapport au braconnage, la transhumance, l'empiétement agricole et le déboisement		MCVDD, MAEP, MTC	Définir les indicateurs en lien avec cette cible dans le cadre du PND

ODD/ Cibles	Domaine/ Secteur tels qu'identifié dans les principaux documents de planification	Stratégie nationale de développement Identifier l'Objectif / cible la plus proche présentée dans le document abordant les questions correspondant à un ODD/ cibles	Identifier les indicateurs nationaux pour les cibles spécifiques	Institution responsable de la mise en œuvre de la cible (ministères de tutelle)	Autre commentaire pertinent concernant ce secteur cible prioritaire dans les stratégies de développement ?
problème sous l'angle de l'offre et de la demande.		D'ici 5 ans, les prélevements illégaux et les autres facteurs de mortalité sont réduits d'au moins 50%.			
15.8 15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	Agriculture	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 59 Objectif stratégique 8 : Mettre en place des mesures pour empêcher l'introduction et l'établissement des espèces exotiques envahissantes L'introduction des espèces envahissantes a régressé de 50% d'ici 2020	1). Existence d'un document exploitable sur l'évaluation et la gestion des risques des espèces exotiques envahissantes au Bénin 2). Existence d'une loi et de textes réglementaires sur la lutte contre les espèces envahissantes les plus nuisibles	MAEP MCVDD MESRS	Définir un indicateur en lien avec la cible dans le cadre du PND
15.9 15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	Environnement	Stratégie et Plan d'Action pour la Biodiversité 2011-2020 ; Page 63 : Objectif stratégique 13 : Assurer la prise en compte systématique des questions liées à la Biodiversité dans les politiques et stratégies de développement à tous les niveaux et améliorer leur intégration dans les processus de planification et de suivi-évaluation des actions aux plans national et local	1). Pourcentage de structures d'Etat dont les PTBA et Rapports de performance font mention des actions et résultats relatifs à la BD 2). Pourcentage de projets ayant intégré les services des écosystèmes et le partage des avantages 3). Nombre de revues sectorielles ayant abordé l'état de la BD et son évolution au Bénin 4). Degré de prise en compte des valeurs de la BD et services des écosystèmes dans les comptes nationaux	MCVDD, MAEP.	
		Politique Environnementale : Page 67: Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles et de la Biodiversité			

16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous						
16						
16.1	Réduire nettement, partout dans le monde, toutes formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Défense et sécurité	<p>Programme National de Développement du Secteur de la Justice (PNDSJ) P 47 :</p> <p>D'ici fin 2017 sanctionnées au moins 80 % des cas de violation de droits de l'homme, de l'enfant et de l'adolescent</p> <p>Plan stratégique 2013-2017 du MFASSNHPTA P86 : Promouvoir des mécanismes durables de protection sociale (Pas de cible réelle se rapprochant de la cible de l'ODD, toute fois existence d'indicateur proche de la cible ODD)</p> <p>Document de politique holistique de protection sociale P44 : réduire la vulnérabilité des populations face aux risques.</p> <p>PNPE P 22: Réduire nettement l'incidence de toute forme d'abus, violence et exploitation à l'égard des enfants au Bénin</p> <p>PNDSJ P48 : Renforcer les systèmes et mécanismes de protection judiciaire des mineurs en danger dont les mineurs en conflit avec la loi, victime et/ou témoin ;</p> <p>D'ici fin 2016, au moins 80% des enfants en danger moral, dont ceux en conflit avec la loi, ont un accès accru à la protection judiciaire.</p> <p>Plan Stratégique 2015-2019 du MISP p80: Renforcer la sécurité publique</p>	<p>Taux de cas de violation de droits de l'homme sanctionnés</p> <p>Nombre de dossiers de violence basée sur le genre suivis par le service d'écoute (P86)</p> <p>Proportion des cas de violence signalés qui ont fait l'objet d'une procédure en règle (P86)</p> <p>Pas d'indicateur</p> <p>Proportion des enfants en danger moral ayant un accès à la protection judiciaire</p> <p>Nombre d'outils techniques et de gestion du trafic des mineurs mis en place et maintenu opérationnels (PAGE 80)</p>	<p>MISP, MJL</p> <p>MTFPAS</p> <p>MJL</p> <p>MISP, MDN</p>	<p>L'indicateur identifié dans la politique est transformé en cible proche de la cible ODD. De même l'indicateur a été reformulé</p> <p>Nécessité d'une meilleure formulation des cibles et indicateur dans le PND.</p> <p>L'indicateur identifié dans la politique est transformé en cible proche de la cible ODD. De même l'indicateur a été reformulé</p> <p>Nécessité d'une meilleure formulation des cibles et indicateur dans le PND.</p> <p>existence d'indicateur proche de la cible ODD)</p>
16.2	Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Défense et sécurité;				

		Genre et Protection sociale	<p>PNPE P 22: Réduire nettement l'incidence de toute forme d'abus, violence et exploitation à l'égard des enfants au Bénin</p>	MTFPAS		Ils existent des indicateurs qui sont renseignés au niveau de certaines bases de données (SIDOFE par exemple) ou calculés par l'INSAE à travers des enquêtes ou encore à travers des études. Mais, ces indicateurs ne sont mentionnés dans aucun document de stratégies sectorielles du MTFPAS.
16.3	Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice	Défense et sécurité	<p>Plan Stratégique 2015-2019 du MISP p76: Renforcer la sécurité publique</p> <p>Plan Stratégique 2012-2016 p29 du MDN: Consolider l'engagement des forces armées béninoises en faveur de la paix et de la sécurité régionale et internationale.</p> <p>PNDSJ P38 : Rendre performants les services des juridictions y compris ceux de la phase d'exécution des décisions de justice;</p> <p>Version complète PAG p11: Renforcer l'indépendance et la célérité du système judiciaire national</p> <p>SCR P119: Promouvoir les droits humains et renforcer des capacités juridiques des pauvres</p>	<p>MDN, MISP</p> <p>Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits (P40)</p> <p>Niveau de satisfaction du justiciable est d'au moins 60% à fin 2018</p>	MJD	<p>En ce qui concerne le MJL, les indicateurs existant dans le document de politique ne cadrent pas directement avec les cibles de l'ODD 16. Cependant, il existe d'autres documents (Tableau de Bord des Indicateurs de justice pour mineur, annuaire statistique, cadre de mesure de performance etc. ...) au niveau de la justice qui intègrent et renvoie plusieurs indicateurs relatifs aux cibles de l'ODD 16. Ce sont ces indicateurs qui ont été retenus ici. Notons que ces indicateurs seront intégrés dans le PNDSJ en cours d'actualisation. Comme Ratio magistrat /habitant (annuaire statistique MJL)</p> <p>L'indicateur identifié dans la politique est transformé en cible proche de la cible ODD</p>
16.3		Démocratie et Etat de droit;	<p>PNDSJ P38 : D'ici fin 2019, au moins 80% des acteurs judiciaires sont formés sur les dispositions des codes de procédure</p>	Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure	MJD	

			Version complète PAG p25: Améliorer la gouvernance		MAEC ; MJL. MDGL	Autres indicateurs identifiés provenant d'autres documents : Indicateur à libellé en terme de taux de couverture Taux de criminalité (Document de Programmation Pluri annuelle des Dépenses/MISP)
16.4	D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	Gouvernance	<p>Version complète PAG p25: Améliorer la gouvernance</p> <p>Plan Stratégique 2012-2016 p28 du MDN: Préserver l'intégrité territoriale</p> <p>Version complète PAG p11: Renforcer la sécurité intérieure et la défense du territoire national par une protection adéquate des biens et des personnes</p> <p>Plan Stratégique 2012-2016 p29 du MDN: Lutter contre la prolifération des armes légères et la criminalité transfrontalière</p> <p>Plan Stratégique 2012-2016 p29 du MDN: Assurer la libre circulation des biens</p> <p>PNDSJ P38 : Améliorer la lutte contre la criminalité, la répression en matière de trafics des armes, des drogues et autres stupéfiants</p>	<p>)</p> <p>Plan Stratégique 2012-2016 p28 du MDN : Nombre d'unités terrestres, aériennes et navales opérationnelles (P38)</p> <p>Nombre de cas d'infractions enregistrées (P38)</p> <p>Nombre d'actes de pirateries enregistrés en haute mer (P38)</p> <p>D'ici fin 2017, un cadre de coopération transfrontalier en matière de lutte contre la criminalité, la répression de trafics des armes, des drogues et autres stupéfiants est créé et au moins 20 terminaux installés dans les postes frontaliers et fonctionnels. (page 40)</p>	MISP (Force de sécurité publique), MDN (préfecture maritime; Forces navales)	<p>Autres indicateurs identifiés provenant d'autres documents :</p> <p>Indicateur à libellé en terme de taux de couverture</p> <p>Taux de criminalité (Document de Programmation Pluri annuelle des Dépenses/MISP)</p> <p>Nombre d'événements anticipés (géopolitique) (DPPD/MAEC 2016 Page 34)</p> <p>OSC</p> <p>Autre indicateur identifié dans un autre document proche de la cible : Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé (Cadre de mesure des performances du MJL). Cet indicateur sera revu à l'interno au niveau du MJL</p> <p>Autre indicateur identifié : Indice de bonne gouvernance locale (Guide de mise en</p>
16.5	Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Gouvernance	SCRPP p50: Intensifier la lutte contre la fraude et la corruption	Niveau de satisfaction du justiciable est d'au moins 60% à fin 2018	MJL	

						<p>œuvre du dispositif du Suivi Evaluation de la PONADEC P32)</p>
16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Gouvernance	<p>SCR P115-116: Renforcer la gouvernance administrative;</p> <p>SCR P 116 Renforcer la gouvernance politique ;</p> <p>D'ici fin 2018, au moins 75% des Institutions sont satisfaites de leurs relations avec le Gouvernement</p>		MJL	<p>Définir les indicateurs en lien avec la cible à prendre dans le PND</p> <p>Autres indicateurs proposés :</p> <p>Taux de satisfaction des populations vis-à-vis des prestations communales (Guide de mise en œuvre du dispositif du Suivi Evaluation de la PONADEC P33)</p>
			<p>Plan Stratégique de Réforme Administrative et Institutionnelle (PSRAI 2011_2020) P 66 :</p> <p>Garantir des services de qualité aux usagers dans tous les domaines de la vie socio-économique et servir de levier à la croissance économique et au développement</p>		MTFPAS	<p>Taux de satisfaction des populations en ce qui concerne leur accessibilité aux services de qualité (Guide de mise en œuvre du dispositif du Suivi Evaluation de la PONADEC P34)</p> <p>Taux d'encadrement dans les collectivités locales (Guide de mise en œuvre du dispositif du Suivi Evaluation de la PONADEC P70)</p> <p>Indice de la bonne gouvernance locale (Guide de mise en œuvre du dispositif du Suivi Evaluation de la PONADEC P32)</p>

16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	Genre	<p>PNPG P 50: Promouvoir un environnement favorable à la représentativité égale et équilibrée des hommes et des femmes dans les sphères de prise de décision</p> <p>SCR P101:</p>	<p>D'ici 2015, au moins 30% des postes de responsabilité au niveau des sphères de prise de décisions sont occupés par les femmes (P51)</p> <p>80% des femmes qui occupent des postes de responsabilité participent effectivement aux prises de décision (P51)</p> <p>D'ici 2015, 30% des postes de responsabilité sont occupés par les femmes (P53)</p>	MDGL	<p>Autres indicateurs proposés tirés d'un autre document :</p> <p>Nombre de réunions de concertation avec la population par commune et par an (Guide de mise en œuvre du dispositif du Suivi Evaluation de la PONADEC P73)</p> <p>Taux d'encadrement dans les préfectures et services déconcentrés de l'Etat (Guide de mise en œuvre du dispositif du Suivi Evaluation de la PONADEC P60)</p>
16.8	Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	Gouvernance		Taux annuel de participation du Bénin aux rencontres internationales (Document de Programmation Pluri annuelle des Dépenses/MAEC 2016 P23)	MAEC	Les actions identifiées dans le PAG ne sont pas formulées comme des cibles. Nécessité de formulation dans le PND

				Taux d'accroissement du nombre d'accords et de conventions signés entre le Bénin et ses partenaires étrangers (Document de Programmation Pluri annuelle des Dépenses/MAEC 2016 P23)		Définir les indicateurs en lien avec la cible à prendre dans le PND ANCB La politique de l'état civil est en cours d'élaboration. L'indicateur relatif à l'état civil doit être amélioré car il intègre trois volets différents qui seront difficiles à calculer ensemble. D'une manière générale, le document de politique sectorielle du MAEC est en cours d'élaboration. C'est ce qui justifie le fait que les indicateurs du MAEC soient pris dans le DPPD à savoir : Délai moyen de traitement/délivrance des documents consulaires au niveau des Postes Diplomatiques et Consulaires (DPPD/MAEC 2016 p/34) Taux de prise en charge des cas déclarés de Béninois en difficultés à l'étranger (Document de Programmation Pluri annuelle des Dépenses/MAEC 2016 p32)
		Défense et sécurité	<p>Plan Stratégique 2015-2019 du MISP p89: Développer une stratégie efficace de modernisation et d'assainissement de l'état civil</p> <p>D'ici fin 2018, au moins 80% des communes du Bénin, ont uniformisé et informatisé leur état civil et au moins 95% des naissances sont systématiquement enregistrées (PNDSJ P39)</p>	D'ici fin 2018, au moins 80% des communes du Bénin, ont uniformisé et informatisé leur état civil et au moins 95% des naissances sont systématiquement enregistrées (PNDSJ P39)	MISP ; MJL	
16.9	D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Gouvernance	<p>SCRIP P84: Promotion de l'enregistrement obligatoire des actes d'état civil notamment des naissances</p>		MAEC	

16.10	Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Démocratie et Etat de droit	PNDSJ P26: D'ici fin 2017, l'accès à l'information juridique et judiciaire s'est accru d'au moins 30%	Taux d'accès à l'information juridique et judiciaire	MJL	<p>D'une manière générale, le document de politique sectorielle du MAEC est en cours d'élaboration. C'est ce qui justifie le fait que les indicateurs du MAEC soient pris dans le DPPD à savoir :</p> <p>Pourcentage des informations disponibles à temps sur la protection des intérêts nationaux (DPPD/MAEC 2016 P41)</p> <p>Délai moyen de transmission des informations stratégiques (DPPD/MAEC 2016 P42)</p>
-------	---	-----------------------------	--	--	-----	---

Annexe 3 : Matrice de priorisation

Critères de priorisation des cibles												
Filtre 1			Filtre 2				Filtre 3					
Cible oubliée	OMD en retard	Cibles Transformatrice	Cible contribuant à plusieurs dimensions du développement durable	Niveau d'appréciation	Cible contribuant à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Autres priorités nationales	Niveau d'appréciation	Existence d'indicateurs de mesure (Cf. RIA tableau 2) ou possibilité de mesure à un coût	Cible qui peut être mesurée de manière désagrégée	Niveau d'appréciation	Decision finale	
Objectif 1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde												
1.1. D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	Oui, selon l'enquête EMICoV 2015, la proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat est passée de 53,4% en 1990 à 63,5% en 2015. La cible 2015 en 2015 est de 26,7%.	Oui, l'élimination de la pauvreté est liée à l'autonomisation des femmes et filles, à l'éducation, à l'accès à l'eau et à l'énergie	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Oui, la déclaration du Millénaire pour le développement, notamment l'OMD 1	Oui, la réduction du nombre de pauvres entraîne la réduction de l'exclusion sociale	Oui, la réduction de la pauvreté est prise en compte dans le troisième pilier du Programme d'Action Prioritaire du Gouvernement notamment à travers l'action visant la protection des plus démunis et la réduction de la précarité et le PNE	Haute	Oui, l'indicateur est disponible et se calcule régulièrement à partir de IEMICOV réalisée par l'INSAE	Oui, par département, commune et milieu de résidence	Haute	Cible non retenue
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	Oui, selon l'enquête EMICoV 2015, l'incidence de la pauvreté a été réduite de 43,5% en 1990 à 36,2% en 2012 avant de remonter à 40,1% en 2015 contre une cible retenue de 25% en 2015	Oui, parce que la lutte contre toutes les dimensions de la pauvreté concerne aussi l'autonomisation des femmes et filles, jeunes, éducation, accès à l'eau, l'énergie	Oui, parce que la pauvreté est prise en compte dans le volet économique, social et environnemental	Moyen	Oui, la déclaration du Millénaire pour le développement, notamment l'OMD 1	Oui, plus on réduit le nombre de pauvres plus on réduit l'exclusion sociale	Oui, la réduction de la pauvreté est prise en compte dans le troisième pilier du Programme d'Action Prioritaire du Gouvernement notamment à travers l'action visant la protection des plus démunis et la réduction de la précarité	Haute	Oui, l'indicateur est disponible et se calcule régulièrement à partir de IEMICOV réalisée par l'INSAE	Oui, par département, commune et milieu de résidence	Haute	Cible Retenue

<p>1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des sociétés de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.</p>	<p>Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, le PHPS</p>	<p>Non, cette cible n'était prise en compte dans les OMD</p>	<p>Non, la réduction des inégalités sociales n'est pas tout à fait une cible transformatrice; cependant c'est une condition nécessaire à l'accès aux éléments de la transformation</p>	<p>Oui, la cible contribue à la dimension économique et sociale</p>	<p>Frable</p>	<p>Oui, engagement pris au niveau de l'OIT (Recommandation n° 202) sur les sociétés de protection sociale, 2012)</p>	<p>Oui, l'amélioration de la protection sociale peut amener la population à sombrer davantage dans l'insouciance et la paresse, deux phénomènes rencontrés au Bénin. Aussi, selon la théorie économique, c'est le manque de bien-être qui amène les hommes à travailler</p>	<p>Oui, La protection sociale est créée au niveau du premier axe du troisième pilier du Programme d'Actions prioritaire du Gouvernement</p>	<p>Haute</p>	<p>Oui, l'indicateur peut être produit au pays à partir de l'EMICOV de résidence</p>	<p>Oui, possibilité de désagréger par département, commune et milieu de résidence</p>	<p>Haute</p>	
<p>1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.</p>	<p>Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, le DPDM</p>	<p>Non, Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD</p>	<p>Oui, la cible permet la création des revenus pour les communautés de base grâce à l'accès aux ressources économiques et permet aussi à l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé</p>	<p>Oui, la cible contribue à la dimension économique et sociale</p>	<p>Moyen</p>	<p>Oui, dans le Programme d'Actions d'Addis Abeba (3ème conférence internationale sur le financement du développement, paragraphe 41), les Etats membres des Nations Unies ont pris la résolution d'entreprendre des réformes législatives et administratives pour donner aux femmes l'égalité avec les hommes des droits exercés sur les ressources économiques; notamment s'agissant de l'accès à la propriété et au contrôle de la terre et aux autres formes de propriété, au crédit, à l'héritage, aux ressources naturelles et aux nouvelles</p>	<p>Oui, l'accès aux ressources économiques et aux services de base a un impact direct sur le revenu de la population</p>	<p>Oui, le Bénin a fait le choix d'un scénario de croissance inclusive et durable, aussi cette cible est relative à la prospérité partagée et à la croissance inclusive qui est prise en compte au niveau du deuxième axe du troisième pilier du Programme d'Actions prioritaire du Gouvernement</p>	<p>Haute</p>	<p>Oui, le premier indicateur de cette cible peut être produit par le pays, mais le second n'est pas disponible</p>	<p>Oui, désagréger par département, commune et milieu de résidence pour le premier indicateur</p>	<p>Haute</p>	<p>Cible Retenue</p>

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs économiques, social et environnemental.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG	Non, Cette cible n'était prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible permet de renforcer la résilience des pauvres et, par ricochet, leur autonomisation	Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale	Moyen	Oui, la cible est en rapport avec les Risques, Sinistres et catastrophes naturelles et Environnement naturelles de la COP 21	Oui, la situation de vulnérabilité étant surtout présent en milieu rural, la cible est particulièrement primordiale, or la plus grande partie de la population du Bénin se trouve en dans les milieux ruraux	Oui, cette cible est prise en compte SCRP, PHPS	Haute	Oui, deux indicateurs sur les trois peuvent être produits au pays	Oui, par département, commune	Haute	Cible non retenue
Objectif 2 : Diminuer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable													
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG	Oui, le Bénin n'a pas atteint la cible de l'OMD 1 relative à la réduction de la population souffrant de la faim	Oui, étant donné que la sécurité alimentaire a un grand rôle sur le plan social touchant l'autonomisation des femmes, filles, jeunes et l'accès à l'éducation	Oui, la cible touche les dimensions économique et sociale	Moyen	Oui, la déclaration du Millénaire pour le développement, notamment l'OMD 1	Oui, l'accès à une alimentation saine et équilibré est directement lié à la pauvreté	Oui, L'agriculture est l'une des priorités du Gouvernement pour éliminer la faim et la malnutrition; la cible est prise en compte au niveau du deuxième axe stratégique du deuxième pilier du PAG	Haute	Oui, les indicateurs proposés se calculent	Oui, possibilité de désagréger	Haute	Cible Retenue
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG	Oui, le cible retenue dans l'OMD 1 relative à la réduction de la faim, la croissance des enfants n'a pas été atteinte au Bénin	Oui, sans une croissance au cours de cinq première année de sa vie, l'individu n'a aucune chance de subir une quelconque transformation	Oui, cette cible touche les dimensions sociale et économique	Moyen	Oui, la déclaration du Millénaire pour le développement, notamment l'OMD 1	Oui, étant donné que la malnutrition tue et entretient la pauvreté, la lutte contre toutes les formes de malnutrition permet l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Oui, L'agriculture est l'une des priorités du Gouvernement pour éliminer la faim et la malnutrition; la cible est prise en compte au niveau du deuxième axe stratégique du deuxième pilier du PAG	Haute	Oui, des indicateurs sont disponibles	Oui, possibilité de désagréger	Haute	Cible non retenue

2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, PRSA	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'accroissement de la productivité agricole et les revenus des petits producteurs a un effet positif direct sur l'autonomisation de la femme, la santé, éducation, etc.	Oui, cette cible touche les dimensions économique et sociale	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, un effet direct sur l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion	Oui, la définition des sept zones agro-écologique dans le PAG permettra d'atteindre cette cible ; deuxième axe stratégique du deuxième pilier du PAG	Moyen	Oui, le premier indicateur de cette cible est disponible par le pays, mais le second peut être produit	Oui, possibilité de désagréger	Haute	
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, PRSA	Non, Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'atteinte de cette cible contribuera à la transformation des habitudes de production et de consommation responsable	Oui, cette cible contribue à tous les trois dimensions du développement durable	Moyen	Oui, la COP 21	Oui, la gestion durable et le maintien de la viabilité de l'écosystème permet de maintenir ou d'accroître la productivité des facteurs et donc le revenu des population	Oui, la viabilité des pôles régionaux de développement agricole et les filières agricoles phares qui seront créées dépend essentiellement de l'atteinte de cette cible	Haute	Oui, l'indicateur est disponible et se calcule régulièrement	Oui, possibilité de désagréger	Haute	Cible non retenue

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, animaux d'élevage ou domestiques et des espèces sauvages appartenées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG	Non, cette cible n'est pas prise en compte dans les OMD	Non, malgré des effets indirects qui peuvent découler de cette cible	Oui, cette cible touche les dimensions économiques et sociales de la population	Faible	Oui, convention sur la biodiversité biologique	Non, assurement dans le long terme	Oui, PFRSA, Politique Nationale de l'Environnement	Moyen	Oui, les indicateurs proposés peuvent être produits par le secteur concerné	Oui, possibilité de désagréger	Haute	Cible non revenue
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges													
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, la vision Benin ALAFIA 2025, le PNDS	Oui, le Bénin n'a pas atteint la cible des OMD relative à la mortalité maternelle	Oui, elle permet l'amélioration de la santé notamment des mères	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Moyen	Oui, la déclaration du Millénaire pour le développement, notamment l'OMD 5	Oui, la réduction de la mortalité maternelle contribue à l'éradication de la pauvreté	Oui, le nouveau plan de développement sanitaire prend en compte le domaine relatif à la réduction de la mortalité maternelle et infantile, prévention et lutte contre la maladie et l'infirmité	Haute	Oui, indicateur disponible	Oui, désagréger par département	Haute	Cible Revenue
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant éhercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, la vision Benin ALAFIA 2025, le PNDS	Oui, le Bénin n'a pas atteint la cible des OMD relative à la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Oui, elle permet l'amélioration de la santé notamment des enfants	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Moyen	Oui, la déclaration du Millénaire pour le développement, notamment l'OMD 4	Oui, la présence de l'enfant dans un pays constitue un signe de pauvreté et sa réduction contribuerait à la réduction de la mortalité maternelle et infantile, prévention et lutte contre la maladie et l'infirmité	Oui, le nouveau plan de développement sanitaire prend en compte le domaine relatif à la mortalité maternelle et infantile, prévention et lutte contre la maladie et l'infirmité	Haute	Oui, indicateur disponible	Oui, désagréger par département	Haute	Cible Revenue

	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, le PNDS ou le Plan Stratégique Intégré de Lutte contre les Maladies Non transmissibles 2014-2018	Oui, malgré l'atteinte de la cible consistant à inverser l'incidence du VIH Sida, le pays n'a pas atteint les cibles sur le paludisme, la tuberculose et les autres maladies transmissibles	Oui, elle permet l'amélioration de la santé	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Moyen	Oui, la déclaration du Millénaire pour le développement, notamment l'OMD 6	Oui, ces maladies sont liées à la maladie et leur élimination contribuerait à l'éradication de la pauvreté	Oui, cela fait partie des priorités actuelles du Bénin	Haute	oui, peut être élaboré	oui	Haute	Cible Retenue
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, le PNDS ou le Plan Stratégique Intégré de Lutte contre les Maladies Non transmissibles 2014-2018	Non, les maladies non transmissibles n'étaient pas prises en compte dans les OMD	Oui, elle permet l'amélioration de la santé	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Moyen	Oui, la déclaration du Millénaire pour le développement, notamment l'OMD 6	Oui, le nouveau plan de développement sanitaire prend en compte le domaine relatif à la Réduction de la mortalité maternelle et infantile, prévention et lutte contre la maladie et amélioration de la qualité des soins		Haute	oui		Haute	
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, le Plan Stratégique Intégré de Lutte contre les Maladies Non transmissibles 2014-2018	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, des effets transformationnels existent	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Moyen	Oui, la convention sur les substances psychotropes de 1971, la convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988	Oui, la consommation des substances psychoactives peut entraîner des facteurs de risques tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, donc l'atteinte de cette cible contribue à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Oui, cette cible est prise en compte dans le PAG 2016-2021 à travers le Programme de réduction de la demande et de l'offre illicite de substances psychotropes	Haute	Oui, MICS 2014	oui	Haute	Cible non retenue
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, le Plan Stratégique Intégré de Lutte contre les Maladies Non transmissibles 2014-2018	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, des effets transformationnels existent	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Moyen	Oui, la convention sur les substances psychotropes de 1971, la convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988	Oui, la consommation des substances psychoactives peut entraîner des facteurs de risques tels que la pauvreté, l'exclusion sociale, donc l'atteinte de cette cible contribue à l'éradication de la pauvreté et à l'exclusion sociale	Oui, cette cible est prise en compte dans le PAG 2016-2021 à travers le Programme de réduction de la demande et de l'offre illicite de substances psychotropes	Haute	Oui, MICS 2014	oui	Haute	Cible non retenue
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Non, cette cible est prise en compte dans la Stratégie sectorielle des transports 2014-2018	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	non, cette cible n'a pas d'effet transformationnel direct	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Faible	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, l'exclusion sociale	oui	Moyen	oui	oui	Haute	Cible non retenue

3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Non, cette cible est prise en compte dans la Stratégie Nationale Multisectorielle De Santé Sexuelle Et De La Reproduction Des Adolescents Et Jeunes Au Bénin 2010-2020	Oui, cible de l'ODM 5 qui n'est pas atteinte au Bénin	oui, entrainera une transformation des habitudes de procréation et une procréation responsable	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	oui	Oui	Moyen	oui	oui	Haute	
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD, toutefois des liens avec certaines cibles sont évidents	oui, est une nécessité en matière d'amélioration de la santé	Oui, elle contribue aux dimensions sociale et économique du développement durable	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	oui	Oui, l'assurance ARCH	Moyen	oui	oui	Haute	Cible non retenue
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, contribuerait à la réduction des maladies qui impactera la productivité des populations	Oui, la dimension sociale et économique	Haute	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, étant donné qu'elle a un impact sur la productivité	Oui, (à renseigner)	Moyen	Non	non	Faible	Cible non retenue

Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	Non, cette cible est prise en compte dans le rapport fille/garçon de 0,95% (primaire) 76% (secondaire). PDDSE et PAG	Oui, la cible sur le rapport fille/garçon est de 0,95% (primaire) 76% (secondaire).	Oui, la cible permet l'accès à l'éducation dans les conditions d'équité	Oui, la cible contribue aux dimensions économiques et sociale	Moyen	Oui, la déclaration du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, l'éducation est l'un des facteurs de réduction de la pauvreté et d'inclusion sociale	Oui, l'éducation constitue le troisième axe stratégique du deuxième pilier du PAG	Haute	Oui, l'indicateur proposé est disponible et/ou peuvent être élaborés facilement sur la base des enquêtes	Oui, par département et sexe	Haute	Cible Retenue
---	---	---	---	---	-------	---	---	---	-------	--	------------------------------	-------	---------------

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.	oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	oui, malgré des effets indirects qui peuvent découler de cette cible	Oui, les dimensions sociale et économique sont prises en compte	Haute	Oui, Education Pour Tous	Non, bien qu'il y ait un enseignement préscolaire il a que des effets contrastés et moins probables sur la pauvreté et l'inclusion sociale	oui, mais elle peut dériver de la priorité sur l'éducation	Moyen	Oui, les indicateurs proposés peuvent être produits, il y a un proxy qui a été proposé	Oui, par département et sexe, de même par tranche d'âge pour le deuxième indicateur sur les deux proposés	Haute	Cible non retenue
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG, le PDDSE page 54	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'accès à la formation technique et professionnelle au secondaire et au supérieur est un véritable enjeu de transformation de l'homme	OUI, les dimensions sociale et économique sont prises en compte	Moyen	Oui, la déclaration du millénaire pour le développement dont le nouvel agenda n'est qu'une continuité prône l'équité dans l'accès à l'éducation	Oui, la dotation des capacités, surtout techniques et professionnelles permet aux pauvres d'être résilients et autonome	le et l'éducation constitue	Haute	Oui, les indicateurs proposés peuvent être produits, indicateur proxy proposé	Oui, par département et sexe	Haute	Cible non retenue
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, elle permet la dotation des capacités utiles à l'emploi, l'autonomisation des femmes, l'accès aux services sociaux de base	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Haute	Oui, la déclaration du millénaire pour le développement	Oui, la dotation des capacités permet aux pauvres d'être résilients et d'être autonome	Oui, les compétences nécessaires à l'emploi et à l'obtention d'un travail décent sont pris en compte dans le PAG: l'axe 3 du deuxième pilier est intitulé "améliorer les performances du système éducatif"	Haute	Oui, certains des indicateurs proposés sont disponibles et d'autres peuvent être élaborés sur base des enquêtes organisées. Cependant les secteurs ne les ont pas enseignés estimant qu'ils feront l'objet d'enquête ou obtenu de façon administrative	Oui, par département et sexe	Haute	Cible Retenue

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible permet de faciliter l'accès à l'éducation dans les conditions d'équité	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Oui, la déclaration du millénaire pour le développement	Oui, de plus, cette cible est prise en compte de façon générale dans l'ODD 10.	Oui, PDDSE	Haute	Oui, certaines des indicateurs proposés sont disponibles et d'autres peuvent être élaborés sur base des enquêtes organisées. Cependant les sectoriels ne les ont pas renseignés estimant qu'ils feront l'objet d'enquête ou obtenu de façon administrative	Oui, sur base des indicateurs globaux	Haute	Cible Retenue
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG	Oui non atteinte de la cible relative à l'alphabétisation des hommes et des femmes dans le cadre des OMD	Oui, découle de la réalisation des autres cibles de cet objectif	Non seule la dimension sociale est prise en compte	Faible	Oui, OMD, Éducatifs pour Tous	Oui, effet direct	Oui, priorité du PAG et du PDDSE,	Haute	Oui, mais l'indicateur peut être obtenu par enquête	Oui, par département et sexe	Haute	Cible non retenue
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.	Oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Éducation mais de bien gé	Oui, cette cible touche tous les dimensions du développement durable	Haute	Oui, apays ayant signé la déclaration sur les ODD	Non, mais des effets indirects sont possibles voire envisageables	Oui, constitue un défi pour le système éducatif; cette cible pourra être atteint si l'accent est mis sur la qualité de l'éducation dans les autres cibles	Moyen	Indicateur peut être obtenu par enquête	oui, par sexe	Haute	Cible non retenue

Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG	Oui, bien que la parité à l'école primaire soit presque atteinte ; celle au niveau secondaire et supérieur restent très problématiques, le pays n'a atteint aucune cible des OMD y relative	Oui, elle permet l'autonomisation des filles et des femmes	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	Oui, la élimination de la discrimination permettra de faire sortir la population de la pauvreté	Oui, plusieurs textes et programmes au Bénin prévoient la lutte pour une parité des sexes. Cependant, leur mise en œuvre reste difficile du fait qu'ils sont parfois en contradiction avec nos valeurs endogènes. Il faudrait donc retravailler ces textes et programmes afin de prendre en compte la complémentarité des sexes et non l'égalité des sexes	Haute	Oui, mais il y a possibilité d'avoir des proxy	Oui, possibilités existent	Haute	Cible Retenue
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.	Non, cette cible est prise en compte dans le SCR	Oui, les cibles sur l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme n'ont pas été atteinte au Bénin	Oui, la cible permet l'autonomisation des femmes et des jeunes filles	Non, la cible ne contribue qu'à la dimension sociale	Faible	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité et la résolution 1325	Oui, malgré l'importance de banir des telles pratiques	Oui, plusieurs actions visant à éradiquer ces pratiques ont été entreprises; il va falloir prioriser cette cible afin de mieux lutter contre toutes violences faites aux femmes	Haute	Oui, mais possibilité d'obtenir	Oui, peuvent être désagréés par Département, commune, âge et forme de violence	Haute	Cible non retenue
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.	Non, cette cible est prise en compte dans la SCR	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	mieux jouer sont rôle d'ê	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et à la dimension économique	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Oui, le bien être de toutes les familles dépend de la maturité et de l'apanouissement de la femme au foyer; une condition qui sera garanti par la mise en œuvre de cette cible	oui, plusieurs actions visant à éradiquer ces pratiques ont été entreprises; il va falloir prioriser cette cible afin de mieux lutter contre toutes violences faites aux femmes	Moyen	Oui, le MICS permet d'obtenir les indicateurs	Oui, Département et commune	Haute	Cible non retenue

5.4. Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, aucun effet transformationnel direct ne découle de cette cible	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Non, aucun engagement en ce sens n'existe	Non, aucune action n'a jamais été envisagée	Oui, dans le SCRP, PNPG	Faible	Leurs propositions ne manquent, milieu de	Haute	Cible non retenue
5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	Non, cette cible est prise en compte dans le SCRP	Oui, la cible de 30% de femmes au parlement n'a pas été atteinte par le pays	Oui, la cible permet l'autonomisation des femmes et des jeunes filles	Oui, les dimensions économique et sociale sont prises en compte	Moyen	Oui, le pacte du millénaire pour le développement dont l'agenda post 2015 n'est qu'une continuité	oui,	oui, la mise en œuvre de cette cible nécessite une véritable contextualisation dans le but de préserver nos valeurs endogènes	Haute	Oui, mais les indicateurs proposés peuvent être produits	Haute	Cible Retenue
5.6. Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi.	oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la santé sexuelle et reproductive fait partie des services sociaux de base. Son accès entraîne la transformation dans les habitudes de procréation et la réduction des maladies sexuellement transmissibles	Non, seule la dimension sociale est prise en compte	Moyen	Oui, Programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement et le programme d'action de Beijing	Oui, la garantie de la santé sexuelle et procréative permet aux individus d'éviter un certain nombre de maladies et de leur permettre d'avoir plus de revenu à consacrer à d'autres besoins vitaux	Oui, cette cible est une partie intégrante du premier axe stratégique du troisième pilier du PAG	Haute	Oui, mais les indicateurs proposés peuvent être produits uniquement pour le premier indicateur, le deuxième étant non disponible	Haute	Cible non retenue
Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau												
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	Non, cette cible est prise en compte dans le PAG et le SCRP	Oui, la cible prévue à cet effet dans le cadre des OMD est atteinte partiellement	Oui, l'accès à l'eau potable est primordial pour assurer une bonne santé aux populations locales	Oui, cette cible contribue à toutes les dimensions de développement durable	Moyen	Oui, le pacte du Millénaire pour le développement, les accords de RIO et la COP 21	Oui, la bonne santé à tous âges est primordiale pour sortir les pauvres de la pauvreté et les rendre résilients	Oui, dans le PAG, le Gouvernement ambitionne d'assurer l'accès à l'eau potable à toutes les populations du Bénin à l'horizon 2021	Haute	oui, l'indicateur proposé peut être produit par le pays à partir d'enquête	Haute	Cible Retenue

6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	Non, cette cible est prise en compte dans le SCRP 2011-2015	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non, certes primordial mais ne contribue pas directement à l'amélioration de la vie des communautés à la base	Non, seule la dimension environnemental e est prise en compte	Faible	Oui, les accords de RIO et la COP 21	Non, pas d'effet sur la pauvreté et ou l'inclusion sociale	Oui, SCRP et la Politique Nationale de l'Eau	Moyen	Non, indicateur proposé n'est calculé au Bénin	Non, pas d'indicateurs de manière globale	Faible	Cible non retenue
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable													
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	Non, cette cible a été prise en compte dans le programme d'action du Gouvernement, la SCRP III et le Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible permet d'améliorer le niveau de vie des populations à travers notamment les opportunités d'emplois, l'accès aux services sociaux de base (santé, l'eau) l'éducation, etc.)	Oui, cette cible contribue à toutes les dimensions du développement durable	Moyen	Oui, cette cible contribue au respect des accords de Paris (COP21)	Oui, l'accès à l'énergie engendre des opportunités d'accès aux services sociaux de base et l'emploi	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du deuxième pilier du PAG relative à la transformation structurelle de l'économie.	Haute	Oui, le pays calcule régulièrement les indicateurs relatifs à la desserte en électricité et l'accès calculé par l'INSAE	Oui, il y a possibilité de calculer selon le milieu de résidence (national, urbain, rural)	Haute	Cible Retenue
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.	Non, cette cible a été prise en compte dans le programme d'action du Gouvernement et la PSDSE	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible permet d'améliorer le niveau de vie des populations à travers notamment les opportunités d'emplois, l'accès aux services sociaux de base (santé, l'eau) l'éducation, etc.)	Oui, cette cible contribue à toutes les dimensions	Moyen	Oui, cette cible contribue au respect des accords de Paris (COP21)	Non, elle ne contribue pas directement à l' eradication de la pauvreté	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du deuxième pilier du PAG relative à la transformation structurelle de l'économie	Moyen	Oui le pays a commencé le calcul de l'indicateur relatif à la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie	Non il n'y a pas possibilité de désagréger cet indicateur	Moyen	Cible non retenue
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.	oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible permet d'améliorer le niveau de vie des populations à travers notamment les opportunités d'emplois, l'accès aux services sociaux de base (santé, l'eau) l'éducation, etc.)	Oui, cette cible contribue à toutes les dimensions	Haute	Oui, cette cible contribue au respect des accords de Paris (COP21)	Oui, l'accès à l'énergie engendre des opportunités d'accès aux services sociaux de base et à l'emploi	Non	Moyen	Oui, le pays calcule régulièrement l'indicateur relatif à l'intensité énergétique à travers le rapport SIE	Non il n'y a pas possibilité de désagréger cet indicateur	Moyen	Cible non retenue
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous													

8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Non.	Non, car il n'est pas évident qu'une croissance forte peut contribuer à améliorer le social ou à lutter contre la dégradation de l'environnement	Faible	Non car cette cible n'a aucun lien avec les engagements internationaux du pays	Non car aucune évidence entre croissance forte et éradication de la pauvreté	Oui cette cible fait partie des priorités des autorités à tout moment	Faible	Oui il y a des indicateurs pour mesurer cette cible	Non aucune possibilité jusqu'à présent pour mesurer cette cible de façon désagrégée	Moyen	Cible non retenue
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Oui car sa réalisation peut permettre la création d'emplois	Non, car il n'est pas évident qu'une productivité élevée peut contribuer à améliorer le social ou à lutter contre la dégradation de l'environnement	Moyen	Non cette cible n'a aucun lien avec les engagements internationaux du pays	Oui cette cible peut contribuer à l'éradication de la pauvreté	Oui cette cible fait partie des priorités des autorités à tout moment	Moyen	Non pas d'indicateur connu à ce jour	Non aucune possibilité jusqu'à présent pour mesurer cette cible de façon désagrégée	Faible	Cible non retenue
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Oui car sa réalisation peut permettre beaucoup de création d'emplois	Oui car sa réalisation peut avoir des retombées économiques et sociales pour les populations	Moyen	Oui	Oui cette cible contribue à l'éradication de la pauvreté	Oui	Haute	Oui il y a des indicateurs pour mesurer cette cible	Oui cette cible peut être mesurée de façon désagrégée	Haute	Cible Retenue

	Non ce n'est pas une cible oubliée car elle est contenue dans les documents tels que le PAG et la SCRP3	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Oui car sa réalisation permet la création d'emplois	Oui car sa réalisation contribue aux trois dimensions du développement durable	Moyen	Oui cette cible permet le respect des engagements internationaux sur l'environnement (COP 21)	Non aucune évidence entre le respect de cette cible et l'éradication de la pauvreté	Oui en lien avec le PAG	Moyen	Oui il y a des indicateurs pour mesurer cette cible	Non aucune possibilité jusqu'à présent pour mesurer cette cible de façon désagrégée	Moyen	Cible non retenue
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.					Moyen	Oui, car il renferme dans les accords du BIT	Oui, cette cible contribue à l'éradication de la pauvreté à travers la création de la richesse et l'emploi	Oui en lien avec le PAG	Haute	Oui, il existe des indicateurs dans la SCRP III pour sa mesure	Oui, cette cible peut être désagrégée par sexe, âge et milieu de résidence	Haute	Cible Retenue
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	oui	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Oui, participe à l'amélioration des conditions de vie des populations	Oui (deux à savoir: économique et sociale)	Haute	Oui, en accord avec les travaux de l'UNICEF	Oui, car cette mesure permet en outre la création d'emploi	non	Moyen	Oui, il existe des indicateurs dans la SCRP III pour sa mesure	Oui, cette cible peut être désagrégée par milieu de résidence	Haute	Cible non retenue
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et, sans emploi ni formation.	oui	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Oui, contribue à l'amélioration de la structure de la production	Non, elle contribue à la dimension sociale	Moyen	Oui, car il renferme dans les accords du BIT	Oui, la prise de mesures pour diminuer le travail des enfants et les travaux forcés participe à long terme à la réduction de la pauvreté	Oui en lien avec le PAG	Haute	Oui, dans la SCRP et PAG	Oui, cette cible peut être désagrégée par sexe, âge et milieu de résidence	Haute	Cible non retenue

8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	Oui	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Oui, elle participe de l'épanouissement des travailleurs	Non, elle contribue à la dimension sociale	Moyen	Oui, car il rentre dans les accords du BIT	Non	Non	Faible	Non	Non	Faible	Cible non retenue
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Non, elle est prise en compte par le PAG et la SCRP	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Oui, car participe de la création d'emploi	Oui (deux à savoir: économique et sociale)	Moyen	Oui	Oui, par la promotion de l'emploi	Oui, dans le PAPNC	Haute	Oui, cette cible peut être désagrégée par sexe, âge et milieu de résidence	Haute	Haute	Cible Retenue
8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales afin de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Non, ce n'est pas une cible oubliée car elle est contenue dans les documents tels que le PAG et la SCRP3	Non, car ne fait pas partie des cibles des OMD	Non	Oui car sa réalisation peut avoir des retombées sociales pour les populations	Faible	Non, cette cible n'a aucune relation avec les engagements internationaux du pays	Oui en ce sens que l'accès au crédit peut contribuer à la création d'activités génératrices de revenus	Oui, il existe des indicateurs pour mesurer ce cible comme le taux de bancarisation	Moyen	Oui cette cible fait partie des priorités des autorités à tout moment	Oui, il existe des indicateurs pour mesurer ce cible comme le taux de bancarisation	Oui cette cible peut être mesurée de façon désagrégée	Cible non retenue

Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation													
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente; y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Non, cette cible a été prise en compte dans le Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021) et le DSRP 2011-2015	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, une infrastructure de qualité favorise l'installation des industries de transformation des produits agricoles et stimule les échanges commerciaux	Oui, la cible contribue à la dimension sociale et économique	Moyen	Oui, Les accords dans le cadre de l'organisation mondiale, régionale et transfrontalière de transports (Organisation Mondiale de la Santé; Organisation Météorologique; Organisation pour la Sécurité Routière en Afrique de l'Ouest; Association Internationale des Ports et Havres; Convention de Londres	Oui, les infrastructures, particulièrement les infrastructures permettent aux populations, notamment celles enclavées d'accéder facilement aux marchés et aux services sociaux de base (Ecole, centre de santé ...)	Oui, la construction des infrastructures est mentionnée dans le document du PAG et s'étend sur l'espace national	Haute	Oui, il n'y a pas de particularités n'y de contraintes liées à la production et au calcul de ces indicateurs	Oui, certains de ces indicateurs sont mesurables par sexe.	Haute	Cible Retenue

	non, cette cible a été prise en compte dans le PAG et le Plan stratégique du secteur industrie	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible est la prise en compte de l'aspect genre (une industrialisation qui profite à tous), la création de l'emploi	oui, la cible contribue à toutes les dimensions de développement durable	Moyen	Oui, cette cible contribue au respect des engagements internationaux PICAO, COP 21	Oui, cette cible contribue à l'éradication de la pauvreté à travers la création de la richesse et l'emploi	oui, cette cible est une priorité nationale à travers le PAG	Haute	oui, il existe des indicateurs au plan national	oui, les indicateurs peuvent être mesurés de façon désagrégée	Haute	Cible Retenue
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	oui	Non, elle ne fait pas partie des OMD	non	oui, la cible contribue à deux dimensions de développement durable (Sociale et économique)	Moyen	non	non	Oui, à travers le PAG 2016-2021 (Pilier 2, axe 4) (projet de renforcement de la compétitivité et de mise à niveau des MPME/MPMI (financement adapté)	Faible				Cible non retenue
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	non, cette cible n'est pas une cible oubliée	non, c'est pas une cible en retard	non	elle contribue à deux dimensions du développement durable	Faible	oui, COP 21	Non, cette cible contribue pas directement à l'éradication de la pauvreté	Non,	Faible	Oui, Calculé par IINSME	Non,	Moyen	Cible non retenue

1.5 Renforce la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici 2030.	Non, c'est pas une cible oubliée	Non, elle ne fait pas partie des OMD	Non, ce n'est pas une cible transformationnelle	Oui, elle contribue aux trois dimensions du développement durable	Faible	Oui, CAMES, et UNESCO	Oui, cette cible contribue directement à l'éradication de la pauvreté car la recherche permet de développer l'innovation	Oui en lien avec le PAG	Haute	Oui, dans le PDESMS	Oui, cette cible peut être désagrégée par sexe et par âge	Haute	
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein													
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	Oui	Oui, cette cible est en retard car le taux de pauvreté s'est aggravé entre 2011 et 2015	Oui, car l'augmentation du revenu des plus pauvres passe par la création d'emplois et permet l'amélioration des conditions de vie des populations.	Oui, cette cible contribue à la dimension économique et sociale	Haute	Oui, Agenda 2063 de l'Union Africaine	Oui, car elle permettra de sortir une fraction de la population de la pauvreté	Oui, cette cible constitue la finalité du PAG	Haute	Oui, dans la SCRP	Oui, elle peut être mesurée selon le milieu de résidence	Haute	Cible Retenue
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	Oui	Oui, l'OMD en lien avec cette cible n'est pas atteint	Oui, l'autonomisation permet l'accès aux services sociaux de base et à l'emploi	Oui, cette cible contribue au social et l'économie	Haute	Oui, la cible contribue à la mise en œuvre du programme d'actions de Beijing	Oui, elle permet d'éradiquer les inégalités de genre	Oui, c'est une priorité nationale (PAG et SCRP)	Haute	Oui, Guide SKE PONADEC et PNPG	Oui, elle peut être désagrégée par milieu de résidence	Haute	Cible Retenue

10.3. Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	oui	Oui, car les inégalités de genre persistent toujours dans notre pays	Oui, elle donne l'accès à l'éducation, à l'emploi et aux crédits à tous les couches sociales	Oui, cette cible contribue à la dimension économique et sociale	Haute	Oui, la cible contribue à la mise en œuvre du programme d'actions de Beijing	Oui, elle décourage l'exclusion sociale	Oui, cette cible est prise en compte dans le PAG-pilier 3	Haute	Oui, dans la PONADEC	Oui, elle peut être mesurée selon le milieu de résidence	Haute	Cible Retenue
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.	oui	Non, cette cible n'est pas prise en compte par les OMD	Oui, l'adoption des mesures ou politiques de protection sociale favorise l'accès à l'éducation et à l'emploi	Oui, cette cible contribue au social et l'économie	Haute	Oui, Recommandation 202 sur les soles de protection sociale, 2012 (OIT)	Oui, les politiques de protection sociale contribuent à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à l'accès au soin de santé à l'eau potable, à l'éducation et à l'emploi.	Oui, en lien avec le PAG	Haute	Oui, dans la PONADEC	non	Moyen	Cible non retenue
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.	oui	Non, cette cible n'est pas prise en compte par les OMD	Non, car elle n'agit pas directement aux services sociaux	Non, cette cible contribue seulement à la dimension de l'économie	Faible	oui, Engagement de BUSAN	Non, car elle n'a aucun impact sur les conditions de vie des populations	Oui, dans le PAG Pilier 2 : "engager la transformation structurelle de l'économie"	Moyen	Oui, dans la SCRIP	non	Moyen	Cible non retenue
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.	oui	Non, mais pas prise en compte dans OMD	non, car elle a un effet indirect sur les secteurs de l'éducation et de l'emploi	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociales, économie	Moyen	oui, Engagement de BUSAN	oui, car les décisions prises seront liées à la réduction de la pauvreté	Oui, en lien avec le PAG	Haute	Oui	non	Moyen	Cible non retenue
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.	oui	Non, cette cible n'est pas prise en compte par les OMD	non, car l'effet est indirect	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociales, économique,	Moyen	oui,	Non, car elle participe à l'intégration régionale	Non,	Faible	Oui	non	Moyen	Cible non retenue

Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables

		Oui,	Oui, cette cible contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations (accès à l'eau, à l'électricité)	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociales, environnementales et économique	Moyen	Oui, le Bénin a souscrit aux engagements de la conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement humain Durable (HabitatIII)	Oui, l'accès aux logements décents et services sociaux de base permet d'améliorer la qualité de vie des populations	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du troisième pilier du PAG relative à l'Engager la transformation structurelle de l'économie.	Haute	Oui, le pays dispose d'indicateurs relatifs aux services sociaux de base (SCRIP 2011-2015, p:78)	Oui, selon le sexe, par milieu (rural, semi-rural et urbain)	Cible Retenue
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, et à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Non, cette cible a été prise en compte dans Déclaration de la Politique Nationale de l'Habitat, Rapport final du Bénin pour Habitat III, SCRIP 2011-2015, PAG : PONADEC	Oui,	Oui, cette cible contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations (accès à l'eau, à l'électricité)	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociales, économique	Moyen	Oui, le Bénin a souscrit aux engagements de la conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement humain Durable (HabitatIII)	Oui, l'accès aux logements décents et services sociaux de base permet d'améliorer la qualité de vie des populations	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du troisième pilier du PAG relative à l'Engager la transformation structurelle de l'économie.	Haute	Oui, le pays dispose d'indicateurs relatifs aux services sociaux de base (SCRIP 2011-2015, p:78)	Oui, selon le sexe, par milieu (rural, semi-rural et urbain)	Cible Retenue
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	Non, cette cible a été prise en compte dans Déclaration de la Politique Nationale de Mobilité Urbaine, PAG, la SCRIP	non, cette cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible contribue à l'amélioration de la mobilité de toutes les couches de la population, ce qui accélère le développement des activités économiques	Oui, cette cible sociale et économique	Moyen	Oui, directives de l'UEMOA et de la CEDEAO en la matière	Oui, l'accès au transport à toutes les couches de la population élimine l'exclusion et donc permet à tous de contribuer au développement des activités économiques	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du pilier 2 axe 4 du PAG transformation structurelle de l'économie.	Haute	Oui, le pays calcule régulièrement les indicateurs relatifs à des systèmes de transport sûrs et à la sécurité routière,	Oui, il y a possibilité de calculer selon le sexe, les catégories socio-professionnelles, les modes de transports,	Cible non retenue
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrés et durables des établissements humains dans tous les pays.	Non, cette cible a été prise en compte dans Déclaration de la Politique Urbaine, la SCRIP, PONADEC	non, cette cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible contribue au développement urbain (accès à l'eau, à l'électricité), et participe à l'amélioration des conditions de vie des femmes (développement des marchés)	Oui, cette cible contribue aux dimensions sociale, environnementale et économique	Moyen	Oui, le Bénin a souscrit aux engagements de la conférence des Nations Unies sur le Logement et le Développement humain Durable (HabitatIII)	Oui, l'urbanisation de nos villes, contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du pilier 3 axe 7 du PAG transformation structurelle de l'économie.	Haute	Oui, le pays dispose d'indicateurs relatifs au niveau minimum d'équipement des quartiers de villes	Oui, cette cible peut être mesurée par catégorie, par zone et par taille de la population	Cible Retenue

11.4. Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	Non, cette cible a été prise en compte dans P.A.G : Politique nationale de la Culture 2013-2025	non, cette cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	non,	oui, cette cible contribue aux dimensions sociale et environnement,	Faible	Oui, le bémol a suscité aux engagements * la déclaration universelle des droits de l'homme; la conservation sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles; la convention sur la protection du patrimoine immatériel; la déclaration universelle de l'unesco sur la diversité culturelle; plan d'actions de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement etc.,	non, le lien n'est pas direct	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du pilier 2 axe 4 du PAG transformation structurelle de l'économie.	Moyen	Non,	NON	Faible	Cible non retenue
11.5. D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	oui	non, cette cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	Oui, cible contribue au développement du capital humain et accélération de la croissance économique	oui, cette cible contribue à la dimension sociale, environnemental e, et économique	Haute	Oui, le bémol a suscité aux engagements * cadre d'actions de SENDAI; convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; organisation internationale de la Protection Civile	oui,	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du pilier 1 axe 2 du PAG transformation structurelle de l'économie.	Haute	Oui, indicateurs mesurés par rapport à aux normes de prévention et de gestion des risques de catastrophes,	Oui, il y a possibilité de calculer selon le pouvoir d'achat, le sexe, la localité	Haute	Cible Retenue

11.6. D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	Non, cette cible a été prise en compte dans PAG ; SCRIP 2011-2015 Stratégie nationale de gestion des déchets 2ème communication sur les changements climatiques	non, cette cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	Non	oui, cette cible contribue à la dimension sociale, environnementale et économique	Faible	Oui, le bémol a suscité aux engagements (COP21)	non,	Oui, cette cible constitue une composante essentielles du pilier 3 à l'Engager la transformation structurelle de l'économie.	Moyen	Oui, cette cible peut être mesurée à travers les indicateurs relatifs aux taux de réductions de la pollution atmosphérique	OUI, l'indicateur relatif aux déchets solides ménagers peuvent être désagrégés par rapport au niveau; d'insurrection, résidence, mode d'évacuation, types de ménage...	Haute	Cible non retenue
11.7. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	oui	non, cette cible n'a pas été prise en compte dans les OMD	Non	oui, cette cible contribue seulement à la dimension sociale et environnementale	Moyen	oui, le bémol a suscité aux engagements * conférence des Nations Unies sur l'Habitat3	oui,	oui, cette cible constitue une composante essentielles du pilier 3 axe 6 du PAG	Haute	Non	NON	Faible	Cible non retenue
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables													
12.1. Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.	Non, cette cible a été prise en compte dans le SDG, SPAB, PAIDF	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la SDSC prévoit des emplois verts. Le PAGIF a travers l'opérationnalisation des sites de valorisation des déchets prévoit au moins 18 000 emplois	Oui, cette cible prend en compte les trois dimensions du développement durable	Moyen	Oui, la COP 21	Oui, la mise œuvre de cette permet d'améliorer les conditions de vie des ménages et contribut ainsi directement à la réduction de la pauvreté	Oui, Dans le PAG pilier 2 et axe 4; action 1: création de pôles régionaux de promotion des filières agricoles phare	Haute	Oui, les indicateurs de mesure sont disponible	Oui, par zone géographique et par genre	Haute	Cible non retenue
12.2. D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	Non, cette cible a été prise en compte dans le SRP3, SNCGRP, PSKSA, PNDPSA, PNE, SNDDB, PNT, PDSE	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, cette cible permet de prendre en compte la gestion intégrée des ressources en eau.	Oui, elle contribue aux trois dimensions du développement durable	Moyen	Oui, la Convention des Nations Unies pour la Biodiversité La Convention Cadre sur les Changement Climatiques	Oui, cette cible permet	Oui, Dans le PAG pilier 3 et axe 6; action 21:	Haute	Oui, les indicateurs de mesure sont disponible	Oui, par zone géographique	Haute	Cible Retenue

12.3 D'ici à 2030, réduire	oui	Oui, l'OMD 7 traite de façon spécifique de l'environnement	Oui, la valorisation des déchets	Oui, contribut au	Haute	Oui, la Convention de Bamako et Bale sur le contrôle des mouvements transfrontalier des déchets dangereux	Oui, cela permet d'améliorer les conditions de vie des populations	Non.	Moyen	Oui, les indicateur	Oui, par zone géographique	Haute	Cible non retenue
12.4 D'ici à 2020, instaurer	oui	Oui, l'OMD 7 traite de façon spécifique de l'environnement	Oui, la valorisation des déchets	Oui, contribut au	Haute	Oui, convention de stockholm, convention de bale Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone Convention de Minamata sur le Mercure	Oui, cela permet de protéger les ressources naturelles et l'environnement	Oui, pilier 2, axe 4, acti	Moyen	Oui, les indicateur	Oui, par zone géographique et par genre	Haute	Cible non retenue
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	oui	Oui, l'OMD 7 traite de façon spécifique de l'environnement	Oui, la valorisation des déchets	Oui, contribut au	Haute	Oui, convention de stockholm, convention de bale Protocole de Montréal sur les substances appauvrissant la couche d'ozone Convention de Minamata sur le Mercure	Oui, cela permet de protéger les ressources naturelles et l'environnement	Oui, pilier 2, axe 3, acti	Haute	Oui, les indicateur	Oui, par zone géographique	Haute	Cible Retenue
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.	Oui	Non, pas prise en compte dans les OMD	Non, pas pour autant	Oui, sociale et environnement et économique	Moyen	Non, pas à notre connaissance	Non	PAG, pilier	Faible	Non	Non	Faible	Cible non retenue
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.	oui	Non, n'états pas pris en compte dans les OMD	Non, partiellement	Oui, économique et environnementale	Moyen	Non, pas à notre connaissance	non, pas directement	Non	Faible	Non	Non	Faible	Cible non retenue

12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	Non. Stratégie et Plan d'action pour la biodiversité	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, influencer les choix stratégiques de développement	Oui, contribuer à toutes les dimensions du développement durable	Moyen	Oui, Agenda 21 International	Oui, la mise en œuvre de cette cible peut influencer les prises de décision au niveau individuel, ce qui permettra de réduire directement la pauvreté	oui	Haute	Oui, les indicateurs de mesure sont disponibles	Oui, par zone géographique et par genre	Haute	Cible Retenue
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions													
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liés au climat.	Non. Stratégie et Plan d'action pour la biodiversité Stratégie de développement sobre en carbone	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la résilience et l'adaptation aux CC permettent de créer des opportunités (développer des stratégies pour faire face aux CC)	Oui, à la dimension environnementale et sociale et économique	Moyen	Oui, CCNUCC, CNULCD, CBD	Oui, à travers la réduction des pertes de production	Oui, pilier 3, axe 7, actions 24 et 25	Haute	Oui, les indicateurs de mesure sont disponibles	Oui, par zone géographique et par genre	Haute	Cible Retenue
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.	oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	oui, accroissement et rentabilisation des investissements publics et privés	OUI, aux dimensions environnementale et économique	Haute	Oui, CCNUCC, CNULCD, CBD	Non	Oui, PAG page 63: Amélioration de l'équité et de l'inclusivité de l'éducation tout au long de la vie pour tous	Moyen	Non	Non	Faible	Cible non retenue
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.	Non, PANA, PNDSA, et PSRSA	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, l'atténuation et l'adaptation aux CC permettent de créer des opportunités (développer des stratégies pour faire face aux CC)	Oui, à la dimension environnementale et sociale et économique	Moyen	Oui, CCNUCC, CNULCD, CBD	Oui, à travers la réduction des pertes de production	Oui, PAG page 63: Amélioration de l'équité et de l'inclusivité de l'éducation tout au long de la vie pour tous	Haute	Oui, les indicateurs de mesure sont disponibles	Oui, par secteur sociaux	Haute	Cible non retenue
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable													

oui	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Pas pour autant	Oui, Economique et environnementale	Moyen	Oui, la convention d'Abidjan sur la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'ouest et du centre Convention Marpol Convention de Montégo Bay sur le droit de la mer	Pas directement	Oui, P.A.G pilier 3, axe 7, action 24	Moyen	Oui, les indicateurs de mesure sont disponible	Oui	Haute	Cible non retenue
Non, Stratégie et plans d'action pour la biodiversité	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, la mise en œuvre de	Oui, les trois dimension	Moyen	Oui, la convention d'Abidjan sur la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'ouest et du centre Convention Marpol Convention de Montégo Bay sur le droit de la mer	Oui, la gestion de ces	Oui, P.A.G pilier 3, axe 7, action 24	Haute	Oui, les indicateurs de mesure sont disponible	Oui, par secteur	Haute	Cible Retenue
Non, Plans d'actions pour la biodiversité	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Pas pour autant	Oui, Economique et environnementale	Faible	Oui, la convention d'Abidjan sur la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'ouest et du centre Convention Marpol Convention de Montégo Bay sur le droit de la mer	Pas directement	Oui, P.A.G pilier 3, axe 7	Moyen	Oui, les indicateurs de mesure sont disponible	oui	Haute	Cible non retenue

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.	Non, Plan d'action sur la biodiversité	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Pas pour autant	Oui, Economique et environnementale	Faible	Oui, la convention de Montego Bay sur le droit de la mer	Pas pour autant	Oui, P.A.G pilier 2, axe 4	Moyen	Oui, les indicateurs	Oui	Haute	Cible non retenue
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	oui	Oui, partiellement pris en compte dans l'ODD 7	Oui, la préservation des zones marines et côtières permettra de préserver nos ressources marines; rendre nos mers plus productives	Oui, la cible contribue à la dimension environnementale et à la dimension économique et sociale	Haute	Oui, les accords de RIO et la COP 21 Convention d'Abidjan pour la coopération en matière de protection et de développement du milieu marin et côtier de la région de l'Afrique de l'ouest et du centre, Convention de Mapoé et Montego Bay	Oui, surtout au niveau des pêcheurs	Oui, pilier 3, axe 6, acti	Haute	Oui	Oui	Haute	Cible Retenue

14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.	NA	NA	NA	NA	NA	NA	FAIBLE	NA	FAIBLE	NA	NA	FAIBLE	Cible non retenue
14.7. D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.	NA	NA	NA	NA	NA	NA	FAIBLE	NA	FAIBLE	NA	NA	FAIBLE	Cible non retenue

Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'app

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.	Non, la stratégie et plans d'actions pour la biodiversité Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques du Bénin Dans le PSI-GDT PANGIRE Plan de Contingence National	Oui, la cible a été partiellement prise en compte dans les OMD	Oui, la cible touche aux dimensions du développement durable	Moyen	OUI, Convention des Nations Unies pour la Biodiversité Convention de RAMSAR sur les zones humides Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Oui, la préservation des écosystèmes permet aux populations à la base de maintenir de façon durable la principale source de revenu de leur localité. Elle est garantie en outre l'accès aux ressources et à la matière première	Oui, PAG pilier 3, axe 7, action 24	Haute	Oui, les indicateurs de mesure sont disponibles	Oui, par zone géographique	Haute	Cible Retenue
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	Non, Programme National de Gestion Durable des Ressources Naturelles	Oui, la cible a été partiellement prise en compte dans les OMD	Oui, aux trois dimensions du développement durable	Moyen	Oui, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	Pas directement	Oui, PAG pilier 3, axe 7, action 24	Moyen	Oui, les indicateurs de mesure sont disponibles	Oui en zone urbaine	Haute	Cible non retenue
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	Non, PSI-GDT PAN-LCD	Non, cette cible n'est pas prise en compte dans les OMD	Oui, aux trois dimensions du développement durable	Moyen	Oui, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification Convention Cadre des Nations Unies de façon directe la sur les Changements Climatiques Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique	Oui, la mise en œuvre de cette cible permettra d'améliorer la productivité des terres; ce qui réduit le pauvre	Oui, PAG pilier 3, axe 7, action 24 pilier 2 axe 4 action 11	Haute	Oui, les indicateurs de mesure sont disponibles	Oui	Haute	Cible Retenue

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.	non PANA-BENIN	oui, elle est prise en compte dans l'ODD 7	non, partiellement	oui, les trois dimensions sont prises en compte	Faible	Oui, Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	non, pas directement	oui, PAG pilier 3, axe 7, action 24	Moyen	Oui, les indicateurs de mesure sont disponible	oui, par écosystème et par localité	Haute	Cible non retenue
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.	non, Stratégie et plan d'action pour la biodiversité	oui, elle est prise en compte dans l'ODD 7	non, partiellement	oui, les trois dimensions sont prises en compte	Faible	Oui, Convention sur le commerce international des espèces de faune sauvages menacées d'extinction (CITES)	non, pas directement	oui, PAG pilier 3, axe 7, action 24	Moyen	Oui, les indicateurs de mesure sont disponible	oui, par écosystème et par localité	Haute	Cible non retenue
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.	Non, car prise en compte dans la stratégie et plan d'action pour la biodiversité, PSDSA et SDCGREF	oui, cette cible a été partiellement prise en compte dans les OMD 1 et 7	Oui, cette cible est à la base de la diversification agricole et du développement des filières, d'où elle procure des opportunités aux acteurs.	oui, les trois dimensions sont prises en compte	Moyen	Oui, Convention des Nations Unies sur la diversité biologique Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation	non, pas directement	oui, PAG pilier 3 axe 7 action 24	Moyen	Oui, les indicateurs oui, par écosystème et par localité	oui, par écosystème et par localité	Haute	Cible non retenue
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.	non, car prise en compte dans la SDCGREF et la politique nationale du tourisme	oui, cette cible a été partiellement prise en compte dans les OMD 1 et 7	Oui, cela permet une bonne mise en œuvre de la politique de tourisme (tourisme de vision, tourisme de chasse)	oui, les trois dimensions	Moyen	Oui, Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	non, pas directement	oui, PAG, piliers 3 axe 7 action	Moyen	Oui, les indicateurs oui, par espèce	oui, par espèce	Haute	Cible non retenue

15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.	Non, car prise en compte dans la stratégie et plan d'action pour la biodiversité, PSDSA et SUCREF	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	oui, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes permet d'améliorer la rentabilité dans le secteur agricole	oui, les trois dimensions sont prises en compte	Moyen	Oui, Convention relative à la biodiversité et la lutte contre la désertification	oui, la prise en compte de cette cible permet aux populations d'avoir accès à des ressources économiques	Non	Moyen	Oui, les indicateurs de mesure sont disponibles	oui, par espèce et par localité	Haute	Cible non retenue
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.	Non, car prise en compte dans la stratégie et plan d'action pour la biodiversité, politique environnementale	Non, cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	oui, pas directement	oui, les trois dimensions sont prises en compte	Moyen	Oui, Convention relative à la biodiversité, aux changements climatiques et la lutte contre la désertification	non, pas directement	Non	Faible	Oui, les indicateurs de mesure sont disponibles	Non, elle concerne chaque secteur	Moyen	Cible non retenue
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes													
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.	Non, Cible prise en compte dans le PNDSI, le PAG, la SCR, PHPS, PNPE, Plan stratégique du MFASSNHPTA	Non, Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui, La cible contribue à l'amélioration du bien être et de la qualité de la population	Oui, La cible prend en compte le volet économique.	Moyen	Oui,Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples; Déclaration Universelle des Droits de l'Homme; Convention de Genève,Convention Internationale relative aux droits de l'Enfant,Charte Africaine des droits et du Bien être des Enfants, etc.	Oui, la réduction des formes de violence participe à la cohésion sociale facteur de développement économique.	Oui, Car prise en compte dans le PAG et la SCR	Haute	Oui, Voir RIA 2	oui, Par sexe; âge, région, etc	Haute	Cible non retenue

16.2. Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	Non. Cible prise en compte dans le PNDJSI, Plan stratégique du MISP, PNPE, et le PAG,PHPS	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui. La cible contribue à l'amélioration du bien être et de la qualité de la population en particulier des enfants	Oui. La cible prend en compte les volets social et économique.	Moyen	Oui,Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples; Déclaration Universelle des Droits de l'Homme; Convention de Genève,Convention Internationale relative aux droits de l'Enfant,Charte Africaine des droits et du Bien être des Enfants, etc.	Oui, la réduction des formes de violence participe à la cohésion sociale facteur de développement économique.	Oui, PNPE, PAG, SCRPP, etc	Haute	Oui. Voir RIA 2	Oui. Par sexe; âge, région, etc	Haute	Cible Retenue
16.3. Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	Non. Cible prise en compte dans le PNDJSI, Plan stratégique du MISP, plan stratégique du MDN; le PAG et la SCRPP	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Oui. L'Etat de droit, garantit la justice, l'application des textes de loi et favorise le développement	Oui. La cible concourt aux volets social, économique et environnemental	Moyen	Oui,Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples; Déclaration Universelle des Droits de l'Homme; les Conventions ratifiées par le Bénin, etc	Oui. L'Etat de droit et l'égal accès à la justice contribue à la lutte contre l'exclusion et au développement social.	Oui. Constitution du Bénin; la loi portant organisation judiciaire, etc	Haute	OUI. Voir RIA 2	Oui. Par sexe; âge, région, etc	Haute	Cible non retenue
16.4. D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.	Non. Cible prise en compte dans le plan stratégique du MDN, le PAG et la SCRPP	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non. La cible n'a pas d'effet direct sur l'accès aux services sociaux de base	Non. La cible ne prend en compte que la dimension sociale	Faible	Oui, la 2012-21 portant lutte contre le financement du terrorisme en République du Bénin, conventions ratifiées par le Bénin, etc	Non. La cible n'a pas d'effet direct sur l'accès aux services sociaux de base	Oui, PAG	Moyen	OUI, voir RIA 2	OUI. Par région, etc	Haute	Cible non retenue
16.5. Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	Non. Cible prise en compte dans le PNDJSI, PNPE, Cible PAG et la SCRPP	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non. Cette cible n'a pas d'effets directs sur la production	Oui. La cible agit sur les volets économique et social	Faible	Oui. Conventions des Nations unies contre la corruption. Les conventions ratifiées par le Bénin dans ce domaine	NON. La cible n'a pas d'impact direct sur la pauvreté	Oui, PAG	Moyen	OUI, voir RIA 2	Oui, par secteur et par commune	Haute	Cible non retenue

16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	Non. Cible prise en compte dans le Plan stratégique Ex-MCRI, Plan stratégique MDN,PSRAI,PO NADEC, SCRIP et le PAG	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	OUI. Car les institutions sont les seules productrices du développement	OUI. Les 3 dimensions	Moyen	OUI Déclaration de Paris	OUI. Car la possession d'institution efficace est une condition sine qua non pour le développement	OUI. RIA 2	OUI Désagréger par commune	Haute	Cible Retenue
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.	Non. Cible prise en compte dans le PONADEC, PAG, PNPG et SCRIP	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	OUI. La cible permet la prise en compte des besoins des différents acteurs de développement	OUI. les 3 dimensions	Moyen	OUI. Convention, Elimination, Discrimination à l'endroit des Femmes; Convention sur les Droits des Enfants et des personnes handicapées	OUI. La cible permet la prise en compte des besoins des différents acteurs de développement	OUI, voir RIA2	OUI par sexe, par âge, par région, etc	Haute	Cible non retenue
16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.	Non. Cible prise en compte dans le PAG, Alafia 2025	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	Non. La participation à ces instances n'enclenche pas systématiquement l'autonomisation des femmes	Non. La participation à ces instances n'enclenche pas systématiquement les trois dimensions de développement	Faible	OUI. COP; sommet de l'UA; l'Assemblée Générale des Nations Unies	Non. La participation à ces instances n'enclenche pas systématiquement les trois dimensions de développement	OUI, voir RIA 2	OUI. Par secteur et par pays	Haute	Cible non retenue
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	Non. Cible prise en compte dans le PAG, PNDSI; plan stratégique MISF, SCRIP	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	OUI. L'identité juridique facilite l'accès aux services sociaux de base	OUI. La dimension sociale et économique	Moyen	OUI. CDE;	OUI. L'identité juridique facilite l'accès aux services sociaux de base	OUI, voir RIA 2	OUI par département, par commune, par pays	Haute	Cible Retenue
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.	Non-PNDSI, PAG et SCRIP	Non. Cette cible n'était pas prise en compte dans les OMD	OUI. Cette cible renforce l'accès aux services sociaux	OUI. les 3 dimensions	Moyen	OUI. 3ème protocole CDE; Convention des droits de l'homme , etc	Non. La liberté fondamentale n'impacte pas directement l'éradication de la pauvreté	OUI, voir RIA2	OUI, par type d'information	Haute	Cible non retenue

Objectif 17: Revitaliser le partenariat mondial au service du développement soutenable et renforcer les moyens de ce partenariat

ANNEXE 4 : Package des cibles et indicateurs ODD prioritaires au niveau national

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
Objectif 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge
	1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	1.3.1 Proportion de la population bénéficiant des ocles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)
1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base
	1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation
1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en oeuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	1.a.1 Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté
	1.a.2 Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale)
1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables
Objectif 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation
	2.1.2 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans
	2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles	2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière
	2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone
2.a Accroître, notamment grâce au renforcement de la coopération internationale, l'investissement dans l'infrastructure rurale, les services de recherche et de vulgarisation agricoles et la mise au point de technologies et de banques de plantes et de gènes d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	2.a.1 Indice d'orientation agricole des dépenses publiques
	2.a.2 Total des apports publics (aide publique au développement plus autres apports publics) alloués au secteur agricole
2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions entravant le fonctionnement des marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures à l'exportation ayant un effet équivalent, conformément au mandat du Cycle de négociations de Doha pour le développement	2.b.1 Estimation du soutien à la production agricole
	2.b.2 Subventions à l'exportation dans le secteur agricole
2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et de produits dérivés et à faciliter l'accès rapide aux informations relatives à ces marchés, y compris le niveau des réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité des prix alimentaires	2.c.1 Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires
Objectif 3 : Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges	
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	3.1.1 Taux de mortalité maternelle
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.	3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
	3.2.2 Taux de mortalité néonatale
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles.	3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population
	3.3.2 Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants
	3.3.3 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants
	3.3.4 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants
	3.3.5 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	3.4.1 Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques
	3.4.2 Taux de mortalité par suicide
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale
	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge
3.a Renforcer dans tous les pays, selon qu'il convient, l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	3.a.1 Prévalence de la consommation actuelle de tabac chez les plus de 15 ans (taux comparatifs par âge)

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
3.b Appuyer la recherche et le développement de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, aux médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et la santé publique, qui réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de cet accord qui ménagent une flexibilité lorsqu'il s'agit de protéger la santé publique et, en particulier, d'assurer l'accès universel aux médicaments	3.b.1 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments et vaccins essentiels à un coût abordable et de façon pérenne 3.b.2 Montant total net de l'aide publique au développement consacré à la recherche médicale et aux soins de santé de base
3.c Accroître considérablement le budget de la santé et le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	3.c.1 Densité et répartition du personnel de santé
3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	3.d.1 Application du Règlement sanitaire international (RSI) et préparation aux urgences sanitaires
Objectif 4 : Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité dans des conditions d'équité et promouvoir les opportunités d'apprentissage tout au long de la vie	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire; c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	4.4.1 Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	4.5.1 Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural, quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
4.a Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace	4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité; b) l'Internet à des fins pédagogiques; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques; d) des infrastructures et des matériels adaptés aux élèves handicapés; e) une alimentation de base en eau potable; f) des installations sanitaires de base séparées pour hommes et femmes; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]
4.b D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	4.b.1 Volume de l'aide publique au développement consacrée aux bourses d'études, par secteur et type de formation
4.c D'ici à 2030, accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préscolaire; b) le cycle primaire; c) le premier cycle du secondaire; et d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné
Objectif 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux et les administrations locales
	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction
5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne	5.a.1 a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit
	5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe
5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	5.c.1 Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes
Objectif 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des services en eau	
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau
	6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles
6.5 D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient	6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)
	6.5.2 Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel
6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte, la désalinisation et l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	6.a.1 Montant de l'aide publique au développement consacrée à l'eau et à l'assainissement dans un plan de dépenses coordonné par les pouvoirs publics
6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	6.b.1 Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
Objectif 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité
	7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres
7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès aux sciences et technologies de l'énergie propre, notamment les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies de combustion propre des combustibles fossiles, et encourager l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies propres dans le domaine de l'énergie	7.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin de fournir des services énergétiques modernes et durables à tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en pourcentage du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable
Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap
	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux.	8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total et en taux de croissance
	8.9.2 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois et du taux de croissance des emplois, par sexe
8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés	8.a.1 Engagements pris et décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce
8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail	8.b.1 Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB
Objectif 9 : Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation	
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontalière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année
	9.1.2 Nombre de passagers et volume de fret transportés, par mode de transport
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés	9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant
	9.2.2 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB
	9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants
9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement	9.a.1 Montant total de l'aide publique internationale (aide publique au développement et autres apports du secteur public) alloué aux infrastructures

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
9.b Soutenir les activités de recherche- développement et d'innovation des pays en développement dans le secteur technologique , notamment en instaurant des conditions propices, entre autres, à la diversification industrielle et à l'ajout de valeur aux marchandises	9.b.1 Proportion dans la valeur ajoutée totale de la valeur ajoutée des secteurs de moyenne et haute technologie
9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020	9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par types de technologie
Objectif 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein	
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	10.3.1 Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
10.a Mettre en oeuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	10.a.1 Proportion de lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits
10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, en faveur des États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	10.b.1 Montant total des ressources allouées au développement, par pays bénéficiaire et donateur et type d'apport (aide publique au développement, investissement étranger direct et autres)
10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les circuits d'envois de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %	10.c.1 Coûts des envois de fonds en proportion du montant transféré

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
Objectif 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables	
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique
	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	11.5.1 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes
	11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base
11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale	11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en oeuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville
11.b D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en oeuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en oeuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux	11.b.1 Proportion d'administrations locales adoptant et mettant en oeuvre des stratégies locales de réduction des risques conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)
	11.b.2 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux	11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
Objectif 12 : Instaurer des modes de consommation et de production soutenables	
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.	12.2.1 Empreinte matérielle, empreinte matérielle par habitant et empreinte matérielle par unité de PIB
	12.2.2 Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	12.5.1 Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	12.7.1 Nombre de pays mettant en oeuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.	12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants
12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de R-D consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles
12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle de l'impact sur le développement durable d'un tourisme durable créateur d'emplois et valorisant la culture et les produits locaux	12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en oeuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus d'un commun accord
12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, grâce à l'élimination des distorsions du marché, eu égard au contexte national, y compris au moyen de la restructuration de la fiscalité et de la suppression progressive des subventions préjudiciables qui sont en place, en mettant en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets négatifs sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les populations concernées	12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
Objectif 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.	13.1.1 Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe
	13.1.2 Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes
13.a Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année à compter de 2020 au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars
13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis, notamment, sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacité
Objectif 14 : Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.	14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les moyens de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	14.a.1 Proportion du budget total de la recherche allouée à la recherche sur les techniques marines
14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	14.b.1 Progrès réalisés par les pays dans la mise en oeuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs
14.c Améliorer la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'utilisation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	14.c.1 Nombre de pays progressant dans la ratification, l'acceptation et l'application au moyen de cadres juridiques, opérationnels et institutionnels des instruments relatifs aux océans qui mettent en oeuvre le droit international, tel que reflété dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, aux fins de la conservation et de l'utilisation durable des océans et de leurs ressources
Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières
	15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.	15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.	15.3.1 Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées
15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	15.a.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes
15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	15.c.1 Proportion du braconnage et du trafic illicite dans le commerce des espèces de faune et de flore sauvages
Objectif 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes	
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime corporel ou une agression psychologique infligé par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent
	16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation
	16.2.3 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus
	16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents
	16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)
	16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge
16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	16.a.1 Existence d'institutions nationales indépendantes des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris
16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	16.b.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme
Objectif 17: Renforcer les moyens de mettre en oeuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	
17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	17.1.1 Total des recettes publiques en proportion du PIB, par source
	17.1.2 Proportion du budget national financé par les impôts nationaux
17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous leurs engagements en matière d'aide publique au développement, notamment celui pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement et entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les bailleurs de fonds étant encouragés à envisager de se fixer pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	17.2.1 Aide publique nette au développement, montant total et montant alloué aux pays les moins avancés, en proportion du revenu national brut des pays donateurs membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE
17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total
	17.3.2 Volume des envois de fonds de travailleurs migrants (en dollars des États-Unis) en proportion du PIB total

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
17.4 Aider les pays en développement à assurer la viabilité à long terme de leur dette au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	17.4.1 Service de la dette en proportion des exportations de biens et services
17.5 Adopter et mettre en oeuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés	17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en oeuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés
17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération 17.6.2 Abonnements à une connexion à l'Internet à haut débit fixe pour 100 habitants, par vitesse de connexion
17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement
17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications	17.8.1 Proportion de la population utilisant l'Internet
17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	17.9.1 Valeur en dollars des engagements d'aide financière et technique contractés (notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire) en faveur des pays en développement
17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	17.10.1 Moyenne pondérée des taux de droits de douane
17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	17.11.1 Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales

Objectifs de Développement Durable	
Cibles	Indicateurs
17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et sans contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement
17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	17.13.1 Tableau de bord macroéconomique
17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	17.14.1 Nombre de pays ayant mis en place des mécanismes pour renforcer la cohérence des politiques de développement durable
17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	17.15.1 Recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays
17.16 Renforcer le Partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, atteindre les objectifs de développement durable	17.16.1 Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des objectifs de développement durable
17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	17.17.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile

ANNEXE 5 : Arrimage du PAG aux ODD

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.	<p>1-Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (Projet 1)</p> <p>2-Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novvo (projet 2)</p> <p>3-Modernisation du marché de Dantokpa, marché international de référence (projet 3)</p> <p>4-Aménagement des berges de la lagune de Cotonou (projet 4)</p>	<p>1-Projet Autonomisation Economique des Femmes et de Promotion du Genre (PAEF-PG) (projet 1)</p> <p>2-Projet Emploi des Jeunes (PEJ) IDA (projet 2)</p> <p>3-Nouveau programme de volontariat des Jeunes (projet 3)</p> <p>4-Programme de Protection des Couches Vulnérables. (projet 4)</p> <p>5- Programme d'amélioration du système de gestion des finances publiques (mise en oeuvre de la LOLF et du plan global d'amélioration du système de gestion des finances publiques) (projet 5)</p> <p>6-Refonte du système intégré de gestion des finances publiques (projet d'appui à la gouvernance économique) (projet 6)</p> <p>7-Amélioration des capacités d'anticipation et de surveillance de la conjoncture économique et financière - veille stratégique sur les mesures de politique économique dans la sous-région (PAP DGAE) (projet 7)</p> <p>8-Appui conseil macro-économique pour la réduction de la pauvreté (projet 8)</p> <p>9-Amélioration des recettes fiscales intérieures</p> <p>10-Recherche et mobilisation de financement extérieur pour le développement (projet 9)</p>	<p>Adoption d'un nouveau cadre législatif et réglementaire en matière de protection sociale (réforme 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des bénéficiaires complétées par une subvention de l'Etat (réforme 2) • Mise en place d'une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des exploitants agricoles, artisans, petits commerçants et artistes (réforme 3) • Revoir la gouvernance de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et réorienter l'implication de l'Etat vers le contrôle de sa gestion <p>Renforcement de la surveillance des secteurs de la finance décentralisée et du blanchiment des capitaux (réforme 4)</p>	MTFPAS, IEF, IMPD, MCVDD MS et MEMP	

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à		<p>11- projet d'appuis au politique social (projet 10)</p> <p>12- projet villages du millénaire (projet 11)</p> <p>13- projet d'appui à l'opérationnalisation des stratégies de développement (projet 12)</p> <p>14- projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (projet 13)</p> <p>15- programme de constitution d'une banque nationale de projet (projet 14)</p> <p>16- programme de renforcement de la planification et de la prospective (projet 15)</p> <p>17 -Construction et équipement de Cinq hôpitaux de zone (projet 16)</p> <p>18- JAPON VI Programme de construction et d'équipement d'écoles primaires au Bénin, Phase VI (projet 17)</p> <p>19 -PECaSEZUR Projet d'Extension des Cantines Scolaires dans toutes les écoles des zones rurales du Bénin (projet 18)</p> <p>20-Equipement des Infrastructures Scolaires des Zones Frontalières et Lacustres (projet 19)</p>		
	1-Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (Projet 1)	1 -Projet Autonomisation Economique des Femmes et de Promotion du Genre (PAEF-PG) (projet 1)		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient		<p>2-Projet Emploi des Jeunes (PEJ) IDA (projet 2)</p> <p>3-Programme de Protection des Couches Vulnérables (projet 4)</p> <p>4- projet d'appuis aux politiques sociales (projet 10)</p> <p>5- projet villages du millénaire (projet 11)</p> <p>6- projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (projet 13)</p> <p>7-PECaSEZUR Projet d'Extension des Cantines Scolaires dans toutes les écoles des zones rurales du Bénin (projet 18)</p> <p>8-Programme de Modernisation et de Réhabilitation des Principaux Marchés des Communes (PMPMC FADEC AFFECTE) (projet 21)</p> <p>9-Programme d'Appui à la mise en œuvre des Micro –Projet à Impact Local (PMIL) (22)</p>			
1.4. D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques, et qu'ils aient l'accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.	<p>1-Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (projet 1)</p> <p>2- Aménagement des berges de la lagune de Cotonou (projet 4)</p> <p>3-Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novvo (projet 2)</p>	<p>1-Projet Autonomisation Economique des Femmes et de Promotion du Genre (PAEF-PG) (projet 1)</p> <p>2-Projet Emploi des Jeunes (PEJ) IDA (projet 2)</p> <p>3-Programme de Protection des Couches Vulnérables (projet 4)</p> <p>4- projet d'appuis aux politiques sociales (projet 10)</p> <p>5- projet villages du millénaire (projet 11)</p>			

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
	<p>4-Modernisation du marché de Dantokpa, marché international de référence (projet 3)</p>	<p>6- projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (projet 13)</p> <p>7-PECaSEZUR 'Projet d'Extension des Cantines Scolaires dans toutes les écoles des zones rurales du Bénin (projet 18)</p> <p>8-Programme de Modernisation et de Réhabilitation des Principaux Marchés des Communes (MPPMC FADEC AFECTE) (projet 21)</p> <p>9-Programme d'Appui à la mise en œuvre des Micro –Projet à Impact Local (PMIL) (22)</p>			
<p>2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.</p>	<p>1-Filières HVA (ananas, anacarde, produits maraichers) (projet 5)</p> <p>2-Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc) (projet 6)</p> <p>Aquaculture continentale (projet 7)</p> <p>3-Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (projet 8)</p>	<p>1-PAFILAV</p> <p>2-Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER)</p> <p>3-Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR) (projet 24)</p> <p>4-Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) (projet 25)</p> <p>5-Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) (projet 26)</p> <p>6-Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) (projet 27)</p> <p>7-Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières</p>	<p>Création de sept (7) pôles de développement agricole (réforme 5)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mesures de facilitation de l'accès aux semences, intrants et marchés pour la promotion des nouvelles filières agricoles (riz, maïs, anacarde, ananas) (réforme 6) • Modernisation des outils de travail • Stratégie pour l'agriculture intelligente face au climat et renforcement des filets sociaux (réforme 7) <p>• création des 12 Direction Départementale de l'Agriculture</p>	<p>MAEP et MICA</p>	

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
		<p>Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC) (projet 28)</p> <p>8-Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (PAPAPE) (projet 29)</p> <p>9-Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin (PSAAB) (projet 30)</p> <p>10-Programme de Promotion de l'Agriculture (Pro-Agri) (projet 31)</p> <p>11-Projet d'Appui à la production vivrière dans l'Alibori, le Borgou et les Collines (PAPVI-ABC)</p> <p>12-Arménagement hydro-agricole de la basse vallée du Fleuve Mono (PAHV-MONO) (projet 33)</p> <p>13-Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) (projet 23)</p> <p>14-Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture dans les Collines (PADAC) (projet 34)</p> <p>15-Projet de Développement Agricole des Communes du Bénin (PDAC) (projet 35)</p> <p>16-Projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole au Bénin (PSAIA) (projet 36)</p> <p>17-Projet de vulgarisation de la pêche et de l'aquaculture Continentale (PROVAC) (projet 37)</p>	de Elevage et de la Pêche (DDAEP) (réforme 8)	

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
2.2.1 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	1-Filières HVA (ananas, anacarde, produits maraichers) (projet 5) 2-Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc) (projet 6)	18-Programme National de Promotion des Filières Agricoles au Bénin (PNPFA) (projet 38) 19-Projet d'Appui au renforcement des capacités d'interventions des centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (PARCI-CARDER) (projet 39) 20-FADeC-Investissement (projet 40) 21-Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition (PMASN) (projet 41) 22- Réalisation du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables (projet 42) 23-Programme de renforcement des capacités productives et commerciales (projet 43)		MAEP, MICA, IMS et MEMP	Cette cible n'a pas été retenue en plénière, mais compte tenu de son importance pour le MAEP, MEMP et le MS, il est important de lui accorder une place dans le plaidoyer.

¹Les cibles en surbrillance rouge dans le tableau ne sont rien d'autres que les cibles nécessitant un dernier arbitrage, des orientations de l'autorité seront forts appréciables.

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
	<p>Aquaculture continentale (projet 7)</p> <p>3-Mise en valeur de la basse et moyenne vallées de l'Ouémé (projet 8)</p>	<p>5-Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) (projet 26)</p> <p>6-Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) (projet 27)</p> <p>7-Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC) (projet 28)</p> <p>8-Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des Petits Exploitants (PAPAPE) (projet 29)</p> <p>9-Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin (PSAAB) (projet 30)</p> <p>10-Programme de Promotion de l'Agriculture (Pro-Agr) (projet 31)</p> <p>11-Projet d'Appui à la production vivrière dans l'Alibori, le Borgou et les Collines (PAPVI-ABC)</p> <p>12-Aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Fleuve Mono (PAHV - MONO) (projet 33)</p> <p>13-Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) (projet 23)</p> <p>14-Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture</p>		

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
		<p>dans les Collines (PADAC) (projet 34)</p> <p>15-Projet de Développement Agricole des Communes du Bénin (PDAC) (projet 35)</p> <p>16-Projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole au Bénin (PSAIA) (projet 36)</p> <p>17-Projet de vulgarisation de la pêche et de l'aquaculture Continentale (PROVAC) (projet 37)</p> <p>18-Programme National de Promotion des Filières Agricoles au Bénin (PNPFA) (projet 38)</p> <p>19-Projet d'Appui au renforcement des capacités d'interventions des centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (PARCI-CARDER) (projet 39)</p> <p>20-FADeC-Investissement (projet 40)</p> <p>21-Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition (PMASN) (projet 41)</p> <p>22- Réalisation du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables (projet 42)</p> <p>23-Programme de renforcement des capacités productives et commerciales (projet 43)</p>		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	1-Filières HVA (ananas, anacarde, produits maraichers) (projet 5) 2-Filières conventionnelles (riz, maïs, manioc) (projet 6) Aquaculture continentale (projet 7) 3-Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (projet 8)	24- Appui aux Activités de la Santé de la Reproduction (PAASR) 25- PECaSEZur 'Projet d'Extension des Cantines Scolaires dans toutes les écoles des zones rurales du Bénin (projet 18) 26- FCB-PME Programme Fonds Commun Budgétaire/ Partenariat Mondial pour l'Education (projet 44)			
	1-PAFILAV 2-Programme d'Appui à la Croissance Economique Rurale (PACER) 3-Projet d'Appui au Développement du Maraichage (PADMAR) (projet 24) 4-Projet d'Appui à la Diversification Agricole (PADA) (projet 25) 5-Projet de Productivité Agricole en Afrique de l'Ouest (PPAO) (projet 26) 6-Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) (projet 27) 7-Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques(ARFACC) (projet 28) 8-Programme d'Amélioration de la Productivité Agricole des				

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
		<p>Petits Exploitants (PAPAPE) (projet 29)</p> <p>9-Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin (PSAAB) (projet 30)</p> <p>10-Programme de Promotion de l'Agriculture (Pro-Agri) (projet 31)</p> <p>11-Projet d'Appui à la production vivrière dans l'Alibori, le Borgou et les Collines (PAPVI-ABC)</p> <p>12-Aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Fleuve Mono (PAHV-MONO) (projet 33)</p> <p>13-Projet d'Appui aux Filières Lait et Viande (PAFILAV) (projet 23)</p> <p>14-Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture dans les Collines (PADAC) (projet 34)</p> <p>15-Projet de Développement Agricole des Communes du Bénin (PDAC) (projet 35)</p> <p>16-Projet de sécurité alimentaire par l'intensification agricole au Bénin (PSAIA) (projet 36)</p> <p>17-Projet de vulgarisation de la pêche et de l'aquaculture Continentale (PROVAC) (projet 37)</p> <p>18-Programme National de Promotion des Filières Agricoles au Bénin (PNPFA) (projet 38)</p> <p>19-Projet d'Appui au renforcement des capacités</p>		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
3.1. D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	1. Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (projet 1)	d'interventions des centres Agricoles Régionaux pour le Développement Rural (PARCI-CARDER) (projet 39) 20-FADeC-Investissement (projet 40) 21-Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition (PMASN) (projet 41) 22- Réalisation du Recensement National de l'Agriculture (RNA) et des Enquêtes Statistiques Agricoles (ESA) afin de doter le secteur agricole de statistiques fiables (projet 42) 23-Programme de renforcement des capacités productives et commerciales (projet 43)	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du cadre réglementaire de la distribution des médicaments (réforme 9) • Opérationnalisation d'un dispositif d'assurance maladie permettant de tous aux soins de santé (réforme 10) • Mesures incitatives (fiscales, financières, etc) pour l'investissement privé dans le secteur (centres de diagnostic, laboratoire biomédical, imagerie médicale, radiothérapie, etc.) (réforme 11) 	MTFPAS et MS	
	1. Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (projet 1)	1-Construction et équipement d'un Centre Hospitalier Universitaire (projet 45) 2-Renforcement du plateau technique des Centres Hospitaliers existants (imagerie médicale, équipement bloc, labo, maternité, urgence) (projet 46) 3-Construction et équipement de Cinq hôpitaux de zone (projet 16) 4-Construction et équipement de trois antennes de l'Agence Nationale de Transfusion Sanguine (Porto Novo, Abomey, Parakou) (projet 47) 5-Acquisition de deux IRM (Cotonou, Parakou) et de trois			

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
		Scanner (Atacora, Borgou, Mono) (projet 49) 6-Acquisition de trente-cinq ambulances (projet 50) 7-Autonomisation des formations sanitaires en eau et en énergie (projet 51) 8-Formation de médecins spécialistes et paramédicaux (projet 52) 9-Programme national de réhabilitation et de construction des centres hospitaliers (PNRCCH) (projet 53) 10-Projet de Renforcement de la Performance du Système de santé (PRPSS) (projet 54) 11-Programme de Coordination et d'Appui au Renforcement du Système de Gestion Axée sur les Résultats (PCASGAR) (projet 55) 12-Programme National de Construction, d'Équipement et de Fonctionnalité des Formations Sanitaires (PNCEFFS) (projet56) 13-Projet de Construction de 23 Centres de Santé (PDRH) (projet 57) 14-Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles (PNLMT) (projet 58) 15-Projet d'Appui à la Santé Maternelle et Infantile (PASMI) (projet 60)		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires	
	Phares	Prioritaires			Réforme
3.2. D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	1- Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (projet 1)	16-Appui aux Activités de la Santé de la Reproduction (PAASR) 17-Projet Régional Commun de Prévention et de Prise en charge des ISTA/H/SIDA le long du Corridor de Migration ABIDJAN-LAGOS (projet 65) 18-Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) (projet 61) 19- Programme d'Appui au Secteur de la Santé (PASS-SOUROU) (projet 66) 20-Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) (projet 62) 21-Projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires (projet 63) 22- Création de trois agences nationales respectivement dans les domaines de la gestion de la médecine hospitalière, de la gestion de la santé primaire et du contrôle qualité des pratiques de la santé (projet 64)	1-Construction et équipement d'un Centre Hospitalier Universitaire (projet 45) 2-Renforcement du plateau technique des Centres Hospitaliers existants (imagerie médicale, équipement bloc, labo, maternité, urgence) (projet 46)	• Révision du cadre réglementaire de la distribution des médicaments (réforme 9) • Opérationnalisation d'un dispositif d'assurance maladie permettant l'accès de tous aux soins de santé (réforme 10)	MTFPAS et MS

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
		<p>3-Construction et équipement de Cinq hôpitaux de zone (projet 16)</p> <p>4-Construction et équipement de trois antennes de l'Agence Nationale de Transfusion Sanguine (Porto Novo, Abomey, Parakou) (projet 47)</p> <p>5-Acquisition de trente-cinq ambulances (projet 50)</p> <p>6-Autonomisation des formations sanitaires en eau et en énergie (projet 51)</p> <p>7-Formation de médecins spécialistes et paramédicaux (projet 52)</p> <p>8-Programme National de Réhabilitation et de Construction des Centres Hospitaliers (PNRCH) (projet 53)</p> <p>9-Projet de Renforcement de la Performance du Système de santé (PRPSS) (projet 54)</p> <p>10-Programme National de Construction, d'Équipement et de Fonctionnalité des Formations Sanitaires (PNCEFFS) (projet 56)</p> <p>11-Projet de Construction de 23 Centres de Santé (PDRH) (projet 57)</p> <p>12-Programme National de Lutte contre les Maladies Transmissibles (PNLMT) (projet 58)</p> <p>13-Programme Élargi de Vaccination (PEV) (projet 59)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Mesures incitatives (fiscales, financières, etc) pour l'investissement privé dans le secteur (centres de diagnostic, laboratoire biomédical, imagerie médicale, radiothérapie, etc.) (réforme 11) 	

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
3.3. D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	<p>1-Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (projet 1)</p> <p>2-Développer les capacités de production et de distribution en milieu urbain et péri-urbain (projet 9)</p> <p>3-Développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau (projet 10)</p> <p>4-Donner accès à l'eau potable à</p>	<p>14-Projet d'Appui à la Santé Maternelle et Infantile (PASMI) (projet 60)</p> <p>15-Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) (projet 61)</p> <p>16-Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS) (projet 62)</p> <p>17-Projet d'équipement et de réhabilitation des formations sanitaires</p> <p>18-Programme de Protection des Couches Vulnérables (projet 4)</p>	<p>Révision du cadre réglementaire de la distribution des médicaments (réforme 9)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Opérationnalisation d'un dispositif d'assurance maladie permettant l'accès de tous aux soins de santé (réforme 10) • Mesures incitatives (fiscales, financières, etc) pour l'investissement privé dans le secteur (centres de diagnostic, laboratoire biomédical, imagerie médicale, radiothérapie, etc.) (réforme 11) 	MTEPAS, MS et MEEEM	

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
	l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine. (projet 11)				
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être		1-Création des associations sportives universitaires, militaires, communales et organisation des championnats (santé) (projet 67) 2-Construction et ou réhabilitation des infrastructures sportives (projet 68)		MSP et MS	
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux		1-Création des associations sportives universitaires, militaires, communales et organisation des championnats (santé) (projet 67) 2-Construction et ou réhabilitation des infrastructures sportives (projet 68)		MSP et MS	
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile		1-JAPON VI Programme de construction et d'équipement d'écoles primaires au Bénin, Phase VI (projet 17) 2-PECaSEZUR Projet d'Extension des Cantines Scolaires dans toutes les écoles des zones rurales du Bénin (projet 18) 3-PSS Promotion de la santé scolaire pour le maintien des apprenants dans le sous-secteur des enseignements maternel et primaire (projet 69) 4-ZOFROLA Programme Spécial de Construction, Réhabilitation et Equipement des Infrastructures Scolaires	Réformes communes aux trois ordres d'enseignement (Réforme 12) • Adoption d'une stratégie basée sur la démarche qualité dans la gestion de l'éducation (Réforme 13) • Adoption du statut particulier des Enseignants (Réforme 14) • Introduction des Technologies de l'Information et de la Communication au niveau initiatique au primaire ainsi que dans l'enseignement secondaire et supérieur (Réforme 15) • Elaboration d'une nouvelle carte Universitaire (Réforme 16)		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.		<p>des Zones Frontalières et Lacustres (projet 70)</p> <p>5-PCRESC-EPP Programme de Construction, de Réhabilitation et d'équipements de Salles de Classe dans les Ecoles Primaires Publiques (projet 71)</p> <p>6-PROCEDE Programme de Construction et d'Equipement de salles de Classes dans les Ecoles à Discontinuité Educative (projet 72)</p> <p>7-BID IV Projet de Développement de l'Education de Base, Phase IV (projet 73)</p> <p>8-FADEC Fonds d'Appui au Développement des Communes (projet 74)</p> <p>9-PAECS Projet d'appui à l'éducation culturelle et sportive dans les enseignements maternel et primaire (projet 75)</p> <p>12-SENS (projet 76)</p> <p>13-PAESBProjet d'Appui à l'Enseignement Secondaire au Bénin</p> <p>14-PCREI-ESG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une Agence pour la qualité et l'évaluation dans l'enseignement supérieur (Réforme 17) • Mise aux normes des établissements de formation universitaire (Réforme 18) • Promotion de l'éducation inclusive et des alternatives éducatives (Réforme 19) • Incitation de l'investissement privé dans la réalisation des résidences universitaires subventionnées (Réforme 20) • Restructuration de la carte universitaire (Réforme 21) • Restructuration et opérationnalisation du CNE (Réforme 22) 	MESRS et MESTFP	
		<p>1-Renforcement des capacités du MESRS en ressources humaines</p> <p>2-Création et opérationnalisation d'une agence pour la qualité et l'évaluation dans l'enseignement supérieur</p> <p>3-Projet de Construction et d'Equipement des Infrastructures Administratives et Pédagogiques</p>	Création et investissement dans les filières cibles techniques et professionnelles (Réforme 23)		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
4-5. D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle		<p>4-Projet de Construction et d'Equipements de Nouveaux Centres Universitaires (Phase 1) (projet 83)</p> <p>5-DEFI-Pro (projet 84)</p> <p>6-AFPIJE Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'insertion des Jeunes (projet 77)</p> <p>7-PCREI-ETFP</p> <p>8-PC3EFP</p> <p>9-Projet de Renforcement des Capacités Technologiques des Enseignants de l'Enseignement Technique</p> <p>10-Projet de construction de 3 écoles de formation Médico-sociale (formation payante)</p>		
		<p>1-DEFI-Pro (projet 84)</p> <p>2-SENS (projet 76)</p> <p>3-AFPIJE Projet d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'insertion des Jeunes (projet 77)</p> <p>4-PAESBProjet d'Appui à l'Enseignement Secondaire au Bénin (projet 78)</p> <p>5-Projet d'Investissements Publics PIP (PCREI-ESG; PCREI-ETFP; PC3EFP; PGADEL ; FADEC-INV) (projet 79)</p> <p>6-Projet d'Appui à la formation des jeunes filles et mères exclues du système éducatif formel dans le domaine de l'ingénierie domestique au Bénin en vue de leur autonomisation (projet 80)</p>	<p>1-Restructuration de la carte universitaire (Réforme 20)</p> <p>2-Création et investissement dans les filières cibles techniques et professionnelles (Réforme 23)</p>	MESRS et MESTFP

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
5.1. Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles		<p>7-Restructuration et opérationnalisation du CNE (projet 81)</p> <p>8-Programme spécial de couverture des besoins en infrastructures et équipements des UNB (projet 82)</p> <p>9-Projet de Construction et d'Equipements de Nouveaux Centres Universitaires (Phase 1) (projet 83)</p> <p>10-Projet de Renforcement des Infrastructures Sociales (projet 85)</p>		MTFPAS et MEMIP	
5.5. Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique		<p>1-Projet d'Autonomisation Economique des Femmes et de Promotion du Genre (PAEF-PG) (projet 86)</p> <p>2-Programme de Construction et d'Equipement des Centres de Promotion Sociale (projet 87)</p> <p>3-Projet d'Appui à la formation des jeunes filles et mères exclues du système éducatif formel dans le domaine de l'ingénierie domestique au Bénin en vue de leur autonomisation (projet 80)</p> <p>4--FCB-PME Programme Fonds Commun Budgétaire/ Partenariat Mondial pour l'Education (projet 88)</p> <p>-Projet d'Autonomisation Economique des Femmes et de Promotion du Genre (PAEF-PG) (projet 44)</p>		MTFPAS	

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
6.1. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	<p>1-Développer les capacités de production et de distribution en milieu urbain et péri-urbain (projet 9)</p> <p>2-Développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau (projet 10)</p> <p>Donner accès à l'eau potable à l'ensemble de la population rurale et semi-urbaine (projet 11)</p>		<p>Mise en place d'un nouveau mécanisme d'exécution des projets et programmes d'accès à l'eau potable prenant en compte la promotion effective du Partenariat Public-Privé dans le secteur (réforme 24)</p> <p>• Réformes institutionnelles de la Direction générale de l'eau et de la SONEB (séparer le patrimoine de l'exploitation) (réforme 25)</p> <p>• Création d'agence d'exécution pour opérationnaliser la politique du Gouvernement (réforme 26)</p>	MEEM	
6.2. D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	<p>1-Modernisation du système de collecte et de gestion efficace des déchets dans l'agglomération de Cotonou (projet 12)</p> <p>2-Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novo (projet 2)</p> <p>3-Assainissement pluvial de Cotonou (projet 13)</p>	1-Programme de Promotion de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (PPHA) (projet 89)		MEEM et MS	
6.4 D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de	Exploitation responsable des ressources	Programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (PPHA)			

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau	Hydraulique (projet 10)				
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	Exploitation responsable des ressources Hydraulique (projet 10)	Programme de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base (PPHA)	-		
7.1 « D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable »	<p>1- Implémentation à court terme d'une filière thermique et complète et compétitive (projet 14)</p> <p>2- Réduction de coût de l'énergie à long-terme grâce aux énergies renouvelables in- et-off grid (projet 16)</p> <p>3- Restructuration de l'opérateur national et son réseau (projet 17)</p> <p>4- Programme national d'efficacité énergétique sur tous les secteurs industriels, tertiaire (bâtiments de l'Administration</p>	<p>1- Valorisation des Ressources Minières (projet 90)</p> <p>2- Equipement des infrastructures pétrolières au Bénin (projet 91)</p> <p>3- Projet de Développement de l'Accès à l'Energie Moderne (DAEM) (projet 92)</p> <p>4- Projet de Développement et de Diversification des Sources d'Energie (PDDSE) (projet 93)</p> <p>5- Projet de Construction de la ligne HTA Kandli-Banikoara (projet 94)</p> <p>6- Projet de renforcement et extension des réseaux électrique (projet 95)</p> <p>7- Projet de réalisation en urgence des travaux d'électrification de 17 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE (projet 96)</p> <p>8- Projet de restructuration et extension des réseaux de la SBEE dans la commune d'Abomey-Calavi et le</p>		Ministère de l'énergie, de l'eau et des mines	Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers le ministère de l'énergie, par 24 projets dont 20 prioritaires et 4 projets phares.

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares (projet 18)	Prioritaires département de l'Atlantique (projet 97) Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (projet 98)		
		<p>9- Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (projet 98)</p> <p>10- Projet d'Appui Institutionnel et de Renforcement des Capacités des Acteurs du Secteur de l'Energie au Bénin (RECASEB (projet 99))</p> <p>11- Programme d'action pour l'électrification des localités rurales (projet 100)</p> <p>12- Projet de construction et d'équipement du siège de l'ABERME (projet 101)</p> <p>13- Développement des capacités institutionnelle, législative, réglementaire et technique du secteur minier (projet 102)</p> <p>14- Promotion du Potentiel minier du Bénin (projet 103)</p> <p>15- Réhabilitation et Construction d'un Laboratoire de Recherches Géologiques et Minières à l'OBRGM (projet 104)</p> <p>16- Recherche des ressources minières (projet 105)</p> <p>17- Mise en place de bancs d'essais pour l'épreuve et la requalification des</p>		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre	Filière HVA (projet 5) Filière conventionnelle (projet 6)	équipements sous pression (projet 106) 18- Programme d'appui institutionnel au MEEM 19- Construction et équipement des bâtiments du MEEM (projet 107) 20- Programme du Bénin pour le MCC 2 (projet 108)			
8.3 « Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micro entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. »		1- Conjoncture économique et financière - veille stratégique sur les mesures de politique économique dans la sous-région (PAP DGAE) (projet 7) 2- Appui conseil macro-économique pour la réduction de la pauvreté (projet 8) MPD :07 1- Recherche et mobilisation de financement extérieur pour le développement (projet 9) 2- projet d'appuis au politique social (projet 10) 3- projet villages du millénaire (projet 11) 4- projet d'appui à l'opérationnalisation des		Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers le ministère de l'économie et des finances, par deux projets prioritaires	

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
		stratégies de développement (projet 12) 5- projet de promotion de l'entrepreneuriat agricole pour la transformation socio-économique des zones rurales au Bénin (projet 13) 6- programme de constitution d'une banque nationale de projet (projet 14) 7- programme de renforcement de la planification et de la prospective (projet 15)			
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale	Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'ouémé (projet 8)	1- Programme de protection des couches vulnérables (projet 4) 2- projet d'autonomisation économique des femmes et de promotion du genre (projet 132) 3- projet emploi des jeunes (pej) ida (projet 2) 4- Nouveau programme de volontariat des Jeunes MJL (projet 3) 1-Amélioration de l'accès aux services judiciaires (projet 133) 2- Protection des mineurs (projet 134)		Présidence et Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales et MJL	Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers la Présidence et Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales, par 5 projets dont 4 prioritaires
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Parc de la Pendjari et par W (projet 19) Cité lacustre de Ganvié (projet 36)	Projet emploi des jeunes (PE-J) IDA (projet 2) Nouveau programme de volontariat des jeunes (projet 3) Programme de constitution d'une banque nationale de projet (projet 14)			

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
<p>9.1 « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité. »</p>	<p>1- Réhabilitation, modernisation et extension du réseau routier national</p> <p>2- Développement des infrastructures de transports fluviolagunaires</p> <p>3- Développement des infrastructures et logistiques portuaires</p> <p>4- Développement des infrastructures de transport rural (ITR) et des moyens intermédiaires de transport (MIT)</p> <p>5- Amélioration de l'entretien du réseau et sauvegarde du patrimoine Routier</p> <p>6- Réhabilitation, modernisation et extension du réseau routier national</p> <p>7- Facilitation des transports par la construction</p>	<p>1- Nouvel aéroport de Gb-Djigbé (projet 109)</p> <p>2- Modernisation extension du Port Axe Erevan-ancien pont (projet 110)</p> <p>3- Contournement Nord de Cotonou (projet 111)</p> <p>4- Route des pêches (Phase 2) (projet 112)</p> <p>5- Autoroute sème Kpodji Porto-Novo (projet 113)</p> <p>6- Route Djougou-Pehunco-Kérou (projet 114)</p> <p>7- Construction et ou réhabilitation du réseau routier sur 1300 Km (projet 115)</p> <p>8- Internet haut/ très haut débit (projet 116)</p> <p>9- Télévision numérique terrestre (projet 117)</p> <p>10- Administration intelligente (projet 118)</p> <p>11- Généralisation du numérique par l'éducation et la formation (projet 119)</p> <p>12- Contenus numériques audiovisuels (projet 120)</p> <p>13- Programme de construction de bâtiments administratifs (projet 121)</p> <p>14- Programme de développement de l'infrastructure géographique de base et du cadastre (projet 122)</p>	<p>Infrastructure et Transport, Economie numérique, Cadre de vie ; Ministère de la décentralisation (MDGL) ; Ministère de la culture et du tourisme), par 30 projets dont 20 prioritaires et 10 phares</p>	<p>Infrastructure et Transport, Economie numérique, Cadre de vie ; Ministère de la décentralisation (MDGL) ; Ministère de la culture et du tourisme), par 30 projets dont 20 prioritaires et 10 phares</p>	<p>Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers le quatre sectoriels (Infrastructure et Transport, Economie numérique, Cadre de vie ; Ministère de la décentralisation (MDGL) ; Ministère de la culture et du tourisme), par 30 projets dont 20 prioritaires et 10 phares</p>

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
	<p>des postes de contrôles juxtaposés et d'autres ouvrages spécifiques</p> <p>8- FADEC Pistes rurales</p> <p>9- Programme d'appui au sous-secteur de transport rural (PASTR)</p> <p>10- Projet d'achèvement et d'équipement des constructions du MENC</p>	<p>15- Projet de Construction, de Réhabilitation, d'Equipement des Infrastructures au niveau Central et des Préfectures (projet 123)</p> <p>16- Projet de construction et d'équipement du centre de formation du MDGL (projet 124)</p> <p>17- Programme de modernisation et de réhabilitation des principaux marchés des communes (PMPMC, FADEC affecté) (projet 21)</p> <p>18- Préservation et mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel (projet 125)</p> <p>19- Construction des théâtres de verdure (projet 126)</p> <p>20- Extension des bâtiments du ministère et construction des DDCAAT (projet 127)</p>		
<p>9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés</p> <p>9.5 « Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de</p>	<p>Filières conventionnelles (projet 6)</p> <p>Viande, lait, œuf de table (projet 37)</p> <p>Création de la Cité de l'Innovation et du Savoir</p> <p>Modernisation des outils de travail</p>	<p>1- Création et investissement dans les filières cibles techniques et professionnelles (projet 128)</p>	<p>Présidence et Ministère de l'enseignement</p>	<p>Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers la Présidence et le Ministère de</p>

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030. »		<p>2- Renforcement des capacités du MESRES en ressources humaines (projet 129)</p> <p>3- Création de l'agence béninoise pour la recherche et l'innovation (projet 130)</p> <p>4- Projet de renforcement des infrastructures et équipements de recherche (projet 130)</p> <p>5- Projet de centre d'excellence en Afrique en sciences mathématiques appliquées (PCE-SMA) (projet 131)</p>			l'enseignement supérieur, par 6 projets dont 5 prioritaires.
10.1 « D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable. »	Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (projet 1)	projet d'autonomisation économique des femmes et de promotion du genre (projet 132) PROGRAMME DE PROTECTION DES COUCHES VULNERABLES (projet 135)		Présidence et MTFPAS	Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers la Présidence et Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales, par un projet prioritaire et un projet phare
10.2 « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre. »	Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (projet 1)	projet d'autonomisation économique des femmes et de promotion du genre (projet 132) PROGRAMME DE PROTECTION DES COUCHES VULNERABLES (projet 135)		Présidence et MTFPAS	Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers la Présidence et Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales, par un

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
10.3 « Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »	Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH) (projet 1)	<p>1- projet d'autonomisation économique des femmes et de promotion du genre (projet 132)</p> <p>2- Projet emploi des jeunes (pej) ida (projet 2)</p> <p>3- Projet d'aménagement et d'appui à la décentralisation (projet 136)</p> <p>PROGRAMME DE PROTECTION DES COUCHES VULNERABLES (projet 135)</p>	Réforme du mode de contrôle et d'accompagnement de l'action publique (Réforme 27)	Présidence et MTFPAS Ministère de la décentralisation (MD GL)	projet prioritaire et un projet phare Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers la Présidence et Ministère du Travail, de la Fonction Publique et des Affaires Sociales et le MDGL, par 5 projets dont 4 prioritaires
11.1 « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis. »	1- Programme habitat social		<p>1- Adoption du code de construction et de l'habitat (réforme 28)</p> <p>2- Actualisation de la politique nationale de l'habitat avec une stratégie du logement et de la promotion mobilière (réforme 29)</p> <p>3- Réforme des baux et loués (réforme 30)</p> <p>4- Restructuration de l'Agence Foncière de l'habitat et dynamisation de la promotion immobilière privée (réforme 31)</p> <p>Opérationnalisation et déconcentration de l'ANDF</p>	Cadre vie	Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers le Ministère du cadre de vie, par un projet phare, et 5 réformes

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
11.3 « D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays. »	<p>1- Aménagement de la lagune de Cotonou</p> <p>2- Aménagement de la berge lagunaire de porto novo</p> <p>3- Gestion des déchets solides à Cotonou</p> <p>4- Modernisation du vieux centre-ville (Ganhi)</p> <p>5- Modernisation marché dantokpa</p> <p>6- Modernisation marché parakou</p> <p>7- Complexe international Cotonou</p> <p>8- Centre d'affaire à Ghézo</p> <p>9- Réhabilitation de voirie</p> <p>10- Assainissement pluvial de Cotonou (projet 13)</p>	<p>1- Réhabilitation et aménagement de voiries Cotonou, Porto Novo, Parakou, Bohicon et Abomey (projet 137)</p> <p>2- Programme de protection du littoral contre l'érosion côtière (projet 138)</p> <p>3- Programme des villes durables (projet 139)</p> <p>4- Projet d'urgence pour la gestion environnementale en milieu urbain (projet 140)</p> <p>4- Projet d'aménagement et d'appui à la décentralisation (projet 136)</p> <p>5- Projet spécial de réhabilitation de la cité historique d'Abomey (projet 141)</p> <p>6- Mise en place d'une zone de développement économique du complexe fluo-lacustre du lac Ahémé et de ses chenaux (projet 142)</p>	<p>1- Réforme de l'IGN (réforme 32)</p> <p>2- Installation d'un cadastre national informatisé (réforme 33)</p> <p>3- Densification de la couverture géodésique du territoire national (réforme 34)</p> <p>4- Réforme et opérationnalisation des déchets solides ménagers (réforme 35)</p> <p>5- Mise en œuvre du programme ville durable : intervention intégrée d'amélioration du cadre de vie de 30 villes pilotes-communes à statut particulier et grandes agglomérations, chefs-lieux de départements, villes moyennes d'intérêts économique, touristiques et patrimonial(réforme 36)</p> <p>6- Renforcement du cadre institutionnel législatif et réglementaire de l'aménagement du territoire à travers la création de l'Agence Nationale d'Aménagement du Territoire (réforme 37)</p> <p>7- Renforcement de la gouvernance urbaine avec le vote du code de l'aménagement et de l'urbanisme (réforme 38)</p>	<p>Cadre de vie : MDGL</p> <p>Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers le ministère du cadre de vie et celui de la décentralisation, par 10 projets prioritaires et 9 points de réforme.</p>	

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
11.5 « D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable. »		<p>1- Programme de prévention et de gestion des risques et catastrophe (projet 143)</p> <p>2- Programme de renforcement et d'acquisition de paquetage au profit des forces de sécurité publique (projet 144)</p> <p>3- Programme de gestion intégrée des espaces frontaliers (projet 145)</p> <p>4- Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin (projet 146)</p> <p>5- Programme pour l'adaptation des villes au</p>	<p>8- Appui aux communes pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans de développement communal 3^{ème} génération prenant en compte les thématiques transversales (réforme 39)</p> <p>9- Modernisation du système de collecte et gestion efficace de déchets dans l'agglomération de Cotonou (réforme 40)</p> <p>10- Mise en place d'un mécanisme de coordination et de suivi des ODD (réforme 41)</p>	
			Ministère de l'Intérieur, MEEM, Cadre de vie	Cette cible est prise en charge dans le PAG, à travers le ministère du cadre de vie et celui de la décentralisation, par 5 projets prioritaires

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	1- Développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau (projet 10) 2- Programme national d'efficacité énergétique sur tous les secteurs : industriels, tertiaire (bâtiments de l'Administration), ménages (projet 18)	1- Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives (projet 148) 2- Projet de substitution du bois énergie par le gaz domestique (projet 149) 3- PAGEDCOM 2: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase 2(projet 150) 4- Développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (projet 98)		MCVDD/DGEFC Et MEEM	6 projets MCVDD (3) MEEM (3)
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.	1-Modernisation du système de collecte et de gestion efficace des déchets dans l'agglomération de Cotonou (projet 12) 2- Aménagement des berges de la lagune de Cotonou (projet 4) 3- Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novo (projet 2)	1- Projet de promotion de la production des emballages biodégradables (projet 151) 2- Projet d'urgence pour la gestion environnementale en milieu urbain (projet 140) 3- Programme des villes durables (projet 139)	1- Prise de loi sur la protection de l'Etat contre l'importation des déchets étrangers au Bénin (véhicules surannés, monochromes, réfrigérateurs, appareils électroniques usagers, autres polluants de tous genres, etc.) (réforme 42) 2- Réforme et opérationnalisation de la gestion des DSM (étude) (réforme 43)	MCVDD/DGDU et DGEFC	3 projets phares, 3 projets prioritaires et 02 reformes

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
<p>12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales</p> <p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p>		<p>1- Programme pour l'Adaptation des Villes aux changements climatiques au Bénin (projet 152)</p> <p>7- Programme de protection du littoral contre l'érosion côtière (Cotonou-Siafato, Hilacondji-Bouche du roy, Grand-Popo-Ouidah) (projet 138)</p> <p>2- Programme de prévention et de gestion des risques et catastrophes (projet 143)</p> <p>3- Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives (projet 148)</p> <p>4- Projet d'urgence pour la gestion environnementale en milieu urbain (projet 140)</p> <p>5- Programme des villes durables (projet 139)</p> <p>6- PAGEFCOM 2: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase 2 (projet 150)</p> <p>7- Projet de substitution du bois énergie par le gaz domestique (projet 149)</p>	<p>Accréditation du Fonds national pour l'environnement et le climat au Fonds vert pour les changements climatiques et au Fonds d'adaptation aux changements climatiques (réforme 44)</p>	<p>MCVDD, MAEP, MISP et MEEM</p>	<p>7 Projets prioritaires et une réforme</p>

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible		Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires		
		<p>8- Projet d'Aménagement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural (PDPIM) (projet 153)</p> <p>9- Aménagement hydro-agricole de la basse vallée du Fleuve Mono (PAHV-MONO) (projet 33)</p> <p>10- Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin (PSAAB) (projet 30)</p> <p>11- Projet d'Appui à la production vivrière et à la résilience dans l'Alibori, le Borgou et les Collines (PAPVIRE-ABC) (projet 154)</p> <p>12- Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques (ARFACC) (projet 28)</p> <p>13- Renforcement de la résilience du secteur de l'énergie aux impacts des changements climatiques au Bénin (projet 155)</p>		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide. 14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.	1- Aménagement des berges de la lagune de Cotonou (projet 4) 2- Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Porto-Novo (projet 2)	8- Programme de protection du littoral contre l'érosion côtière (Cotonou-Siafato, Hilacondji-Bouche du roy, Grand-Popo-Ouidah) (projet 138) 1- Programme intercommunal de réhabilitation du lac Ahémé (projet 156)		MCVDD	2 Projets phares et 2 projets prioritaire
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.		9- Programme de protection du littoral contre l'érosion côtière (Cotonou-Siafato, Hilacondji-Bouche du roy, Grand-Popo-Ouidah) (projet 138)		MCVDD	Projet prioritaire
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Assainissement pluvial de Cotonou (projet 13)	Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives (projet 148) Projet de promotion de la production des emballages biodégradable (projet 150) Projet d'aménagement des périmètres irrigués en milieu rural : PDPIIM (projet 153)	Dynamisation du fond national pour le développement forestier (réforme 43) Densification de la couverture géodésique du territoire national (réforme 45)		
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le		1- Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives (projet 148)	1- Dynamisation du Fonds national pour le développement forestier (réforme 25)		

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
boisement et le reboisement au niveau mondial.		5- PAGEFCOM 2: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase 2(projet 150)			
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	1- Développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau (Projet 10) 2- Mise en valeur de la basse et moyenne vallée de l'Ouémé (projet 8)	1- Programme de reboisement intensif du territoire national par des mesures incitatives (projet 148) 2- PAGEFCOM 2: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase 2(projet 150) 3- Projet d'Appui aux Infrastructures Agricoles (PAIA-VO) (projet 27) 4- Appui aux programmes de recherches pour la génération de technologies d'Adaptation et de Résilience des Filières Agricoles aux Changements Climatiques(ARFACC) (projet 28) 5- Projet d'Aménagement des Périmètres Irrigués en Milieu Rural (PDPIM) (projet 153)	1- Création de 7 pôles de développement agricole, de 7 agences territoriales de développement agricole et de 12 directions départementales de l'AEP (réforme 46) 2- Densification de la couverture géodésique du territoire national (réforme 47)		
16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants		1- Programme de Protection des couches vulnérable 2- Protection des mineurs (projet 134)		MTFPAS et MJL	

Cibles prioritisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice.	<p>1- Amélioration de l'accès aux services judiciaires (projet 159)</p> <p>2- Programme de renforcement et d'acquisition de paquetage au profit des forces de sécurité publique (projet 144)</p> <p>3- Programme de</p> <p>4- Maillage sécuritaire du territoire national: RENFORCEMENT EN INFRASTRUCTURE (projet 162)</p> <p>5- Maillage sécuritaire du territoire national: RENFORCEMENT EN EQUIPEMENT (projet 163)</p>	<p>1- Réforme du cadre institutionnel et réglementaire pour l'approche défense globale : Mise en place d'une commission technique chargée de recenser et évaluer les reformes pour l'adaptation des forces de défenses et de sécurité aux menaces actuelles (Réforme 48)</p> <p>2- Mise de la gendarmerie sous le ministère de l'intérieur et de la sécurité publique pour renforcer la sécurité intérieure (réforme 49)</p> <p>3- Mise en place de l'aide juridictionnelle (réforme 50)</p> <p>4- Rattachement fonctionnel de la police judiciaire au pouvoir judiciaire (réforme 51)</p> <p>5- Mise en œuvre de la nouvelle carte judiciaire (réforme 52)</p> <p>6- Mise en place d'un pôle financier dans la chaîne pénale (réforme 53)</p> <p>7- Amélioration de la qualité des services consulaires (réforme 54)</p> <p>8- Adoption de la loi organique sur l'administration (réforme 55)</p>			

Cibles priorisées	Projets du PAG logés dans cette cible			Institutions responsables de la mise en œuvre de ces projets	Commentaires
	Phares	Prioritaires	Réforme		
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes			9- Dynamisation du système partisan pour permettre de renforcer les capacités d'intervention politique et encourager le rassemblement des Partis (réforme 56)		
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux					
16.9 : D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.		<ul style="list-style-type: none"> 1- Programme d'élaboration du registre de populations 2- Projet d'Amélioration de l'accès aux services Consulaires 3- Amélioration de l'accès aux services judiciaires (projet 159) 	Amélioration de l'accès aux services Consulaires (réforme 57)	MISP, MJL et MAEC	

ANNEXE 6 : Justification de la priorisation

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
Objectif 1 - Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes				
1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).		X		Cette cible a passé tous les filtres de la matrice de priorisation avec succès mais n'a pas été retenue après arbitrage. Elle ne traite, en effet, que de la dimension monétaire de la pauvreté contrairement à la cible 1.2 abordant toutes les dimensions de la pauvreté et selon les définitions nationales.
1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	X			Cette cible concerne la réduction de toutes les dimensions de la pauvreté (monétaire et non monétaire). Elle a aussi passé tous les filtres de priorisation avec succès.
1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.	X			Retenue compte tenu des priorités de développement
1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux services financiers adéquats, y compris la microfinance.	X			La cible a passé avec succès les trois filtres de la matrice.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.		X		Cette cible est de priorité moyenne car la cible 1.4 adresse déjà des aspects qu'elle aborde.
Objectif 2 – Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable				
2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.	X			La cible 2.1 a passé avec succès les trois filtres de la matrice de priorisation. La question de sécurité alimentaire avec ses quatre piliers (disponibilité, accès, stabilité, utilisation) est prise en compte au niveau de cette cible, c'est pourquoi elle a été priorisée.
2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.	X			Cette cible est de priorité haute car elle est passée avec succès sous les trois filtres de la matrice avec des niveaux d'appréciations hautes.
2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.	X			Retenue compte tenu des priorités de développement

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.		X		La cible 2.4 est de priorité moyenne car son niveau d'appréciation pour les différents filtres est élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.			X	La cible 2.5 est de priorité faible car son niveau d'appréciation pour les deux premiers filtres est moyen.
Objectif 3- Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous				
3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.	X			La première cible priorisée de cet ODD a passé avec succès les trois filtres de la matrice. De plus, le Bénin n'a pas atteint la cible des OMD relative à la mortalité maternelle dont le taux se situe actuellement à 347 décès pour 100000 naissances vivantes.
3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	X			La cible 3.2a été aussi priorisée étant donné qu'outre le fait qu'elle a passé avec succès les trois filtres de priorisation, le Bénin poursuit toujours l'objectif de réduire le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) qui s'élevait actuellement à 99,5.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	X			Cette cible est passée avec succès sous les trois filtres de priorisation. En effet, la prévalence des maladies transmissibles est encore très élevée malgré les efforts fournis par le pays. De plus, la cible fait partie des OMD en retard.
3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	X			Retenue compte tenu des priorités de développement
3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool		X		La cible 3.5 est de priorité moyenne car son niveau d'appréciation pour les différents filtres est élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route		X		La cible 3.6 est de priorité moyenne car ses niveaux d'appréciation pour les deux premiers filtres sont respectivement moyen et élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	X			Retenue compte tenu des priorités de développement
3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable		X		La cible 3.8 est de priorité moyenne car son niveau d'appréciation pour les différents filtres est élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol		X		La cible 3.5 est de priorité moyenne car son niveau d'appréciation pour les deux premiers filtres est élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
Objectif 4 - Veiller à ce que tous puissent suivre une éducation de qualité				
4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.	X			La cible est passée avec succès sous les trois filtres de la matrice de priorisation. C'est une cible des OMD en retard. Elle aborde la problématique de l'amélioration de la qualité et l'équité au niveau des enseignements primaire et secondaire. C'est une cible qui facilite la réalisation de toutes les autres cibles de l'ODD 4.
4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire.		X		La cible 4.2 est de priorité moyenne car son niveau d'appréciation pour les différents filtres est élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.			X	La cible 4.3 est de priorité moyenne du fait qu'elle est passée avec succès sous les trois filtres de la matrice de priorisation. Compte tenu de son importance, ses indicateurs seront suivis. Les raisons qui expliquent le suivi des indicateurs de cette cible sont les suivantes : la cible 4.3 est passée avec succès sous les trois filtres de la matrice de priorisation elle est une condition nécessaire à l'atteinte de la cible 4.4 et prend en compte les scolarisées et les non scolarisées.
4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.	X			La cible est de haute priorité du fait qu'elle est passée avec succès sous les trois filtres de la matrice. De plus, elle permettra d'augmenter l'employabilité, l'entrepreneuriat et de réduire le taux de chômage.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.	X			Cette cible est de priorité haute, étant donné qu'elle est passée avec succès sous tous les filtres, qu'elle est une cible des OMD en retard permettant surtout d'éliminer les inégalités entre les sexes et d'assurer l'égalité d'accès pour les personnes vulnérables, les handicapés et les bouviers.
4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.		X		La cible 4.6 est de priorité moyenne car ses niveaux d'appréciation pour les deux premiers filtres sont respectivement moyen et élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.		X		La cible 3.6 est de priorité moyenne car ses niveaux d'appréciation pour les deux premiers filtres sont respectivement élevé (« haute ») et moyen mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
Objectif 5 - Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles				
5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.	X			Il s'agit d'une des cibles priorisées de l'ODD 5, étant donné qu'elle est passée avec succès sous les trois filtres de la matrice de priorisation. De plus, elle permet d'éliminer toutes les discriminations à l'égard des filles et des femmes qui sont des acteurs très importants dans la vie économique et sociale du pays.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.		X		La cible 5.2 est de priorité moyenne car ses niveaux d'appréciation pour les deux premiers filtres sont respectivement moyen et élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précocé ou forcé et la mutilation génitale féminine.		X		La cible 5.3 est de priorité moyenne car son niveau d'appréciation pour les différents filtres est élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.			X	La cible 5.4 est de priorité faible car ses niveaux d'appréciation pour les deux premiers filtres sont respectivement moyen et faible.
5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.	X			La cible est de haute priorité du fait qu'elle est passée avec succès sous les trois filtres de la matrice et a été priorisée. De plus, l'environnement culture et social ne favorise pas la participation des femmes et aucune politique volontariste en faveur de la participation n'est noté.
Objectif 6 - Garantir l'accès de tous à l'eau, l'assainissement et assurer une gestion durable de l'eau				
6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.	X			La cible est de haute priorité car elle est passée sous tous les filtres avec succès et elle a été priorisée. Il s'agit d'une cible OMD reconduite. De plus, il existe, au Bénin, des disparités entre les communes et département en matière d'accès universel à l'eau. La cible concerne l'équité en termes d'accès à l'eau potable qui fait partie des services de base accélératrice d'éradication de la pauvreté.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.	X			Cette cible est de haute priorité étant donné que d'une part elle est passée sous les trois filtres de la matrice de priorisation avec succès. D'autre part, l'amélioration de l'assainissement permet de réduire les maladies diarrhéiques et de manière considérables les autres troubles de la santé. L'émergence du Bénin, dont les autorités et les populations révent, n'est possible que par le développement et la promotion de l'assainissement et d'hygiène autour des points d'eau afin d'éviter les maladies liées à la pollution et qualité de l'eau. De plus, la proportion de la population utilisant une installation sanitaire améliorée est 12,7% en 2014 alors que la cible en 2015 doit être 75%.
6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.		X		La cible 6.3 est de priorité moyenne car son niveau d'appréciation pour les différents filtres est élevé (« haute ») mais elle n'a pas été retenue après arbitrage.
6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.	X			Retenue compte tenu des priorités de développement
6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient.	X			Retenue compte tenu des priorités de développement

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.			X	La cible 6.6 est de priorité faible car ses niveaux d'appréciation pour les deux premiers filtres sont respectivement faible et moyen.
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
Objectif 7 - Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables, modernes et abordables	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.
7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial.		x		Cette cible est d'une priorité moyenne car elle a traversé les 2 premiers filtres avec des niveaux d'appréciation haute et moyenne. Elle n'a pas été priorisée car au niveau du 3 ^e filtre, le niveau d'appréciation est moyen contrairement à cible 7.1 qui a eu un niveau d'appréciation haute pour le 3 ^e filtre
7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique.		x		Cette cible est d'une priorité moyenne car elle a traversé les 2 premiers filtres avec des niveaux d'appréciations hautes. Elle n'a pas été priorisée car au niveau du 3 ^e filtre, le niveau d'appréciation est moyen contrairement à cible 7.1 qui a eu un niveau d'appréciation haute pour le 3 ^e filtre
Objectif 8 – Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation faible.
8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	X			Retenu compte tenu des priorités de développement
8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	x			La cible est prioritaire car pour les 2 premiers filtres, elle a eu des niveaux d'appréciation Moyen et haute. Au niveau du 3 ^e filtre qui est un filtre discriminant, la cible a eu un niveau d'appréciation haute
8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière.		x		Cette cible est d'une priorité moyenne car elle a traversé les 2 premiers filtres avec des niveaux d'appréciation haute et moyenne. Elle n'a pas été priorisée car au niveau du 3 ^e filtre, le niveau d'appréciation est moyen contrairement à la cible 8.3 pour laquelle niveau d'appréciation est haute pour le 3 ^e filtre
8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	X			La priorité est haute parce que la cible a des niveaux d'appréciation haute au niveau des différents filtres
8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.		x		La priorité est moyenne parce que la cible a des niveaux d'appréciation haute au niveau des différents filtres, mais la question d'emploi qu'elle aborde est prise en compte au niveau de la cible 8.9

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.		X		La cible est moyenne car pour les 2 premiers filtres, elle a eu des niveaux d'appréciation Moyen et haute.
8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation moyenne et faible.
8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	x			La cible est prioritaire car pour les 2 premiers filtres, elle a eu des niveaux d'appréciation haute et Moyen. Au niveau du 3 ^e filtre qui est un filtre discriminant, la cible a eu un niveau d'appréciation haute
8.10 renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et service d'assurance			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation moyenne.
Objectif 9- Mettre en place une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation soutenable qui profite à tous et encourager l'innovation				
9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	x			La cible est d'une priorité haute car elle a traversé avec succès les 3 filtres avec les niveaux d'appréciation haute.
9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation moyenne et faible.
9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation faible.
9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	x			Retenue compte tenu des priorités de développement
Objectif 10 - Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein				
10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.
10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.
10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité.		x		Cette cible est d'une priorité moyenne car elle a traversé les 2 premiers filtres avec des niveaux d'appréciations hautes. Elle n'a pas été priorisée car au niveau du 3 ^e filtre, le niveau d'appréciation est moyen contrairement à cible 10.1 ; 10.2 ; 10.3 qui ont eu des niveaux d'appréciation haute pour le 3 ^e filtre
10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation faible et moyenne.
10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes.		x		Cette cible est d'une priorité moyenne car elle a traversé les 2 premiers filtres avec des niveaux d'appréciation moyenne et haute. Elle n'a pas été priorisée car au niveau du 3 ^e filtre, le niveau d'appréciation est moyen contrairement à la s 10.1 ; 10.2 ; 10.3 pour lesquelles les niveaux d'appréciation sont hautes pour le 3 ^e filtre
10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation moyenne et faible.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
Objectif 11 - Villes et les établissements humains ouverts à tous, sûrs, résilients et soutenables				
11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.
11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.		x		La cible a passé les 3 filtres avec des niveaux hauts. Mais la cible est d'une priorité moyenne car la mise en œuvre des 11.1 et 11.3 l'adresse partiellement
11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.
11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation moyenne
11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation moyenne
11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.		x		Cette cible est d'une priorité moyenne car elle a traversé les 2 premiers filtres avec des niveaux d'appréciation moyenne et haute. Elle n'a pas été priorisée car au niveau du 3 ^e filtre, le niveau d'appréciation est faible
Objectif 12 – Instauration des modes de consommation et de production soutenables				
12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement.				
12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.				
12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.				
12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.				
12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité.				
12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales.				
12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.				
Objectif 13 – Mesures urgentes pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions				
13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.				
13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.				
Objectif 14 – Conserver et exploiter de manière soutenable les océans, les mers et les ressources marines				
14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.				
14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.				
14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux.				
14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.				
14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles.				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce.				
14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.				
Objectif 15 – Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, lutter contre la désertification				
15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.				
15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.				
15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols.				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.				
15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.				
15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.				
15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande.				
15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires.				
15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.				

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de Priorité			Justification
	Haute +++	Moyenne ++	Faible +	
Objectif 16 - Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes				
16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés.		x		Cette cible est d'une priorité moyenne car elle a traversé les 3 premiers filtres avec des niveaux d'appréciations hautes. La cible 8.7 priorisée prend en partie les questions relatives à cette cible
16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.
16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.	x			Retenue compte tenu des priorités de développement
16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation faible et moyenne
16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.	X			Retenue compte tenu des priorités de développement
16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.	x			La cible est d'une haute priorité car la cible a traversé les trois filtres avec des niveaux d'appréciation haute
16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.		x		

16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial.			x	La cible est d'une priorité faible car pour les 2 premiers filtres, elle a des niveaux d'appréciation faible et moyenne
16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances.	x			Cette cible est d'une priorité haute car elle est priorisée ; elle a traversé avec succès les trois filtres suivant des niveaux d'appréciation haute.
16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.		X		

ANNEXE 7 : Indicateurs de suivi des ODD

N° Cible	Indicateur	Intitulé de l'indicateur retenu au niveau mondial	Type ¹	Situation de référence				Production ²
				Année	Valeur	Unité	Source	
ODD 1								
1.2	1.2.1	Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté, par sexe et âge	1	2015	40,1	%	INSAE	1
1.2	1.2.2	Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes, telles que définies par chaque pays	1	2015	15,3	%	INSAE	1
1.3	1.3.1	Proportion de la population bénéficiant de sodes ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupes de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, pauvres et personnes vulnérables)	1					
1.4	1.4.1	Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base	1	2015		%	INSAE	2
1.4	1.4.2	Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers et de documents légalement authentifiés et qui considère que ses droits sur la terre sont sûrs, par sexe et par type d'occupation	1	2015		%	INSAE	2
ODD 2								
2.1	2.1.1a	Prévalence de la sous-alimentation	1					3
2.1	2.1.1b	l'incidence de la pauvreté alimentaire	2	2015	22,7	%	INSAE	1

¹ Type d'indicateurs (1. ODD ; 2. Contextualisé bénin)

² 1 Produit; 2 Peut-être produit; 3 Ne peut pas être produit

2.1	2.1.2	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	1	2013	11	%	INSAE	1
2.2	2.2.1	Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans	1	2014	34	%	INSAE	1
2.2	2.2.2	Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation)	1	2014	4,5	%	INSAE	1
2.3	2.3.1	Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière	1	2015	120	%	MAEP	1
2.3	2.3.2	Revenu moyen des petits producteurs alimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	1	2015	ND	FCFA	MAEP	3
ODD 3								
3.1	3.1.1	Taux de mortalité maternelle	1	2014	347	100 000	MICS	1
3.1	3.1.2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	1	2014	77,2	%	MICS	1
3.1	3.1.3	Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	2	2014	58,8	%	MICS	1
3.2	3.2.1	Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	1	2014	115	‰	MICS	1
3.2	3.2.2	Taux de mortalité néonatale	1	2014	38	‰	MICS	1
3.2	3.2.3	Taux de couverture vaccinale complète	2	2014	41,1	%	MICS	1
3.2	3.2.4	Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	2	2015	2,1079	‰	SNIGS	1
3.3	3.3.1	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes principaux groupes de population séronégatives, par sexe, âge et principaux groupes de population	1					2
3.3	3.3.1a	Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1 000 personnes séronégatives (à désagréger par sexe et par âge et par groupe de population)	2					2

3.3	3.3.1b	Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	2	2014	7,62	%	ESDG	1
3.3	3.3.1c	Taux de couverture en ARV des PVV/H	2	2014		%	ESDG	3
3.3	3.3.2	Incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants	1	2015	31	1 000	PNT	1
3.3	3.3.3	Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	1	2015	15,5	%	SNIGS	1
3.3	3.3.4	Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	1	2015	23,4	%	SNIGS	1
3.3	3.3.5	Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires (A désagréger par MTTN)	1	2015		%	PNLMT	3
3.3	3.3.5a	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique	2	2015	22,91	%	PNLMT	1
3.3	3.3.5b	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose	2	2015	47,23	%	PNLMT	1
3.3	3.3.5 c	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiases	2	2015	6,18	%	PNLMT	1
3.3	3.3.5d	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases	2	2015	7,75	%	PNLMT	1
3.3	3.3.5e	Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome	2	2015		%	PNLMT	3
3.4	3.4.1	Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques	1					3
3.4	3.4.1a	Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	2	2015	15	10 000	SNIGS	1
3.4	3.4.1b	Létalité liée au cancer	2	2015	4	10 000	SNIGS	1
3.4	3.4.1c	Létalité liée au diabète	2	2015	2	10 000	SNIGS	1
3.4	3.4.1d	Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	2	2015	3	10 000	SNIGS	1
3.4	3.4.1e	Létalité liée au suicide	2					3
3.4	3.4.1f	Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine	2					3
3.4	3.4.2	Taux de mortalité par suicide	1					3

3.7	3.7.1	Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	1	2014	12,5	%	MICS	1
3.7	3.7.2	Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	1	2014	19,6	%	MICS	1
ODD 4								
4.1	4.1.1	Proportion d'enfants et de jeunes : a) en cours élémentaire; b) en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe	1	2015		%		3
4.1	4.1.2	Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture par sexe T/F/G	2	2015		%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.3	Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique par sexe T/F/G	2	2015		%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.4	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture par sexe T/F/G	2	2015		%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.5	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques par sexe T/F/G	2	2015		%	DPP/MEMP	3
4.1	4.1.6	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe par sexe T/F/G	2	2017		%		3
4.1	4.1.7	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture par sexe T/F/G	2	2017		%	DPP/MESTFP	3
4.1	4.1.8	Proportion d'enfants et de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques, par sexe T/F/G	2	2017		%	DPP/MESTFP	3
4.4	4.4.1	Proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence	1			%	INSAE	3
4.4	4.4.2	Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC	2	2015			DPP/MESTFP	3
4.4	4.4.3	Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle	2	-	-	%	DPP/MESRS	3

4.5	4.5.1	Indices de parité (femmes/hommes, urbain/rural) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	1					DPP/Education	3
4.5	4.5.2	Indices de parité (quintile inférieur/supérieur de richesse et autres paramètres tels que le handicap, le statut d'autochtone et les situations de conflit, à mesure que les données deviennent disponibles) pour tous les indicateurs dans le domaine de l'éducation de cette liste pouvant être ventilés	1					DPP/Education; INSAE	2
4.5	4.5.2a	Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation	2	2014	0,95			INSAE	1
4.5	4.5.3	Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants						DPP/MESRS	2
4.5	4.5.4	Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des enseignants du Supérieur	2					DPP/MESRS	2
ODD 5									
5.1	5.1.1	Existence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	1						2
5.1	5.1.2	Indice de la Condition de la Femme par volet	2	2015	0,607	1	MTFPAS		1
5.5	5.5.1	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux	1	2015					2
5.5	5.5.2	Proportion de femmes occupant des postes de direction	1	2015					2
ODD 6									
6.1	6.1.1	Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité	1	2015				INSAE	2
6.1	6.1.2	Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	2	2015	84	%	MEEM		1
6.1	6.1.3	Taux de desserte en eau potable en milieu rural	2	2015	45,8	%	MEEM		1
6.2	6.2.1	Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	1	2015		%	INSAE		2
6.4	6.4.1	Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	1						

6.4	6.4.2	Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	1						
6.5	6.5.1	Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	1	2015	35	%		MEEM/DGEAU	1
6.5	6.5.2	Proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel	1	2015	75	%		MEEM/DGEAU	1
ODD 7									
7.1	7.1.1.a	Proportion de la population ayant accès à l'électricité	1	2015		%		INSAE	2
7.1	7.1.1.b	Taux d'électrification	2	2015	33,18	%		MEEM/DGE	1
7.1	7.1.2.a	Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres	1	2015	ND			MEEM/DGE	3
7.1	7.1.2.b	Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres	2	2015	ND			MEEM/DGE	3
7.1	7.1.2.c	Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres	2	2015	ND			MEEM/DGE	3
ODD 8									
8.2	8.2.1	Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	1						
8.3	8.3.1	Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe	1	2015		%		INSAE	2
8.3	8.3.2	Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	2	2014	6,5	%		INSAE	1
8.5	8.5.1	Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et type de handicap	1					INSAE	
8.5	8.5.2	Taux de chômage, par sexe, âge et type de handicap	1						
8.9	8.9.1.a	PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total	1					INSAE	3
8.9	8.9.1.b	Taux de croissance du PIB du secteur du Tourisme	1					INSAE	3
8.9	8.9.2.a	Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois	1					INSAE	2

8.9	8.9.2.b	Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme, par sexe	1					INSAE	2
8.9	8.9.3	Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	2	2015	0,54	%		DPP/MTC	1
ODD 9									
9.1	9.1.1.a	Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année	1	2015		%		DPP/MIT	3
9.1	9.1.1.b	Indice d'état du réseau routier	2	2015		%		DPP/MIT	2
9.1	9.1.2.a	Trafic fret ferroviaire	1	2014	36 677	Tonne		DPP/MIT	1
9.1	9.1.2.b	Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	1	2015	260 555	Nb		DPP/MIT	1
9.1	9.1.2.c	Trafic fret aérien	1	2015	8353000	Kg		DPP/MIT	1
9.1	9.1.2.d	Transport marchandises au port	1	2015	9374127	Tonne		DPP/MIT	1
9.1	9.1.2.e	Trafic passagers sur les cours et plans d'eau	1	2017		Nb		DPP/MIT	3
9.1	9.1.3	Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières	2	2015	9%	%		DPP/MIT	1
9.1	9.1.4	Temps moyen de passage des marchandises au port	2	2015		Jour		DPP/MIT	3
9.1	9.1.5	Pourcentage de voies d'eau aménagées et mises en service pour le transport fluvio lagunaire	2	2017		%		DPP/MIT	3
9.1	9.1.6	Proportion de quartiers disposant d'infrastructures de voirie et d'assainissement	2	2017		%		DPP/MC/VDD	3
9.1	9.1.7	Taux de couverture du territoire national en fibre optique et autres infrastructures d'accès à l'internet haut débit	2			%		MENC	3
9.1	9.1.8	Taux de pénétration de la TNT	2	2016	0	%		MENC	1
9.1	9.1.9	Taux de pénétration de la RNT	2	2016	0	%		MENC	1
9.2	9.2.1	Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB et par habitant	1	2015		%		RGE réalisé par l'INSAE et le MICA	3

9.2	9.2.2	Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total	1	2015	%	RGE réalisé par l'INSAE et le MICA	3
9.5	9.5.1	Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	1			DPP/MESRS INSAE	3
9.5	9.5.2	Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	1			DPP/MESRS	2
ODD 10							
10.1	10.1.1	Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population	1			INSAE	2
10.2	10.2.1	Proportion de personnes vivant avec un revenu de plus de 50 % inférieur au revenu moyen, par âge, sexe et handicap	1			INSAE	2
10.3	10.3.1	Proportion de la population ayant signalé avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	1			INSAE	2
ODD 11							
11.1	11.1.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	1			INSAE	2
11.1	11.1.2	Proportion de la population urbaine vivant dans des logements ayant reçu des permis de construire	2	2015	ND	MCVDD/INSAE	3
11.1	11.1.3	Proportion de logements sociaux et économiques occupés	2	2015	ND	MCVDD/INSAE	2
11.3	11.3.1	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique	1				2
11.3	11.3.2	11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique	1				3
11.5	11.5.1	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	1	2015	ND	Agence Nationale de Protection Civile	3

11.5	11.5.2	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base	1					3
11.5	11.5.3	Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques	2	2015	ND		Ministère de l'Intérieur	3
ODD 12								
12.2	12.2.2	Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB	1					3
12.5	12.5.1	Taux de recyclage national, tonnes de matériaux recyclés	1					3
12.7	12.7.1	Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	1					
12.8	12.8.1	Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et c) l'évaluation des étudiants	1					3
ODD 13								
13.1	13.1.1	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	1					3
13.1	13.1.2	Nombre de décès, de disparus et de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	1					3
ODD 14								
14.2	14.2.1	Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques	1					3
14.5	14.5.1	Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées	1	2015	ND	Ph	MCV/DD	3
ODD 15								
15.1	15.1.1	Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	1					

15.1	15.1.2	Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème)	1						
15.2	15.2.1	Progrès vers la gestion durable des forêts	1						3
15.2	15.2.2	Proportion des espaces forestiers dégradés et restaurés ;	2	2015	ND	%		MCVDD/INSAE	3
15.2	15.2.3	Proportion des écosystèmes forestiers gérés conformément à un plan d'aménagement participatif	2	2015	ND	%		MCVDD/INSAE	3
15.3	15.3.1	Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées	1	2015	ND	%		MCVDD/INSAE	3
15.3	15.3.2	Proportion du littoral proposé							3
ODD 16									
16.2	16.2.1	Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtime corporel ou une agression psychologique infligé par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	1	2015	91,1	%		INSAE (EDS ou MICS)	1
16.2	16.2.2	Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	1	2015					3
16.2	16.2.2a	Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants, par sexe, âge et forme d'exploitation	2	2015				MISP (OCPM)/MJL (DPP)	3
16.2	16.2.3	Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	1					INSAE	3
16.2	16.2.4	Nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	2	2015	82			MJL (DPP)	3
16.3	16.3.1	Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	1	2015		%		MISP (DGN); DGGN; BPM; MJL (DPP); INSAE	3
16.3	16.3.2	Proportion de la population carcérale en instance de jugement	1	2015		%		MJL (DPP)	1
16.3	16.3.3	Distance moyenne au TPI	2	2015		Km		MJL (DPP)	2

16.3	16.3.4	Ratio magistrat/habitant	2	2015			MJL (DPP)	1
16.5	16.5.1	Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	1					
16.5	16.5.2	Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	1					
16.6	16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)	1	2015			DGB/MEF	2
16.6	16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	1	2015	%		INSAE (EMICOV)	2
16.6	16.6.3	Indice de perception de la gouvernance	2	2015			INSAE (EMICOV)/MJL (DPP)	2
16.9	16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil, par âge	1	2015	84,8	%	INSAE	1

Comité de conduite du processus de priorisation des cibles ODD au Bénin

SUPERVISION		
<i>Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement</i>	<i>Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le développement-Bénin</i>	
Abdoulaye BIO TCHANE	Siaka COULIBALY	
COORDINATION TECHNIQUE		
<p>Alastaire Sèna ALINSATO, <i>Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD</i> Janvier ALOFA, <i>Economiste National du PNUD</i> Ginette Mondongou CAMARA, <i>Economiste Principale du PNUD</i> Mansour NDIAYE, <i>Conseiller principal régional/ PNUD CSRA</i></p>		
CONSEILLER A LA REDACTION		
<p>André-Félix SOSSOU, <i>Coordonnateur du Projet PASD</i> Naimatou BIO DJARA KOUTOUMA, <i>Directrice Générale Adjointe de la Coordination et du Suivi des ODD</i> Magloire AGUESSY, <i>Directeur Général des Politiques de Développement</i> Eric VICKEY, <i>Expert du Bureau d'Analyse et d'Investigation</i> Hermann TAKOU, <i>Chef de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers</i> Olola VIEYRA MIFSUD, <i>Experte du Bureau d'Analyse et d'Investigation</i> Aristide DJOSSOU, <i>Chargé de Coordination, Bureau du Coordonnateur Résident SNU</i></p>		
EQUIPE DE REDACTION		
Valentin GLELE AHANHANZO Awal M. BONI YARA Dorinali BONI YALLA	Alain L. BABATOUNDE Damase Erick DAGBENONBAKIN Calixte MAHOUGBE	Carel Brian MOUSSE Franck GOHOUNGBE Marc EKI

MEMBRES DES GROUPES THEMATIQUES

CADRE SOCIAL

AMBROISE AGBOTA
 ADECHIAN Djabar
 AGUEMON Dossa
 AKPATCHO Léon
 BIO YERIMA Sanni
 CHIGBLO Wilfred
 CODJO Eliab .S
 D'ALMEIDA Theophile
 DAGBA Flavien
 DEHA DJOSSOU Victorine
 GABA Carmen GIBIGAYE
 GOMINA Zénabou
 HASSEIN Souraya
 HODONOU K. Pierre
 HOTEYI A. Mathilde
 HOUNDEGANME Reine Désirée
 HOWAMO Sessi Prisca
 ILAYE Boni Moïse
 KOSSOU Fabrice MOUSSE
 Carel Brian
 NAMEMA Ambroise
 OKPEIFA Pierre
 OUEDRAOGO Adania
 SALIFOU Alim
 SETHO Hugues
 SEWANOUE Calixte
 SOSSOUHOUNTO Eric J.
 TOHINLO Yécy Peggy
 TOKPO F. Luc
 ZOUNGAN Cyrille

CADRE ECONOMIQUE

ABIONAN Arsène
 ADJIBODOU Ismaël
 AGOSSOU Cyrille
 AHIFFON Y. Jacob
 AHOKPE Ansbert
 AHONON Hippolyte Coffi
 ALINSATO Alastaire
 ASSANGBE Gildas
 ATAYI-GUEDEGBE Marius
 ATOHOUN Habakuk
 AWOUKOUN Marius
 BALDE M. Mouctar
 BAMIGBOTCHE Marius
 BONI YARA Awal
 BOTON Brice
 DAGBA M. Flavien
 DAMIANO Fanny
 DOSSOU G. Georges DOSSOU
 TCHEGBE Emilienne

EROMENKO Igor
 GANGNIAHOSSOU Eric
 Rémy
 GOMINA Zénabou
 GOUTON Noukpo
 HINSON Finagnon
 HODA kouakou Steve
 HODONOU Assogba
 HOUESSOUPKE Clément
 HOUNDEGNON LAWANI
 Judith
 IDOHO A. C. Elie
 ILAYE Boni Moïse
 KRAHE Isabelle
 MEDENOU Aristide
 MISSIHOUN SOSSA D.M.
 Judicaël
 NANEYMA Ambroise
 OGOUNDELE Dominique
 OLOLA VIEYRA Mifsud
 OUTICLISSOU Esquill
 SAKITI Jocelyne
 SALIOU Latifou
 SOGLOHOUN Eléonore
 SOHOTO Thierry
 SOSSOU André-Félix
 de SOUZA P. A. D. Léchidia
 TAMBAMOU Géronimo T. I.
 TOSSOU Elisabeth
 KPAMAGBE Théo
 KPANGON Hector

CADRE ENVIRONNEMENTAL

ADOUNKPE Martial
 AGANI Oloni Alain
 AÏDJI Delphin
 ALANKPOEKON Barthélémy
 ARODOKOUN Ulrich
 BELLO Bassitou
 BOSSA S. Louis
 BOSSOU Bertin Dossa
 d'ALMEIDA Théophile
 DOMINGO Théodore
 DOSSOU Worou Fortunée
 GNAHO Vital
 GNONZAN Pascal
 GOHOUNGBE Franck
 HEFOUME Rémi
 HINSON Eric A.
 HOUESSOUPKE Christian
 HOUNDENOU Constant
 HOUNDONOUGBO Sidonie

KRAHE Isabelle
 KPANOU Mirabelle
 LIMA Euloge
 LOKOSSOU A. Orphée
 MARCOS Wabi
 MISSIHOUN SOSSA
 Judicaël
 OTODJI Manassé
 OUINAKONHAN C. Médard
 OUTICHISSOU Esquill
 SOCOHO A. Salin-Eddine
 TCHABI Félix
 TOSSOU Elisabeth

CADRE INSTITUTIONNEL

AGLETE H. Henri
 AHLINVIGAYET Armel
 AHOUANJINO Sylvain
 AHOUGAN D. Nestor
 AÏHONNOU Coovi
 ALAFAÏ AdjitchèZek
 ASSAH Gustave
 BARRE William
 BELLO Camar
 CHABI Mary
 COMAHOUE A. Franck
 DONOU C. Anselme
 FALADE Hippolyte
 GAYET Ahlinvi Armèle
 GBEMENOU Maurice
 HASSAN Souraya
 KAKPO Kévi Jean
 KINIFO Joël Thomas
 KOKO Alexis
 KOUTON Narcisse
 KPEHOUNTON D
 Immaculée
 LOKO Gervais
 MALICK Abdoulazize
 MARTINS I. Josiane
 MENARD Dany Marlène
 SAMARY Abdel Nasser
 SAVY Myrielle
 TOSSOU Eric
 YANKPE-GBERE Ibouaïm
 ZIMAKAN Rachelle
 ZIME Hermann

Table des matières

Préface	5
Avant-propos	7
Sommaire	9
Sigles et acronymes	11
Liste des figures et tableaux	13
Résumé analytique	15
Introduction	17
Section 1 : Contexte de politique de développement au Bénin	19
1.1 Contexte socio-économique	19
1.2. Mise en œuvre des OMD au Bénin : éléments de bilan et de leçons apprises	22
1.3. Enjeux de développement durable et appropriation nationale des ODD	28
1.4. Méthodologie d'élaboration du rapport	30
1.4.1. De la sensibilisation et de l'information	30
1.4.2. De l'évaluation du degré de préparation du Bénin pour le suivi des ODD	30
1.4.3. De la priorisation et de la contextualisation	30
Section 2 : Analyse rapide intégrée des stratégies nationales de développement au Bénin	33
2.1.Présentation de l'outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA)	33
2.1.1. Etape 1 : De l'identification des domaines prioritaires	34
2.1.2. Etape 2 : De la constitution des groupes de travail	34
2.1.3. Etape 3 : Du renseignement de la matrice RIA 2	34
2.1.4. Etape 4 : De la consolidation des résultats du RIA 2	35
2.1.5. Etape 5 : Du renseignement de la matrice RIA 1	35
2.2. Revue du cadre de planification du Bénin	35
2.3. Résultats de l'Analyse Rapide Intégrée	37
Section 3 : Priorisation des cibles ODD et indicateurs	45
3.1. Fondement de la priorisation des cibles ODD	45
3.2. Méthode et outils de priorisation des cibles ODD	46
3.3. Présentation des résultats de la priorisation des cibles	48
Section 4 : Arrimage du PAG aux ODD	61
4.1. Brève présentation du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG)	61
4.2. Approche d'analyse de l'arrimage	62

4.3. Résultats de l'arrimage du PAG aux cibles ODD prioritaires	62
4.3.1. Arrimage du PAG aux ODD par les projets phares	65
4.3.2. Arrimage du PAG aux ODD par les projets sectoriels	69
4.3.3. Arrimage du PAG aux ODD par les réformes	69
Section 5 : Mécanisme de coordination et de suivi-évaluation	71
5.1. Comité d'orientation	71
5.2. Comité Technique de pilotage	72
Conclusion et recommandations	75
Références	79
Annexes	81
Comité de conduite du processus de priorisation des cibles des ODD au Bénin	249

